

**Programme d'études
« Compétitivité globale et positionnement du
Maroc dans le système mondialisé »**



**« Les relations Maroc-Espagne :
les leviers d'une stratégie de
coopération durable »**

Rapport général de l'étude thématique

Novembre 2012

Groupe de travail

Mme Fatiha BENLABBAH

M. Hakim EL GHISSASSI

M. Abdelwahid AKMIR

M. Said DKHISSI

M. Abdelali BAROUKI

Propriété de l'IRES, ce rapport sur les relations entre le Maroc et l'Espagne, de par les opinions qui y sont exprimées, engage la responsabilité de ses auteurs et non pas celle de l'IRES

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	7
PARTIE I : DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE DES RELATIONS MAROCO-ESPAGNOLES	8
1. L'ESPAGNE : CE VOISIN DU NORD.....	9
1.1. LE PLAN POLITIQUE	9
1.2. LE PLAN ECONOMIQUE.....	12
1.3. LE PLAN SOCIAL	15
1.4. LE PLAN CULTUREL	16
2. LE MAROC ET L'ESPAGNE : QUESTIONS TERRITORIALES ET DE SOUVERAINETE	17
2.1. CONTENTIEUX TERRITORIAUX.....	18
2.1.1. SEBTA ET MELILLA.....	20
2.1.1.1. LA COMPOSANTE HISTORIQUE.....	20
2.1.1.2. LA COMPOSANTE POLITIQUE.....	21
2.1.1.3. LA COMPOSANTE SOCIALE	22
2.1.1.4. POLITIQUE EDUCATIVE.....	23
2.1.1.5. LA COMPOSANTE RELIGIEUSE	24
2.1.1.6. LE VOLET ECONOMIQUE.....	25
3. ECHANGES ET RELATIONS ECONOMIQUES ET COMMERCIALES ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE.....	25
3.1. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL.....	27
3.1.1. ACCORDS A CARACTERE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	27
3.1.2. PRESENCE DES STRUCTURES ESPAGNOLES AU MAROC.....	28
3.1.3. PRESENCE DES STRUCTURES MAROCAINES EN ESPAGNE.....	29
3.2. DYNAMIQUE EN JEU ET PERCEPTIONS	31
3.2.1. DYNAMIQUE ET ACTION DES ACTEURS.....	31
3.2.2. PERCEPTIONS	32
4. SOCIETE, CULTURE ET OPINION PUBLIQUE	34
4.1. IMMIGRATION ET OPINION PUBLIQUE	34
4.2. L'IMMIGRATION : UN CADRE JURIDIQUE INSTABLE	34
4.2.1. LA STABILISATION DE L'IMMIGRATION MAROCAINE EN ESPAGNE.....	35
4.2.2. PRECARITE ET PAUVRETE OU L'IMPACT DE LA CRISE ECONOMIQUE SUR LA SITUATION DE TRAVAIL DES IMMIGRES MAROCAINS EN ESPAGNE	37
4.3. LA GESTION DU CULTUEL EN ESPAGNE ET AU MAROC	38
4.3.1. LA GESTION DES CULTES EN ESPAGNE	41
4.3.2. LA GESTION CULTUELLE DU MAROC.....	42
4.4. MEDIAS ESPAGNOLS ET MAROCAINS : LE DESEQUILIBRE.....	43
4.4.1. L'AUDIOVISUEL : PUBLIC NATIONAL ET REGIONAL, PRIVE ET CABLE.....	44
4.4.2. LA PRESSE ECRITE, LE MONOPOLE DES GRANDS GROUPES.....	45

4.4.3.	LA PRESSE ELECTRONIQUE, LE DYNAMISME DU WEB.....	46
4.5.	LA COOPERATION MAROCO-ESPAGNOLE : EDUCATION, CULTURE ET DEVELOPPEMENT.....	46
4.5.1.	POLITIQUE DE COOPERATION ESPAGNOLE AU MAROC.....	46
4.5.2.	PRIORITES GEOGRAPHIQUES DE LA COOPERATION ESPAGNOLE AU MAROC.....	47
4.5.3.	LA LANGUE ET LA CULTURE ESPAGNOLES AU MAROC.....	48
4.5.4.	PRESENCE CULTURELLE DU MAROC EN ESPAGNE.....	49
4.6.	SOCIETE CIVILE : ETAT DES LIEUX	49
 PARTIE II : LES SOURCES DE BLOCAGE DES RELATIONS MAROC-ESPAGNE.....		52
 1. LES BLOCAGES POLITIQUES.....		54
 1.1. LA QUESTION DU SAHARA.....		54
1.1.1.	LES ORIGINES DU BLOCAGE.....	54
1.1.2.	L'ESPAGNE, UNE PARTIE DANS LE CONFLIT DU SAHARA.....	55
1.1.3.	LA NATURE DES BLOCAGES ACTUELS DANS LA QUESTION DU SAHARA	56
1.1.4.	BLOCAGES D'ORDRE SOCIAL	57
1.1.5.	BLOCAGES D'ORDRE POLITIQUE	59
1.1.6.	BLOCAGES D'ORDRE ECONOMIQUE.....	60
1.2. SEBTA ET MELILLA		60
1.2.1.	LES FACTEURS POLITIQUES.....	61
1.2.2.	LES FACTEURS SOCIAUX	63
1.2.3.	LA PROBLEMATIQUE SECURITAIRE	63
1.2.4.	LES FACTEURS CULTURELS ET CULTUELS.....	65
1.2.5.	LES FACTEURS ECONOMIQUES.....	66
 2. RELATIONS ECONOMIQUES : AMBIVALENCE ET CONFLITS D'INTERET		66
 2.1. LA CONCURRENCE AGRICOLE.....		67
2.2. LA PECHE : UNE SOURCE DE CONFLITS PERPETUELS.....		68
2.3. PEUR DE LA DELOCALISATION INDUSTRIELLE ET LOBBYSME SECTORIEL		69
2.4. LA PREDOMINANCE DE LA FRANCE.....		70
2.5. UNE ECONOMIE MIGRATOIRE MAROCAINE PRECAIRE.....		70
 3. LES RESIDUS EQUIVOQUES D'UN PASSE ET D'UN PRESENT CONFLICTUELS		71
 3.1. LA CONFLICTUALITE DES IMAGINAIRES		71
3.2. LE DESEQUILIBRE DANS LA PRODUCTION ET LES MOYENS DE TRANSMISSION DES SAVOIRS		71
3.3. LES PROGRAMMES SCOLAIRES, UNE MARGINALISATION DES OUTILS DE RAPPROCHEMENT.		72
3.4. LE HANDICAP LINGUISTIQUE.....		73
3.5. LE DEFICIT DE COORDINATION DE LA COOPERATION AU NIVEAU CENTRAL ET REGIONAL.....		73
3.6. LA PRECARITE DE LA COMMUNAUTE MAROCAINE EN ESPAGNE		73
3.7. L'HOSTILITE ALGERIENNE		74
3.8. DES MEDIAS TENDANCIEUX ET UNE COMMUNICATION DEFICIENTE.....		74
 PARTIE III : LES AXES D'UNE STRATEGIE DE COOPERATION DURABLE ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE.....		76
 1. SAHARA, LA SENSIBILISATION DE L'OPINION PUBLIQUE ESPAGNOLE		77
 2. SEBTA ET MELILLA, RECOMMANDATIONS POUR AMELIORER LES RELATIONS MAROCO-ESPAGNOLES.....		77

2.1.	MULTIPLIER LES CANAUX OFFICIEUX	77
2.2.	MISE EN RELIEF DES REFORMES MAROCAINES.....	78
2.3.	SENSIBILISER LES MAROCAINS DES DEUX VILLES POUR PARTICIPER AUX ELECTIONS ESPAGNOLES	78
2.4.	COMPOSANTE ECONOMIQUE.....	78
2.4.1.	CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR L'ORIGINE ET LA QUALITE DES PRODUITS EN PROVENANCE DES DEUX VILLES	78
2.4.2.	MULTIPLICATION DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE.....	79
2.5.	LA COMPOSANTE SOCIALE	79
2.5.1.	REMEDIER AU SENTIMENT « LES OUBLIES DU MAROC »	79
2.5.2.	LUTTER CONTRE LA GHETTOISATION ET LES DISCRIMINATIONS.....	79
2.6.	LA COMPOSANTE RELIGIEUSE ET LA SPECIFICITE LOCALE	79
2.7.	LE SECTEUR DE L'EDUCATION	80
2.7.1.	L'ENSEIGNEMENT DE LA CULTURE MAROCAINE.....	80
2.7.2.	CREATION DE MISSIONS CULTURELLES MAROCAINES.....	80
2.7.3.	LUTTER CONTRE L'ECHEC SCOLAIRE ET ENCOURAGER L'ORGANISATION DE COLONIES DE VACANCES	80
3.	LEVIERS DE STRATEGIE ECONOMIQUE POUR UNE COOPERATION DURABLE.....	80
3.1.	FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET LE REEQUILIBRE DES RELATIONS ECONOMIQUES.....	81
3.1.1.	ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT ET LE REEQUILIBRAGE DES RELATIONS ECONOMIQUES.....	81
3.1.2.	LE DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS	81
3.1.3.	LE REEQUILIBRAGE DES RELATIONS COMMERCIALES.....	82
3.1.4.	ATTIRER LES INVESTISSEURS ESPAGNOLS ET ENCOURAGER L'IMPLANTATION DES ENTREPRISES MAROCAINES EN ESPAGNE.....	82
3.1.5.	ATTIRER D'AVANTAGE D'INVESTISSEMENTS ESPAGNOLS.....	82
3.2.	ŒUVRER POUR LA CONSTRUCTION D'UN PARTENARIAT STRATEGIQUE.....	84
3.2.1.	LA COOPERATION POUR LA MAITRISE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	84
3.2.2.	LA COOPERATION EN MATIERE ENERGETIQUE.....	84
3.2.3.	LA COOPERATION POUR LE RENFORCEMENT DE LA COMPETITIVITE DES ECONOMIES MAROCAINE ET ESPAGNOLE.....	85
3.2.4.	LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS ECONOMIQUES AVEC L'AFRIQUE.....	85
3.2.5.	LA COOPERATION POUR ASSURER LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	86
3.2.6.	LA COOPERATION EN MATIERE DES RESSOURCES HUMAINES	86
3.3.	ASSURER LES CONDITIONS NECESSAIRES AU DEVELOPPEMENT D'UNE COOPERATION DURABLE	86
3.3.1.	L'AMELIORATION DE LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE NATIONAL....	86
3.3.2.	L'ORIENTATION VERS UNE POLITIQUE FONDEE SUR UNE APPROCHE GLOBALE DE LA PROMOTION ECONOMIQUE.....	88
3.3.2.1.	LE DEVELOPPEMENT DE LA COOPERATION DECENTRALISEE ET L'APPROFONDISSEMENT DES RELATIONS AVEC DES ORGANISMES ET DES ASSOCIATIONS A CARACTERE PROFESSIONNEL.....	88
3.3.2.2.	L'ADOPTION D'UNE STRATEGIE PERTINENTE DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION.....	88
3.3.2.3.	LA COORDINATION DANS LA MISE EN EXERGUE DE LA STRATEGIE DE PROMOTION ET L'ENCOURAGEMENT DE LA SYNERGIE ENTRE LES ACTEURS.	89
3.3.2.4.	RENFORCER LA CHAINE DE PROMOTION	89
3.3.2.5.	CREER, EN COLLABORATION AVEC L'ESPAGNE, DES STRUCTURES APPROPRIEES POUR REFLECHIR A UN PARTENARIAT STRATEGIQUE.....	90
3.3.3.	L'ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS.....	90
4.	IMMIGRATION MAROCAINE ET RELIGION EN ESPAGNE : POUR UNE STRATEGIE PUBLIQUE CONCERTEE ET DES RELATIONS DE CONFIANCE ENTRE LES DEUX PAYS.....	90
4.1.	LA STRATEGIE ESPAGNOLE RELATIVE A LA QUESTION MIGRATOIRE MAROCAINE : DELIMITER L'INTERVENTION MAROCAINE.....	91
4.2.	L'EMPLOI, LES DEFIS DE LA STRATEGIE ESPAGNOLE POUR UNE IMMIGRATION CHOISIE.....	93
4.3.	METTRE EN PLACE UNE STRATEGIE PUBLIQUE CONCERTEE POUR LA COMMUNAUTE MAROCAINE D'ESPAGNE..	94
4.4.	LUTTER CONTRE LA DISPERSION DES ENERGIES ET LES ACTIONS SAISONNIERES	95

4.5.	LA PRODUCTION ET LA GESTION DES CONNAISSANCES, POUR UN CENTRE DE RESSOURCES SUR L'IMMIGRATION MAROCAINE.....	95
4.6.	LA GESTION CULTUELLE : POUR PLUS DE COMMUNICATION, DE CONCERTATION ET D'OUVERTURE SUR LA SOCIETE ESPAGNOLE	96
4.7.	CHANGER LES PERCEPTIONS, SENSIBILISER ET MULTIPLIER LES RENCONTRES ET LES ECHANGES.....	97
4.8.	UNE NOUVELLE APPROCHE ENVERS LES MEDIAS ESPAGNOLS	97
5.	LE PARI CULTUREL : UNE OPTION STRATEGIQUE	98
5.1.	POUR UN NOUVEAU BON VOISINAGE	98
5.2.	STRATEGIE : POUR UNE CULTURE DE L'ECHANGE ET L'INTERNATIONALISATION DE LA CULTURE MAROCAINE.....	99
5.2.1.	ABSENCE D'UNE VERITABLE POLITIQUE CULTURELLE PUBLIQUE EXTERIEURE	99
5.2.2.	CREATION D'UN RESEAU DE CENTRES CULTURELS MAROCAINS: LES LIMITES D'UNE VISION.....	100
5.2.3.	LE PARI CULTUREL GAGNANT.....	101
5.3.	PROPOSITIONS	102
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	104
	NOTES	113

INTRODUCTION

Si la donne géographique s'impose par elle-même quand on évoque le Maroc et l'Espagne, la donne historique est absolument incontournable pour la compréhension du passé et du présent des relations entre les deux pays et pour la mise en perspective de leur futur. Emile Durkheim n'avait-il pas dit, avec raison, que l'avenir ne peut être évoqué du néant ?

Si dans le pourtour méditerranéen, notamment entre la rive nord et la rive sud, il y a des peuples qui ont en partage un si long, profond et riche héritage historique et culturel, c'est bien les peuples marocain et espagnol.

Le Maroc et l'Espagne entretiennent une relation de partenariat stratégique global, caractérisée par sa maturité et son contenu dense. Cette relation a une dimension stratégique européenne car le Maroc entretient une relation privilégiée avec l'Union Européenne dans le cadre du grand projet national de modernisation socio-économique et de démocratisation impulsé par Sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

Les deux pays partagent le même désir de promouvoir la connaissance mutuelle et la coopération pour mieux relever les défis communs découlant de leur interdépendance géographique, économique et sociale. Grâce à leur coopération stratégique les deux pays ont réussi à construire un réseau large et diversifié d'intérêts entrecroisés servant à resserrer le dialogue et à créer des liens mutuellement bénéfiques.

Malgré le voisinage, l'histoire partagée, les intérêts communs, les relations entre les deux pays n'ont jamais été à l'abri de soubresauts politiques et sont loin d'être toujours harmonieuses. Actuellement, une bonne partie de l'opinion publique marocaine serait encline à voir en l'Espagne un voisin à double visage avec lequel il faut s'entendre et duquel il faut se méfier. Il y a eu dans l'histoire commune des deux pays des moments si forts, suite auxquels des barrières psychologiques se sont dressées et refont vite surface dès que l'actualité rappelle que certaines pages de cette histoire commune n'ont pas été tournées et que des contentieux attendent d'être résolus.

PARTIE I : DIAGNOSTIC D'ENSEMBLE DES RELATIONS MAROCO-ESPAGNOLES

Les contextes politiques et sociaux, les populations, les aspects économiques, l'histoire, la culture et les moyens de transmissions du savoir et des connaissances constituent l'ossature de ce diagnostic.

1. L'Espagne : ce voisin du nord

1.1. Le plan politique

En 1978, l'Espagne a ratifié une nouvelle constitution en vertu de laquelle elle fut déclarée monarchie parlementaire. Une année auparavant (après quatre décennies de dictature) avaient lieu les premières élections démocratiques, remportées par l'Union du Centre Démocratique (UCD) sous la direction d'Adolfo Suárez.

La nouvelle constitution a pris en compte les profondes différences qui existaient entre les différentes régions, et l'Espagne est, depuis, organisée en 17 communautés autonomes¹. Ces communautés sont dotées de larges pouvoirs : une Assemblée élue au suffrage universel, un président élu par l'Assemblée et un gouvernement. Elles disposent aussi de compétences exclusives dans des domaines importants comme l'aménagement du territoire, l'agriculture, la santé, le social, la culture, l'enseignement, ou encore l'emploi des langues.

Cependant, ces pouvoirs n'ont pas empêché l'émergence de mouvements et partis politiques dans un certain nombre de communautés autonomes, revendiquant l'indépendance au lieu de l'autonomie (les plus importantes organisations se trouvent en Catalogne et au Pays Basque)².

La proclamation d'une nouvelle constitution et la transition de la dictature à la démocratie n'a pas été facile. Le pays a connu de nombreuses tensions politiques qui ont abouti à des confrontations entre le courant conservateur, appelé «Le franquisme sans Franco» qui voulait maintenir l'ancien système, et ceux qui ont adopté l'option démocratique comme choix irréversible. Ces confrontations ont atteint leur paroxysme le 23 février 1981, suite à la tentative de coup d'État orchestrée par l'armée qui a investi le Parlement au moment où on allait voter pour la nomination du nouveau président du gouvernement Calvo Sotelo.

Outre le danger de l'armée, l'Espagne a dû faire face pendant les premières années de la démocratie à la menace du terrorisme ; le rythme des opérations de l'ETA s'est accentué et le nombre des victimes est passé de 10 en 1977 (année de l'amnistie de l'ETA) à 90 en 1979.

L'année 1982 connaîtra un événement de grande importance à savoir, la victoire remportée par le PSOE lors des élections et l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes en mesure de donner une nouvelle orientation au parti et effacer de la mémoire collective la tendance des radicaux d'avant le déclenchement de la guerre civile de 1936. Les socialistes ont réussi à faire progresser le pays vers la modernité et à éliminer les stéréotypes ancrés dans la mémoire des Espagnols et dans celle de leurs voisins, et qui veut que l'Europe se termine aux Pyrénées.

La fin de leur premier mandat a connu trois événements d'importance : L'adhésion de l'Espagne à l'Union européenne; la reconnaissance d'Israël et l'établissement de relations diplomatiques avec elle (L'Espagne fut le dernier pays de l'Europe Occidentale à le faire) et l'organisation d'un référendum pour décider du maintien de l'Espagne au sein de l'OTAN. Son adhésion en 1981 a engendré une grande polémique et a suscité l'opposition de toutes les forces de la gauche y compris d'un groupe de leaders au sein du Parti socialiste.

Pendant de nombreuses années, les socialistes n'ont pas eu de force politique concurrente en face. La gauche radicale représentée par les communistes rappelait la guerre civile et ses conséquences désastreuses ; la droite quant à elle, rappelle le système de Franco surtout après la nomination à sa tête d'un symbole franquiste Manuel Fraga³. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste a été réélu pour quatre mandats consécutifs de sorte qu'il est resté au pouvoir de 1982 à 1996. Son dernier mandat a connu plusieurs cas de corruption administrative et politique impliquant un certain nombre de symboles du parti au sein du gouvernement.

Le scandale le plus important fut celui appelé « Guerre Sale » au cours de laquelle un certain nombre de dirigeants de l'ETA ont été liquidés, en recourant aux services d'une organisation armée non autorisée nommée Groupe Antiterroriste de Libération (GAL). Une des raisons qui ont également contribué au déclin du Parti socialiste fut la crise économique qui a débuté à l'horizon de 1993 et qui s'est étendue jusqu'en 1996. La droite a largement bénéficié de cette situation et a remplacé ses dirigeants traditionnels par de nouveaux visages notamment José Maria Aznar qui a conduit le parti à la victoire aux élections de 1996.

Le Parti populaire a adopté une politique économique réussie ce qui a permis de dépasser la crise que connaissait le pays, en conséquence les électeurs lui ont renouvelé leur confiance lors des élections de 2000 où il a remporté une victoire à la majorité absolue. Mais en dehors de sa politique économique réussie, la période où il était au pouvoir a connu des déséquilibres au niveau national, tant sur le plan politique que social, en particulier avec la sanction de deux nouvelles lois sur l'immigration fortement critiquées par la gauche, ainsi que par les associations de défense des immigrants, car elles ont mis fin à la politique d'intégration initiée par les socialistes pendant leurs mandats. Les erreurs commises en matière de politique étrangère ne furent pas de moindre importance.

Ainsi, le grand rapprochement avec les États-Unis et le gouvernement de George W. Bush s'est fait aux dépens des relations avec les alliés traditionnels au sein de l'Union Européenne comme la France et l'Allemagne, qui n'ont pas vu d'un bon œil l'acceptation de l'Espagne des conditions des États-Unis et sa prise de position de l'Espagne dans le conflit en Afghanistan et en Irak, en devenant partie prenante à la suite du sommet des Açores en 2003, qui a réuni George W. Bush, José Maria Aznar et Tony Blair à la suite duquel la décision de mener la guerre contre l'Irak a été prise.

Cette décision a été rejetée par l'opinion publique qui a organisé des manifestations dans différentes villes d'Espagne critiquant l'implication du gouvernement dans cette guerre. La colère de la rue a atteint son paroxysme après les attentats de Madrid du 11 mars 2004 perpétrés par Al-Qaïda « en guise de punition pour la participation de l'Espagne à la guerre en Afghanistan et en Irak ». L'électeur espagnol a fait porter au gouvernement la responsabilité de ces attentats qui ont coûté la vie à 190 personnes. Ainsi, aux élections tenues pendant la semaine des attentats, le Parti socialiste a eu une victoire inattendue qui a conduit José Luis Rodriguez Zapatero au pouvoir.

La première période du mandat de José Luis Rodriguez Zapatero s'est caractérisée par un conflit aigu entre le gouvernement et le Parti populaire ce qui a perturbé presque entièrement la vie politique. Ce conflit n'avait pas pour origine des raisons idéologiques ou des considérations politiques ; mais il est né du fait que le Parti populaire a estimé que le Parti socialiste lui « a subtilisé une victoire certaine » en usant de la carte des attentats du 11 mars pendant la campagne électorale. En outre, le Parti socialiste a continué les négociations secrètes initiées par le Parti populaire avec l'ETA, ce qui a abouti à l'annonce de l'abandon du terrorisme par cette organisation en mars 2006. Cette décision fut accueillie par une grosse vague d'optimisme qui s'est vite dissipée avec la perpétration d'une attaque terroriste à l'aéroport de Madrid après dix mois de trêve.

En ce qui concerne la politique extérieure, le premier mandat de Zapatero a été marqué par une prise de distance par rapport aux États-Unis, en particulier après la décision de retirer les troupes espagnoles de l'Irak et le renforcement des relations avec l'Union Européenne et l'Amérique latine où l'Espagne a cherché à jouer un rôle de médiateur entre les deux régions, étant donné qu'elle a des liens historiques et culturels avec les pays latino-américains.

Un important rapprochement avec le monde arabe et islamique a vu le jour après le lancement du projet de l'Alliance des civilisations adopté par les Nations Unies et auquel ont adhéré plus de 80 pays. Ce projet vise à remplacer l'option sécuritaire par l'option culturelle en matière de relation entre l'Occident et le Monde arabo-musulman. Le projet de l'Alliance des civilisations a montré que l'Islam n'est guère incompatible avec la démocratie. La preuve en est que l'Espagne a choisi la Turquie où gouverne un parti avec référent islamique comme interlocuteur pour ce projet et qui n'est autre que le Parti de la Justice et le Développement, qui a contribué à la consolidation du système démocratique en Turquie après des décennies de dictature.

Le Parti socialiste gagnera à nouveau les élections en mars 2008 ; cependant, comme en 2004, il n'a pas réussi à obtenir la majorité absolue et il a dû s'allier avec certains partis politiques régionaux qui n'ont pas toujours les mêmes orientations que le Parti socialiste, que ce soit sur le plan politique, économique ou culturel, rendant ainsi leur appui au gouvernement tributaire de certaines concessions que ce dernier a été contraint de faire.

1.2. Le plan économique

L'adhésion à l'Union Européenne a contribué au grand développement qu'a connu l'économie espagnole au cours des deux dernières décennies du siècle dernier dans les domaines de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, du tourisme, de la pêche maritime, de l'énergie, de l'immobilier, du secteur bancaire et dans d'autres secteurs économiques.

Au niveau du secteur agricole, l'Espagne a abandonné son rôle traditionnel en tant que pays à vocation agricole, de sorte que le poids de l'agriculture dans l'économie a diminué et sa contribution n'est plus que de 5% ce qui ne signifie pas pour autant une baisse de la production agricole, mais une augmentation significative de la production des autres secteurs de l'économie.

Ainsi, si on compare les chiffres enregistrés aujourd'hui dans la production agricole avec celle de l'époque où l'agriculture était au centre de l'économie espagnole, on constate que l'augmentation de la production a touché tous les secteurs de l'agriculture et que l'Espagne est devenue l'un des plus grands producteurs mondiaux pour une large gamme de produits comme les céréales (15 millions de tonne), le raisin (6 millions de tonnes)⁴, les agrumes (3.5 millions de tonnes) annuellement. Le secteur de l'élevage a aussi considérablement évolué, comme en témoigne le volume du cheptel (25 millions de têtes de porcs et 23 millions de têtes d'ovins).

Les mines et l'énergie ont également enregistré une forte hausse du volume de la production (22 millions de tonnes de charbon et 300 mille tonnes de fer) par an. De même pour les énergies renouvelables où l'Espagne occupe le troisième rang mondial dans la production de l'énergie éolienne, et le premier rang dans la production de l'énergie solaire (50 pour cent de la production mondiale).

Parallèlement à l'agriculture et à l'énergie, le secteur de l'industrie a connu, après l'adhésion de l'Espagne à l'UE, une importante évolution et les capitaux étrangers ont commencé à affluer d'une manière sans précédent, en vue d'être investis dans l'industrie. Le capital espagnol a également contribué au développement de l'industrie grâce aux partenariats établis avec les établissements industriels étrangers.

Malgré l'absence de l'industrie automobile nationale (Seat a été rachetée par Volkswagen en 1986), ce secteur industriel reste le plus important du pays. Troisième constructeur en Europe et cinquième au monde, l'Espagne est une gigantesque usine de sous-traitance. En exportant 71% de sa production, elle est cependant particulièrement sensible aux fluctuations du marché automobile.

Un autre secteur important ce sont les chantiers navals qui font de l'Espagne un des dix premiers constructeurs au monde et le quatrième de l'Union européenne. Implantés surtout sur la côte cantabrique, en Biscaye et en Galice, les arsenaux sont aussi présents dans le sud, à Séville, Cadix et Malaga. Ils connaissent des difficultés liées aux coûts de production élevés et à l'effacement du marché national. Le textile et l'habillement souffrent d'un manque de compétitivité mais l'industrie du cuir et de la chaussure reste exportatrice.

Pour le secteur du tourisme, il continuera son développement de manière significative, L'Espagne a toujours occupé au cours de la dernière décennie, le deuxième ou le troisième rang en termes du nombre de touristes, qui varie entre 55 et 60 millions de touristes annuellement (entre 6 et 8 pour cent du volume du tourisme international). Tout cela grâce à la diversité du produit touristique, qui comprend le tourisme culturel, le tourisme rural et le tourisme balnéaire. L'énorme infrastructure existante permet l'essor du tourisme (370 000 Km d'autoroutes récemment restaurées, 33 aéroports internationaux, et 53 ports internationaux, et un vaste réseau d'installations touristiques tels que les hôtels, les restaurants, les stations balnéaires...). Le secteur du tourisme adopte une politique de prix compétitifs et recourt dans une large mesure à l'Internet pour la commercialisation des produits touristiques.

Parmi les autres secteurs qui ont connu un développement notoire, on trouve le secteur de la pêche maritime. L'Espagne possède la plus grande flotte de bateaux de pêche de l'Union Européenne. Les quantités pêchées par cette flotte est d'un demi-million de tonnes, soit 60% de la production totale de l'Union d'un certain type de poissons comme le « thon ».

Le secteur de l'immobilier était loin d'être le moins développé, une fièvre de la propriété s'est répandue au milieu des années quatre-vingt du siècle dernier, et s'est accentuée pendant plus de deux décennies à un rythme très rapide, profitant de la situation de prospérité que le pays connaissait, en particulier des prêts à faible taux d'intérêt pour l'immobilier, ainsi que des salaires élevés dans le secteur public et privé, et de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la construction, constituée principalement d'immigrés qui ont commencé à arriver en grand nombre.

Ainsi, l'Espagne a été classée première en Europe quant au nombre de maisons construites dans la période des vingt années entre 1987 et 2007, de sorte que le nombre de maisons dans le pays en 2006 a atteint 24.700.000 foyers, alors que le nombre de familles n'était que de 16 millions de familles, soit 1,54 maisons par famille.

Cependant, avec l'avènement de la crise en 2008, le secteur de l'immobilier est entré dans un processus de récession auquel ont contribué plusieurs facteurs, comme le retour du taux d'intérêt élevé, mais aussi une sorte de déséquilibre entre l'offre et la demande, où l'offre est devenue supérieure à la demande, à cause de la démobilisation de dizaines de milliers de travailleurs et de cadres qui ont perdu leurs emplois à cause de la crise économique et sont devenus incapables de rembourser leurs emprunts. Les sociétés immobilières ont été affectées par cette situation et n'ont pas pu être en mesure d'achever les projets de construction entrepris après que les ventes aient chuté de plus de 70 pour cent. Un certain nombre d'entre elles ont été mises en liquidation et déclarées en faillite pour incapacité à rembourser leurs prêts en cours comme la société Don Piso présente dans différentes régions du pays et la société Martinez Fadesa qui a accumulé des dettes de 7 milliards d'euros.

Suite à la faillite du secteur immobilier, de nombreuses banques espagnoles et étrangères installées en Espagne et spécialisées dans les prêts immobiliers, se sont trouvées en difficulté et vivent aujourd'hui une situation très difficile du fait qu'elles sont incapables de recouvrer leurs prêts. Le volume des prêts des banques allemandes en Espagne a atteint 238 milliards d'euros, le volume des prêts des banques françaises est de 220 milliards d'euros, et le volume des prêts bancaires britanniques est de 114 milliards d'euros.

Les prêts pour le financement de projets publics ne sont pas moins importants que les prêts privés. Le volume de l'endettement de l'Espagne envers l'Union Européenne et le Fonds Monétaire International a atteint 750 milliards d'euros, une partie importante de ces prêts a été allouée au financement de projets publics. Il semble que la crise économique que connaît l'Espagne aujourd'hui soit structurelle et non conjoncturelle, comme ce fut le cas en 1993. Selon les indicateurs économiques elle perdurera jusqu'en 2018, bien que des signes d'amélioration progressive puissent apparaître à partir de l'année 2012.

1.3. Le plan social

Le boom du développement politique et économique en Espagne au cours des trente dernières années s'est accompagné d'une évolution sociale à différents niveaux. Parmi les domaines qui ont connu un grand développement, la liberté des femmes. Lors de la période franquiste, la situation des femmes en Espagne ne différait pas significativement de celle des femmes dans les sociétés traditionnelles. La femme était soumise à l'homme au moyen d'un ensemble de lois contenues dans le code civil telle « la permission maritale » qui interdisait à la femme de travailler ou de voyager sans la permission de son mari. La proportion des femmes qui travaillaient ne dépassait pas 20% à la fin des années soixante-dix du XXème siècle. Le code civil interdisait le divorce, l'avortement et le concubinage.

Toutefois, le retour de la démocratie a entraîné des changements profonds, la « permission maritale » fut supprimée la même année du décès de Franco. La loi sur l'adultère a également été annulée ainsi que la loi de l'interdiction du divorce. Ces décisions ont contribué à la constitution d'une structure de la famille qui a abandonné plusieurs concepts traditionnels et a ainsi fait du contrôle des naissances une véritable révolution, de sorte que l'Espagne possède le taux de natalité le plus bas occupant ainsi le premier rang mondial.

L'éducation des enfants est basée sur de nouveaux concepts très proches de ceux qui caractérisent les communautés de l'Europe du Nord. Le désir de rattraper "le temps perdu" pousse parfois à brûler les étapes et oser des initiatives qui ont créé une fracture profonde dans la société espagnole, comme l'autorisation du mariage gay, qui a engendré des manifestations et protestations de la part de ses détracteurs, ce qui fut à l'origine de la division de la société espagnole entre partisans et opposants.

Par ailleurs, la croissance économique a contribué à la création d'un certain bien-être social sans précédent qui peut être ressenti dans la rue où est apparue une société de consommation qui bénéficie grandement du niveau de vie élevé. Les salaires augmentaient annuellement de manière supérieure au taux de croissance et ce avec le soutien de l'Union Européenne qui tente ainsi de combler le fossé existant entre l'Espagne et les pays européens comme l'Allemagne, l'Angleterre ou la France en matière de salaires.

Cette croissance économique soutenue, favorise la venue des immigrés de différents pays, et l'Espagne devient de ce fait un pays d'immigration après avoir été dans le passé un pays d'émigration massive vers d'autres pays européens. La grande majorité de ces immigrants arrivés en Espagne viennent du Maroc, de l'Afrique subsaharienne, de l'Europe de l'Est (principalement de la Roumanie) et de l'Amérique latine (principalement de l'Équateur).

Avec l'entrée des immigrants, des attitudes négatives se développent dans la société espagnole. Bien que le nombre d'immigrés en Espagne soit beaucoup plus faible que celui enregistré dans d'autres pays européens comme la France, la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la Belgique, la proportion de racisme et de rejet de l'étranger enregistré est semblable à celle enregistrée dans ces pays. Près de 50% des immigrants en Espagne vivent en dessous du seuil de pauvreté, et le taux de chômage est plus élevé que celui enregistré parmi les Espagnols (le nombre de chômeurs en Espagne au début de 2011 est de 4,7 millions).

1.4. Le plan culturel

La question du pluralisme culturel est l'un des principaux problèmes rencontrés par l'Espagne, la Constitution espagnole a pris conscience de cela en considérant l'Espagne comme un pays de cultures et de nationalités multiples. Bien que la diversité culturelle soit considérée comme une source de richesse, elle est dans de nombreux cas, source de difficultés considérables, à cause du sentiment de la population de certaines régions de l'Espagne d'être significativement différents les uns des autres (à la fin du XIXe siècle, le romancier espagnol Benito Pérez Galdós affirmait que la population du sud de l'Espagne est plus proche dans sa culture et sa mentalité des Marocains que de la population du Pays Basque).

Un des problèmes les plus aigus est celui des différences touchant la langue, les coutumes et l'histoire. Concernant la langue, et bien que l'espagnol soit considéré comme la langue officielle dans toutes les communautés autonomes, le nationalisme profondément enraciné, comme en Catalogne, au Pays Basque et en Galice, a imposé leurs langues comme langues officielles, qui doivent alors être utilisées sur le même pied d'égalité avec l'espagnol dans l'administration publique et l'éducation. Certaines de ces communautés rejettent bon nombre de coutumes qu'elles considèrent étrangères à leur culture propre et ne représentent pas leur identité⁵.

Avec la rentrée scolaire de cette année 2011-2012, la polémique sur la langue en Catalogne démontre que la diversité linguistique et culturelle est problématique. Cependant, le multiculturalisme n'affecte le côté religieux que de manière limitée, et c'est ce qui fait de la religion un élément d'unification de la société espagnole. Bien que la Constitution espagnole considère l'Espagne comme un État laïque, de sorte qu'aucune des religions existantes "ne représente l'Etat", 75% des Espagnols se considèrent comme catholiques (sondages 2010).

L'islam est la deuxième religion quant au nombre d'individus professant cette religion, avec un million et demi de musulmans, principalement des immigrés. Viennent ensuite les protestants avec 1,2 million. La religion juive est minoritaire, le nombre de Juifs en Espagne ne dépasse pas les 15 000 individus. Toutefois, pour des raisons historiques, culturelles et politiques, l'Etat espagnol considère que toutes ces religions ont "pris racine en Espagne."

Parmi les autres questions culturelles qui donnent lieu à un débat en Espagne il y a le dossier de l'éducation. Ainsi, la différence et la diversité culturelle entre les communautés, impose à chacune d'entre elles d'utiliser un manuel qui répond à la spécificité du contexte historique, géographique et linguistique de la région, en particulier dans les disciplines comme l'histoire, la géographie et la langue, de sorte que dans certaines communautés ayant un sens nationaliste enraciné, l'accent est mis sur l'histoire de la région, sa géographie, et non pas sur l'histoire et la géographie de l'Espagne.

Les réalités historiques, politiques, économiques et socioculturelles, singulières et complexes, de ce voisin du nord ainsi que son positionnement au sein de l'Europe et sa place dans la région euro-méditerranéenne, ont été prises en considération dans toute l'étude des relations maroco-espagnoles dont on propose le diagnostic suivant.

2. Le Maroc et l'Espagne : questions territoriales et de souveraineté

Au niveau des relations internationales, les interactions entre Etats en cas de conflit sont gérées de deux manières : soit par le recours à la violence soit par le recours au dialogue et aux négociations. Les relations entre le Maroc et l'Espagne ont été soumises d'une façon parallèle à ces deux types d'interactions, d'où la complexité des rapports entre les deux pays.

Cette complexité résulte de facteurs multiples dont les antécédents historiques, la pluralité des acteurs et les contextes régionaux et internationaux. Dans l'histoire des conflits entre le Maroc et l'Espagne, les antécédents de recours aux armes remontent au XVIIème siècle, quand le Maroc entreprit de récupérer La Maâmora -Kénitra- en 1681, Tanger, en 1684 et Larache en 1689. Vinrent ensuite les tentatives de récupération de Sebta et Melilla au XVIIIème siècle, la guerre de Tétouan au XIXème siècle et la guerre d'Anoual et la bataille d'Ecouvillon au XXème siècle, sans oublier les frictions militaires dans L'îlot de Leila en 2002.

Toutefois, la voie de la négociation a toujours primé, qu'il s'agisse de la question du Sahara ou de problèmes d'ordre économique. L'interaction s'effectue dans ce cas par les négociations, l'échange de Lettres et d'émissaires ou d'ambassadeurs, pour aboutir à un accord, une convention ou un traité. On peut donc affirmer que les relations entre les deux pays sont des relations ambivalentes. Puisque les relations maroco-espagnoles sont caractérisées par des conflits permanents en relation étroite avec les intérêts économiques, stratégiques et politiques de chaque partie, le choix d'une perspective d'analyse à partir de la dualité conflit/dialogue en relation avec les trois composantes de l'Etat, territoire, souveraineté et population, semble plus approprié.

2.1. Contentieux territoriaux

La majorité des conflits hispano-marocains sont de nature territoriale : La question des eaux territoriales marocaines est un élément très sensible et polémique. Historiquement, l'Espagne a toujours sollicité l'accord du Maroc pour exploiter ses eaux maritimes. Cependant, le problème persistant concerne la légitimité du Maroc pour signer des accords touchant à une zone de conflit. Cette problématique, qui se posait avant dans le cadre des relations entre le Maroc et l'Espagne, se trouve actuellement transposée sur le plan des relations Maroc-Union Européenne.

L'Espagne a soulevé cette question, au niveau des Nations Unies lors de la 4ème commission de décolonisation de l'Assemblée Générale de l'ONU, le 4 novembre 1966, en se basant sur l'article 18 du Traité maroco-espagnol de 1767 qui, selon le Délégué espagnol auprès des NU, ne reconnaissait pas la souveraineté du Maroc sur les territoires du Sahara. Ce problème, maintes fois expliqué et éclairci par des historiens marocains, est toujours d'actualité et il est utilisé par les séparatistes du Sahara ainsi que par des organisations telle que l'Association Britannique Western Sahara Resource Watch (WSRW)- par le Parlement Européen (Cf. la résolution du Parlement Européen sur la situation du Sahara du 24/11/2010 dans l'alinéa 11 de la résolution : « il demande à l'UE qu'elle sollicite au Maroc le respect de la loi Internationale concernant l'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental »). Par ailleurs, La Commission Européenne aussi offre un appui financier sous forme d'aide humanitaire aux « réfugiés » qui vivent dans les camps de Tindouf.

Le dernier accord de pêche signé en mars 2007 avec l'Union Européenne se base sur les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et précise que l'application de l'accord touchera le territoire du Maroc et les eaux sous juridiction marocaine (article 11). Les accords de pêche sont un exemple qui prouve l'interdépendance des intérêts économiques et politiques entre les deux pays.

Concernant la pêche sur la côte atlantique, la délimitation de ses eaux territoriales par le Maroc a toujours soulevé des protestations de la part des espagnols. La délimitation des eaux territoriales entre le Maroc et l'Espagne sur l'Atlantique est une question, actuellement, en suspend, mais qui peut créer un conflit à tout moment.

Malgré le contentieux territorial, à propos de Sebta et Melilla, le Maroc est un acteur régional stratégique pour l'Espagne et l'UE dans le domaine de la sécurité frontalière. La coopération entre le Maroc et l'Espagne et l'Union Européenne est considérée comme un modèle au niveau de la région du bassin méditerranéen. L'intégration du Maroc dans la Politique Européenne de Voisinage signifiait son implication directe et responsable dans la gestion des flux migratoires vers l'Europe, d'où sa collaboration dans les différentes opérations de surveillance maritime gérée depuis 2006 par l'Agence Européenne pour les Frontières Extérieures (FRONTEX).

Entre 2006-2009 un programme SEAHORSE (Réseau d'échange d'informations) est établi. Il consiste en la mise en place entre l'Espagne et le Portugal et les pays de la côte atlantique d'Afrique, d'un réseau de communication via satellite pour la coordination et l'échange d'information sur l'immigration clandestine et d'autres activités criminelles menées en mer. Ce programme est dirigé par l'Espagne (Guardia Civil) et financé par la Commission européenne (programme AENEAS) et doté d'un budget de 6 millions d'Euros (période 2006-2009).

Ce réseau est constitué de 10 centres établis en Mauritanie (2), au Maroc (1), au Sénégal (1), en Gambie (1), en Guinée-Bissau (1), au Cap-Vert (1), au Portugal (1) et en Espagne (2). Ces actions font partie d'une politique progressive et sont le fruit de l'implication juridique de l'Union Européenne dans la lutte contre l'immigration clandestine en provenance d'Afrique. Ce qui implique nécessairement l'engagement et la collaboration du Maroc.

Le conflit du Sahara est, actuellement, une question de population plus que de territoire. Comme stratégie offensive contre le Maroc on a toujours mis en question la loyauté des habitants du Sahara au Maroc. Historiquement, le système de vie nomade des sahraouis était à l'origine de la mauvaise interprétation par les espagnols et par les séparatistes du Polisario, de l'article 18 du Traité hispano-marocain de 1767 et de la lettre envoyée par Sidi Mohammed Ben Abdallah à Charles III d'Espagne, dans laquelle le Sultan regrettait ne pas pouvoir lui permettre la construction d'un centre de pêche sur le territoire marocain du Sud. Déjà au XVIème siècle l'Espagne a tenté de construire un centre de pêche dans la zone sud du Maroc pour garantir un hinterland pour les Îles Canaries.

On voit bien donc que l'accent est mis sur le territoire car la question de la population ne se posait pas. Les habitants du Sahara ont, pendant des siècles, manifesté leur loyauté aux Sultans du Maroc. Malgré cela, l'Espagne invoquera la thèse de Terra Nullus (un espace qui peut être habité, mais qui ne relève pas d'un Etat) pour justifier son occupation du territoire du Sud du Maroc. A travers ces thèses, l'Espagne met en avant le Territoire sur la Population.

Pour le Maroc, le Sahara est un Territoire marocain, la question est une question de Population. L'initiative d'autonomie proposée par le Maroc, se base sur cette donnée : la population. L'Opinion publique espagnole considère la question du Sahara comme une question nationale dont tous les espagnols sont responsables. Il s'agit d'une réponse positive aux réclamations du Polisario pour que l'Espagne assume sa responsabilité historique dans le Sahara.

2.1.1. Sebta et Melilla

Sebta et Melilla ont toujours constitué un point de divergence entre l'Espagne et le Maroc. Contrairement aux autres dossiers où le différent est d'ordre conjoncturel, cette question est plutôt d'ordre structurel. En plus de leur avenir politique, d'autres questions relatives à ces deux villes compliquent les relations entre les deux pays. Elles sont de nature sociale, économique et culturelle. Nous nous limiterons dans ce rapport à mettre l'accent sur ces différents aspects dans la perspective de faire dans une phase ultérieure un ensemble de recommandations autour de ces points.

2.1.1.1. La composante historique

Il s'agit de deux des plus anciennes colonies de l'histoire, du fait même que les mouvances colonialistes que le monde a connues dans le passé ont toutes été réglées aujourd'hui, tant en Amérique latine, qu'en Afrique et en Asie. Les enclaves marocaines occupées par l'Espagne depuis le début du XVI^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle sont au nombre de trente. Le Maroc en a récupéré 24 et 6 sont restées sous occupation espagnole, dont les plus importantes sont Sebta et Melilla. Depuis la prise de ces deux villes par les espagnols, le Maroc n'a cessé de tenter de les récupérer en les assiégeant à 11 reprises (Sebta) et 14 reprises (Melilla), et en lançant 141 attaques contre Sebta et 59 contre Melilla. Cette présence permanente de l'occupation espagnole dans ces deux villes crée un différend continu entre le Maroc et l'Espagne.

En plus, les deux villes sont utilisées comme cartes maîtresses lors des élections, en particulier par le Parti Populaire, qui affiche trop clairement sa position à travers entre autres les fréquentes visites de ses leaders aux présides (Mariano Rajoy a visité Sebta et Melilla à sept reprises ces dernières années).

Une autre source de controverses sur Sebta et Melilla est la situation des Marocains qui y résident et qui ont la nationalité espagnole. Ils constituent une population marginalisée et vulnérable face à des courants du mouvement islamique radical qui a réussi à attirer un certain nombre d'entre eux.

2.1.1.2. La composante politique

Depuis 1995, Sebta et Melilla jouissent d'une autonomie similaire à celle en vigueur dans le reste des régions de l'Espagne : un conseil appelé Assemblée de la ville est élu pour chacune des deux villes. Un gouvernement local appelé Conseil du gouvernement est issu de chacune de ces assemblées. Le Président du Gouvernement local supervise les affaires financières, économiques, culturelles, éducatives et administratives de la ville. Il supervise également la police locale alors que le Délégué du Gouvernement central désigné par Madrid supervise, lui, le reste des institutions et organes non locaux dont la sûreté nationale, la police civile et la police des frontières qui dépendent du ministère de l'intérieur ; quant aux institutions militaires elles dépendent directement de l'Etat-Major.

La loi d'autonomie de 1995 relative à Sebta « considère Sebta comme une partie intégrante de la nation espagnole et c'est dans cette perspective qu'elle adopte le système d'autonomie ». (Le même paragraphe est repris pour le texte de loi relatif à Melilla).

Cette thèse repose sur de fausses données historiques quand elle affirme que l'occupation de Sebta et Melilla est antérieure à la constitution de l'État marocain et que le dit État ne s'est constitué qu'au XVIIIème siècle. Il faut savoir que les données historiques exactes confirment que l'État marocain a été fondé au VIIIème siècle, avec l'avènement des Idrissides, qui ont étendu leur pouvoir jusqu'à Sebta, en 788. À partir de là, l'Espagne refuse d'ouvrir un dialogue avec le Maroc concernant l'avenir des deux villes, similaire à celui qu'elle a engagé avec la Grande Bretagne au sujet de Gibraltar. Depuis son accession à l'indépendance, le Maroc n'a cessé d'exprimer ses revendications légitimes relatives aux deux villes, même si ses revendications n'ont été clairement définies que depuis les années 80, quand le Roi Hassan II a appelé à la création d'une cellule de réflexion sur leur avenir.

Les deux principaux partis en Espagne (PSOE et PP) utilisent les deux villes comme carte électorale en raison de la sensibilité que suscite leur avenir et de l'intérêt que leur porte l'opinion publique espagnole. Les visites des dirigeants du Parti populaire à ces deux villes engendrent beaucoup de controverses, surtout que ces visites sont accompagnées de campagnes médiatiques « appropriées » et de déclarations provocatrices comme cela s'est produit en août dernier lors de la visite d'Aznar à Melilla ou en septembre pendant la visite du Secrétaire général du Parti Mariano Rajoy à la même ville (En huit ans, Rajoy a visité sept fois Melilla).

Il n'y a pas que les principaux partis politiques qui soient intéressés par la question de Sebta et Melilla et par leur impact sur les relations entre le Maroc et l'Espagne mais également les partis locaux qui se sont constitués dans les deux villes et en particulier ceux fondés par les descendants d'origine marocaine et dont les plus importants sont :

- **Coalition pour Melilla (CpM)** : Fondé en 1995 par un groupe de musulmans dissidents du Parti socialiste. Son président le Dr Mustafa Aberchan a été le premier marocain à occuper le poste de chef du gouvernement local en Espagne. Le CPM se rallie en permanence avec le Parti de la Gauche Unifiée « *Izquierda Unida* ».
- **Union Démocrate de Ceuta (UDCE)** : Fondé en 2002 par les musulmans de la ville et actuellement présidé par Mohamed Ali, jeune homme de 35 ans, lauréat de l'université de Grenade et qui a de solides liens familiaux avec le Maroc. Le parti est considéré comme la première force de l'opposition avec ses quatre conseillers, tous d'origine marocaine. L'UDCE se rallie aussi avec le Parti de la Gauche unifié « *Izquierda Unida* » dirigé actuellement à Sebta par un autre marocain Mohamed Haddou Moussa. Les deux partis ont conduit ensemble en 2010 une importante campagne pour dénoncer les conditions de vie difficiles dans lesquelles vivent les marocains dans certains bidonvilles.

Il est à noter que la présence des partis représentant les marocains au sein de l'Assemblée de la ville est inférieure au nombre des électeurs d'origine marocaine qui dépasse les 40%. La raison en est que « la voix marocaine » est dispersée et va parfois même au Parti populaire malgré la politique d'exclusion systématique qu'il exerce à l'égard des marocains. Ce parti qui gouverne la ville depuis des décennies essaie d'apaiser les électeurs marocains naturalisés espagnols en choisissant quelques-uns parmi eux pour les présenter comme candidats dans les quartiers de forte concentration marocaine.

2.1.1.3. La composante sociale

Selon les données officielles, la population de Sebta a atteint 78.674 habitants, celle de Melilla 73.480, et si l'on exclut la minorité juive dont une proportion est d'origine marocaine et quelques indiens, le reste de la population est composé de marocains naturalisés espagnols (40%) et d'espagnols (45%). Mais il faut ajouter à ce chiffre le nombre de marocains qui viennent chaque jour des villes avoisinantes (Tétouan, Nador et leurs environs) et qui sont d'environ 40.000 pour Melilla et 30.000 pour Sebta (estimations des autorités des deux villes) principalement de jeunes hommes et femmes qui transportent des marchandises destinées à être écoulées au Maroc, ou travaillent comme manœuvres dans le secteur du bâtiment ou comme domestiques.

Jusqu'en 1986, la majorité des marocains des deux villes n'avaient pas obtenu la nationalité espagnole (83.6% pour Sebta et 82.5% pour Melilla) bien que certains soient de la troisième génération. Ils ne possédaient que ce qu'on appelait *Trajeta de Estadística*, une carte qui leur était délivrée surtout pour des raisons de sécurité et qui permettait de les surveiller et de les recenser comme en témoigne son nom. Mais après l'entrée de l'Espagne à l'Union Européenne la même année, il a été constaté que cette procédure à caractère raciste, n'était pas conforme à la législation en vigueur dans les autres pays européens. L'Espagne adopta alors la Loi sur les étrangers, « *Ley de extranjería* » après une série de manifestations et de violents événements à Melilla en 1986, dirigés par « *Terra Omnium* », une association socio-éducative fondée par des marocains de la ville.

La communauté marocaine vit au sein de ces villes dans des quartiers dont les plus importants sont pour Sebta : Principe, Hadú, Benezú et Rosales ; et pour Melilla : La Cañada de la Muerte et Reina Regente. Ces quartiers comptaient dans le passé, en plus des marocains, la classe pauvre espagnole ; actuellement ils ne sont habités que par des marocains.

2.1.1.4. Politique éducative

Jusqu'aux années 70 du XXème siècle, des cours d'arabe étaient dispensés dans des écoles primaires les cours d'arabe le matin et les cours d'espagnol l'après-midi. La disparition de ces cours a obligé les marocains à intégrer les écoles espagnoles, donc un système scolaire qui ne prend pas en considération la spécificité culturelle des élèves marocains. Ces dernières années des voix se sont élevées au sein de la communauté marocaine des deux villes exigeant le respect de l'identité culturelle de la population de Sebta et Melilla à l'instar de ce qui se fait dans les autres circonscriptions où il y a des langues locales adoptées dans l'enseignement (Catalogne, Pays Basque, Valence, Galice).

Le nombre d'élèves d'origine marocaine à Sebta est actuellement de 5000 élèves soit à peu près le même nombre qu'à Melilla. Toutefois, ce nombre régresse avec la progression du niveau, en raison du décrochage scolaire précoce. Chaque année, 400 élèves marocains abandonnent l'école à Sebta avant l'âge de 14 ans (la scolarité obligatoire en Espagne s'étend jusqu'à l'âge de 16 ans). Seul 1 sur 600 élèves marocains parvient à l'université.

Les jeunes marocains touchés par l'échec scolaire, s'orientent « automatiquement » vers des activités illicites, en particulier vers le trafic de stupéfiants. D'autres émigrent en Espagne pour travailler dans des secteurs qui n'exigent pas une qualification particulière. Mais en raison des contrôles plus stricts sur le commerce de la drogue ces dernières années, et à cause de la crise qui touche actuellement l'Espagne, la seule issue qui reste aux jeunes marocains pour échapper à la délinquance est l'armée. Leur nombre dépasse 2500 soldats, sur les 8000 que comptent Sebta et Melilla. Ils représentent ainsi plus de 30%.

Cependant, la majorité des marocains engagés dans l'armée espagnole sont de simples soldats parce qu'ils n'ont pas de diplômes des académies militaires. Leur importance est alors d'ordre quantitatif et non qualitatif. Outre ces soldats, il y a environ 20 marocains en service dans la police locale des deux villes. Leur présence dans l'administration en tant que cadres est quasiment nulle et ne dépasse guère 2%, et la plupart occupent des fonctions subalternes.

2.1.1.5. La composante religieuse

Depuis l'accession du Maroc à l'indépendance, l'Espagne a pris conscience que les musulmans de Sebta sont marocains de culture et de croyance, c'est pourquoi elle a tenu à ce que la doctrine Malikite soit celle des deux villes et a délégué au Maroc la direction des affaires religieuses à travers le Ministère des Habous et des Affaires islamiques.

A partir des années 90 du siècle dernier, et après les attentats du 11 septembre, la situation a connu un changement progressif. Selon les rapports des services de renseignements espagnols publiés par la presse, Les quartiers périphériques des deux villes (Principe pour Sebta et La Cañada pour Melilla) se sont transformés en nids pour la formation des terroristes et le recrutement des Jihadistes. Il s'est avéré que des Jihadistes issus du premier quartier se trouvaient en Irak, en Afghanistan et sont détenus à Guantanamo.

Selon l'ancien directeur général de la sécurité espagnole Juan Cotino, le quartier « Principe » est un terrain fertile à la propagation de l'intolérance religieuse. Selon et une étude de terrain menée par une équipe de chercheurs de l'université de Grenade, le dit quartier est candidat à être sous le contrôle absolu des islamistes radicaux pour diverses raisons dont «une forte concentration ethnique, une faible présence de l'administration, le contrôle du fait social dans la cité par certains groupes de jeunes influencés par l'idéologie Salafiya, l'existence d'une identité qui appelle à une confrontation entre musulmans et non musulmans».

Selon la même étude, « les salafistes » font de la prédication dans le quartier. Ils utilisent des espaces clos tels que les garages privés qu'ils transforment en lieux de prière et de prêche, attirant chômeurs et marginaux.

A Melilla le groupe Takfir Wal Hijra contrôle l'une des plus importantes mosquées de la ville, appelée « la mosquée blanche ». Cette mosquée se trouve dans le quartier « La Cañada » où le nombre de femmes qui portent la burqa augmente de jour en jour.

2.1.1.6. Le volet économique

Sebta et Melilla ont le statut de « zone libre » et sont exonérées de tout impôt, et le trafic commercial y bénéficie d'autres avantages fiscaux. Les deux villes sont un pôle d'attraction pour les commerçants espagnols qui ont émigré de l'Espagne et du Nord du Maroc depuis les années soixante du siècle dernier, ainsi que pour certains commerçants marocains juifs et musulmans et quelques indiens qui résidaient à Tétouan sous le protectorat.

Faute d'autres ressources (agriculture, industrie, tourisme), les deux villes vivent du commerce. Pour leur approvisionnement en produits alimentaires frais et en eau, les deux villes dépendent des villes marocaines voisines, 70% des transactions commerciales se fait dans le cadre de la contrebande avec le Maroc pour une valeur qui varie entre 1.5 et 2 milliards d'euros par an.

Toutefois, la dépendance à l'activité commerciale et l'absence presque totale des secteurs primaire et secondaire rend l'avenir des deux villes otage des mutations que connaît l'économie mondiale, surtout dans le cadre d'une économie de marché, de la suppression des droits de douane et de la libre circulation des marchandises. Des effets résultant de cette situation commencent à être observés à partir de la nature même des marchandises de contrebande qui entrent au Maroc.

Actuellement, la plupart des biens importés de Sebta et Melilla se limitent à quelques produits de consommation : boissons alcoolisées, tabac et articles ménagers et leurs accessoires. Selon une étude réalisée sur les quantités de whisky importées à Melilla, il a été constaté que si ces quantités étaient consommées par les habitants de Melilla uniquement, la consommation par habitant atteindrait 70 litres par jour !

Les relations maroco-espagnoles dans leur dimension historico-politique, sont déterminées par le passé et par l'héritage colonial. Il s'agit d'un héritage qui suivant le type des cartes politiques jouées, continue de conditionner ces relations, expliquant ainsi, en grande partie, leur complexité.

3. Echanges et relations économiques et commerciales entre le Maroc et l'Espagne

L'étude des relations économiques et commerciales entre les royaumes du Maroc et de l'Espagne en vue d'établir un diagnostic sur nos échanges avec le voisin ibérique se fondera essentiellement sur un examen minutieux des statistiques du commerce extérieur sur une période suffisamment longue pour pouvoir en tirer les tendances lourdes.

Afin de déterminer quel est l'historique de nos échanges et quelle est la situation actuelle nous porterons notre regard sur deux tranches de temps. L'observation d'une première tranche courte, allant de 2006 à 2009, nous permettra d'identifier le volume des échanges, connaître l'état de la balance commerciale avec ce partenaire et savoir quel est notre positionnement en tant que client et fournisseur de l'Espagne, par rapport à d'autres pays concurrents. L'observation d'une seconde tranche plus longue, s'étalant de 1995 à 2006, nous permettra elle d'observer quelle a été la croissance de nos échanges sur le long terme dans le marché espagnol et comment a évolué la couverture de nos importations par nos ventes auprès de ce voisin. Nous ne manquerons pas enfin de porter un regard sur le niveau des investissements directs, des recettes touristiques et des transferts de devises des ressortissants marocains en Espagne.

Concrètement, au niveau bilatéral nous détaillerons la portée de deux accords, celui relatif à la promotion et protection réciproque des investissements et celui ayant trait au non-double imposition. Dans cette ébauche d'un panorama général, un éclairage sera porté sur les structures d'accompagnement des entreprises, de part et d'autre. Nous nous référerons ici aux organismes publics et semi-publics aussi bien du côté marocain que du côté espagnol, quels secteurs ils représentent et quelle est la nature de leur action sur le terrain. Du côté espagnol, il s'agira principalement des bureaux commerciaux de l'Ambassade, des organismes de promotion extérieure des communautés autonomes et enfin des chambres de commerce avec représentation aujourd'hui sur notre territoire. Du côté marocain, quelle présence nous avons sur le territoire espagnol, ce qui nous amènera à évoquer quelles banques ont pignon sur rue en Espagne et le rôle des trois organismes publics Office du Tourisme, Agence de Développement de l'Investissement et chambre de commerce.

Pour conclure ce diagnostic, nous essaierons d'appréhender la dynamique actuelle, sur le terrain et au jour le jour, telle que la vivent les acteurs économiques, ainsi que la volonté de ces derniers où la stratégie de conquête de leurs marchés respectifs et comment se meuvent ces divers acteurs économiques sur la scène des échanges entre les deux pays. En résumé ce diagnostic sera donc organisé autour des trois points suivants :

- Cadre juridique et institutionnel ;
- Examen des statistiques des échanges ;
- Perceptions et dynamique en jeu.

3.1. Cadre juridique et institutionnel

3.1.1. Accords à caractère économique et financier

Dans le cadre juridique et sur le plan bilatéral divers accords encadrent les relations économiques. Il s'agit en l'occurrence de l'accord sur la Promotion et Protection Réciproque des Investissements et l'accord de non double Imposition en plus d'accords limités dans le temps tel celui de coopération financière.

En ce qui concerne l'Accord de Promotion et Protection des Investissements, le Maroc est signataire de tels accords avec près de 70 pays amis. La signature de celui avec l'Espagne remonte au mois de décembre 1997 et a été renouvelé en avril 2005. L'Espagne a signé pour sa part un nombre presque similaire d'accords avec des pays tiers.

En ce qui concerne sa portée, il s'agit en résumé que les deux pays signataires n'octroient pas aux investisseurs de l'autre pays un traitement moins favorable que celui accordé à leurs nationaux, reprenant en cela le sens de la clause de la nation la plus favorisée. Cet accord inclut des dispositions relatives aux risques tels que les limitations et indemnisations en cas d'expropriation, indemnités pour pertes de guerre ou troubles civiles et le libre transfert des revenus de l'investissement.

En ce qui concerne l'Accord de non double imposition signé entre le Maroc et l'Espagne, il remonte à juillet 1978 et a été publié dans le bulletin officiel en 1985. Le besoin d'un tel accord vient répondre au fait que chaque pays élabore de façon souveraine sa législation fiscale, ce qui provoque une superposition de cette souveraineté. Il résulte de cette situation une contrainte pour les personnes physiques ou morales.

L'accord signé entre l'Espagne et le Maroc vient donc palier à cette contrainte. Les deux pays y ont prévu les mesures nécessaires à son application selon trois principes, celui de la non-discrimination, celui de la procédure à l'amiable pour le règlement de différends et celui d'échanges et de croisement des informations.

En ce qui concerne l'Accord de coopération financière en vigueur actuellement, l'Espagne et le Maroc ont procédé à sa signature en décembre 2008 lors de la IXème Réunion de Haut Niveau Hispano-Marocaine, sommet bilatéral qui se tient annuellement, pour un montant de 520 millions d'Euros, destinés à financer les projets d'infrastructures. Le montant de cet accord en fait le plus important jamais signé par l'Espagne avec un autre pays. Le précédent accord portait sur une enveloppe de 250 millions d'Euros. Ce financement sera principalement orienté vers les secteurs des énergies renouvelables, l'eau, l'environnement et les infrastructures de transport et télécommunications.

La répartition du montant global de cet accord se fera selon les modalités suivantes : un total de 400 millions d'Euros est dédié aux crédits concessionnaires imputés au Fond d'Aide au Développement pour l'internationalisation de l'entreprise espagnole (FAD) et seront destinés à l'achat de biens et services pour des projets publics marocains réalisés par des compagnies espagnoles.

Le montant de cet accord reflète de fait l'importance qu'accordent les autorités espagnoles à leur relation économique et financière avec le Maroc. Il y a lieu aussi de noter que cet accord est plus souple que les antérieurs et accorde une plus grande flexibilité pour l'achat de biens ou service à l'étranger aussi bien que localement au Maroc. Le choix des projets qui bénéficient des facilités de cet accord se fait conjointement par les autorités marocaines et espagnoles. Les conditions offertes sont meilleures que sur le marché et les fonds procèdent de sources publiques.

3.1.2. Présence des structures espagnoles au Maroc

Sur le plan institutionnel, l'Espagne dispose de tout un arsenal d'institutions ayant une forte présence au Maroc. Ces organismes à caractère public ou privé viennent en appui aux sociétés espagnoles dans leur ouverture sur le marché marocain.

Comme première institution, nous mettons en relief l'existence du Bureau Commercial de l'Ambassade d'Espagne au Maroc avec deux représentations, l'une à Rabat et la seconde à Casablanca en plus du Service pour les questions agricoles et de pêches. Les bureaux commerciaux d'Espagne sont hiérarchiquement rattachés au Ministère espagnol du Commerce et de l'Industrie. Ces mêmes bureaux organisent des missions appelées inverses, dirigées vers les entreprises marocaines et les amenant à faire périodiquement des voyages d'affaires pour connaître l'offre et les produits espagnols.

Au-delà de cette institution centrale rattachée à la mission diplomatique espagnole, l'Espagne dispose de représentations de plusieurs communautés autonomes. Il faut noter que chacune des communautés espagnoles dispose d'un organisme de promotion extérieure. Ce sont pour plusieurs régions des institutions importantes avec des délégations dans plusieurs dizaines de pays et dotées de moyens importants.

Au niveau du Maroc, les institutions les plus actives sont, en l'occurrence, COPCA pour la Catalogne, EXTENDA pour l'Andalousie et IVEX pour la région de Valence. Si la première existe depuis déjà près d'une quinzaine d'années, les représentations de « Extenda » et « Ivex » remontent aux années 2006 et 2007. Ces bureaux ayant domicile à Casablanca, jouent le même rôle que les bureaux commerciaux d'Espagne et sont autant de relais et servent de conseil aux entreprises.

En marge de ces institutions publiques, il est important de souligner l'action privée des chambres de commerce espagnoles de Casablanca et Tanger. Cette dernière est d'ailleurs la seconde plus ancienne chambre de commerce espagnol à l'étranger, après celle de Mexico et remonte aux années 1890. Nous pouvons noter que le Maroc et le Mexique se placent justement comme principaux partenaires commerciaux hors zone européenne et grandes puissances comme les Etats-Unis.

En accompagnement des entreprises, et suivant les besoins de leurs clients, nous remarquerons l'ouverture récente de diverses banques espagnoles au Maroc ou leur association avec des institutions bancaires marocaines.

Ainsi au cours de l'année 2009, La Caixa, un des organismes financiers les plus importants d'Espagne et sans conteste de Catalogne a ouvert un bureau à Casablanca et opère comme banque inscrite auprès de Bank al Maghrib. Une autre institution Banco Sabadell, avec siège en Catalogne et largement présente sur le territoire espagnol comme quatrième banque de la place a ouvert un bureau de représentation dans notre capitale financière Casablanca pour accompagner les entreprises dans leurs opérations de commerce extérieur et de réponses aux appels d'offres publiques marocaines. Dans ce même contexte, la première institution bancaire espagnole, Banco Santander participe au capital d'Attijari Wafa Bank et Caja de Ahorros del Mediterraneo dans celui de la BMCE Bank.

Dans ce même souci d'accompagnement des entreprises, divers cabinets d'avocats ont ouvert un bureau au Maroc. Nous distinguons parmi ceux-ci notamment les cabinets Guarrigues et Cuatrecasas, classés parmi les plus importants en Espagne. Ces deux cabinets ont siège à Casablanca, tandis que deux autres, de moindre calibre sont représentés à Tanger. A ceci s'ajoute un nombre réduit de bureau de conseils faisant entre autres un travail de fiduciaire, car plus à même de gérer les aspects fiscaux et juridiques relevant de chaque pays.

3.1.3. Présence des structures marocaines en Espagne

La présence de structures publiques ou privées nationales si elle est réelle reste limitée en termes de moyens, implantation ou champs d'action. De longue date et comme c'est le cas dans plusieurs pays, l'Ambassade du Royaume du Maroc en Espagne dispose d'un service économique et commercial. A la différence du cas de l'Espagne celui-ci est hiérarchiquement rattaché au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération. Le staff de ce service est réduit et ses moyens matériels pour l'organisation de rencontres ou missions sont limités.

Outre l'information et l'accompagnement des entrepreneurs et investisseurs, ce service commercial organise périodiquement des journées d'informations ou rencontres pour faire connaître la destination Maroc. A titre indicatif, le service économique a organisé au cours de l'année 2009 plus de 15 rencontres et un nombre similaire en 2010.

Certain office public disposent de représentations en Espagne. A mettre en valeur la présence de l'Office National du Tourisme, cantonné à la promotion de la destination Maroc. L'Espagne est pour nous le deuxième marché pourvoyeur de touristes, après la France et la présence de l'Office remonte à une vingtaine d'années. L'Agence de Développement des Investissements (AMDI) opère officiellement depuis septembre 2010 et est dotée actuellement en ressources humaines d'une personne, avec prévision d'élargir le staff à trois personnes. L'action de l'AMDI en Espagne est principalement centrée sur la promotion des investissements et plus concrètement ce qui est connu sous la dénomination « Métiers Mondiaux du Maroc ».

Hormis ces structures publiques, une Chambre de Commerce Marocaine, intégrée par les organismes marocains présents en Espagne, BMCE Bank, Attijari Wafa Bank, Banque Chaabi et Royal Air Maroc, a vu le jour en Février 2009. Jusqu'à l'heure présente cet organisme doté de moyens limités n'a pas eu d'actions sur le terrain. Une création similaire et avec une appellation identique, à l'initiative d'entrepreneurs espagnols avait vu le jour en 1976 mais était restée sinon une coquille vide, du moins sans apport dans le contexte de rapprochement des secteurs d'entreprises des deux pays.

Au niveau de la présence des institutions bancaires, remarquons la présence des banques marocaines déjà citées, avec cette distinction dans leur mode opératoire et champs d'action. La BMCE Bank est présente comme banque enregistrée auprès de la Banque d'Espagne et soumise à ses normes et réglementations à l'égale des autres banques espagnoles. Elle oriente son action vers les entreprises et en particuliers celles ayant des échanges commerciaux avec le Maroc ; mais ne déploie pas d'initiative si nous parlons de missions d'affaires ou action de promotion. Attijari Wafa Bank pour sa part est un bureau de représentation et opère aussi avec les Marocains Résidants en Espagne pour les transferts d'argent et il en va de même pour Banque Chaabi quoique celle-ci est enregistrée auprès de l'institution bancaire espagnole.

A la présence de ces organismes, s'ajoute périodiquement les missions et la participation aux foires commerciales, que font les entreprises marocaines sous le chapeau de Maroc Export (ex Centre Marocain de Promotion des Exportations). Les principales foires auxquelles participe cet organisme sont Alimentaria à Barcelone pour le secteur agro-alimentaire, Matelec pour le secteur électrique à Madrid.

Il faut, néanmoins, remarquer le nombre de missions que font divers organismes selon les occasions, telles l'Agence de Développement Agricole (ADA) pour la promotion du partenariat public-privé, la Confédération Générale Marocaine des Entreprises (CGEM) lors de rencontres d'affaires soit à l'initiative des autorités marocaines soit sous l'égide d'organismes espagnols.

3.2. Dynamique en jeu et perceptions

Après ce survol des aspects juridiques, institutionnels et l'examen statistiques de nos échanges avec l'Espagne il est important d'examiner la dynamique en cours, la perception de part et d'autre et enfin l'image et le regard porté par l'un sur l'autre.

3.2.1. Dynamique et action des acteurs

Il ressort du bilan statistique que sans être un partenaire de poids, et loin s'en faut, le Maroc ne représente que globalement 1% des échanges de l'Espagne, si nous faisons une moyenne entre notre position comme client et fournisseur, le Maroc n'en demeure pas moins un marché qui compte pour les entreprises espagnoles. Le Maroc est comme nous l'avons vu un des principaux marchés d'exportations hors Union Européenne, devançant en cela des partenaires qui à priori nous sembleraient mieux placés, comme l'Argentine, le Chili ou la Roumanie.

Il est difficile de déterminer le nombre total exact des entreprises à capital espagnol implantées au Maroc. Les chiffres généralement avancés situent leur nombre autour d'un millier d'entreprises. Selon une liste fournie par le Ministère espagnol du Commerce et Industrie, il s'élèverait à 856 sociétés. De par les créations de sociétés et le flux continu des entrepreneurs qui s'installent au Maroc chaque mois, nous serions en droit d'estimer ce chiffre proche du millier, sans pour autant pouvoir le justifier. A titre de comparaison et pour situer notre position, l'Algérie compterait environ 75 sociétés espagnoles et la Syrie pas plus de cinq.

Du côté marocain, mise à part l'implantation des banques déjà mentionnées, nous ne disposons pas de données établissant la création de structures marocaines en Espagne. Cette absence est néanmoins compensée par la création de commerce de proximité et d'alimentation, de commerces de distribution et de quelques investissements dans le secteur de la construction en Catalogne et l'agriculture en région d'Almeria et Andalousie.

Il est à noter aussi au niveau espagnol l'obtention de contrats auprès d'autres investisseurs espagnols et l'attribution de marchés publics dans le secteur des infrastructures, énergie renouvelables et les services. Cette tendance a connu un affermissement pendant les derniers mois de l'année 2010, les entreprises cherchant une échappatoire face à la situation de stagnation que connaît l'Espagne.

3.2.2. Perceptions

Pour approfondir dans ce sens, il apparaît notoire que dans le milieu des affaires, les chefs d'entreprises sont conscients de la poussée que connaît la demande interne au Maroc, tant au niveau de la consommation privée que publique.

La situation de crise que connaît l'Espagne et les faibles perspectives de récupération ont poussé les acteurs publics à épauler leurs entreprises dans la recherche de nouveaux marchés et de nouvelles opportunités. Ceci s'est fait à travers l'organisation de rencontres et missions dédiées au marché marocain et certaines communautés autonomes ont réussi à accroître significativement leurs exportations.

Il convient de distinguer particulièrement le rôle joué dans ce sens par l'Andalousie à travers son organisme de promotion extérieur Extenda ou ses chambres de commerce. Cette région limitrophe du Maroc et surtout ses entrepreneurs semblent découvrir aujourd'hui seulement la proximité géographique du Maroc et le potentiel de son marché.

Autrefois plus enclins à explorer des destinations comme l'Amérique du Sud ou selon l'appellation consacré en Espagne l'Amérique Ibérique, les entrepreneurs espagnols en général et andalous en particulier se rendent aujourd'hui à l'évidence que le potentiel de croissance de leur société a plus d'avenir à 14 kilomètres que de l'autre côté de l'Atlantique et dans un hémisphère où tout les sépare. Les différences vont des fuseaux horaires, au changement de saison, à la culture d'entreprise, en passant par le système financier plus proche de l'anglo-saxon entre autres différences. Ne laissant comme point commun avec ce sous-continent que la proximité linguistique, que de l'aveu même des entrepreneurs espagnols ne doit pas justifier en définitive le choix de la destination pour un investissement ou des relations d'affaires.

Par ailleurs, les entrepreneurs espagnols essaient de capitaliser sur l'image de rapport qualité-prix des produits espagnols pour une plus grande pénétration du marché marocain et sont aidés en cela par tout l'arsenal d'organismes impliqués dans la promotion de l'Espagne et ses produits.

Enfin, dans le quotidien de l'entrepreneur espagnol, un investissement au Maroc ou l'extension de l'activité de son entreprise au Maroc tout en gardant une activité en Espagne est possible grâce à cette proximité géographique, à l'accroissement des liaisons aériennes, low-cost et lignes nationales en plus des connexions maritimes, pour le voyage ou le transport des marchandises. Selon les entrepreneurs espagnols implantés au Maroc, le choix de notre pays est aussi celui qui détruit le moins d'emplois en Espagne.

De son côté, le Maroc est en train de véhiculer davantage ces notions de proximité géographique, de similitude dans la culture d'entreprise et le monde des affaires. Les acteurs publics et privés marocains communiquent à l'unisson sur les plans de développement sectoriels, telles Emergence, Plan Solaire, Vision 2020 ou Programme Halieutis, comme autant de feuilles de route du développement du Maroc. Ceci a le mérite d'offrir une vision claire qui rassure l'investisseur, clarifient les champs de croissance possibles et donne une attractivité au pays.

Les efforts même insuffisants dans le domaine de la justice, à travers les tribunaux de commerce et l'existence de cours d'arbitrage, finissent par convaincre du choix de l'orientation prise par le Maroc. Si ces perceptions sont positives de part et d'autres, il est cependant nécessaire de noter que dans le milieu des affaires et les leaders d'opinion elles ne sont pas unanimement partagées ou si elles sont perçues il y a un frein à leur diffusion.

Dans une récente étude sur la Réputation de l'Espagne dans le Monde, présenté au public en Novembre 2010 et élaboré par deux organismes, l'un espagnol « Instituto de Analisis de Intangibles » et l'autre international « Reputation Institute » il est intéressant de relever l'absence du Maroc dans cette étude. Le rapport très détaillé a pris en compte 40 pays pour analyser tant l'image de l'Espagne et ses produits dans le monde ainsi que l'image de chacun de ces 40 pays en Espagne. La sélection des pays sondés porte sur un incontournable groupe de partenaires européens, latino-américains et asiatiques.

Cette liste compte des pays comme l'Italie, la France, le Royaume-Uni, ou les pays BRIC, (Brésil, Russie, Chine) ou les Etats-Unis et le Japon qui représentent indéniablement une importance pour les entreprises espagnoles. Mais force est de constater que l'étude s'étend à des pays comme, la Finlande, Taiwan, le Venezuela ou l'Ukraine dont les relations de partenariat économiques ou autres sont très faibles sinon insignifiantes et s'abstient de faire une évaluation de cette image pour le Maroc.

De pareilles approches se reproduisent dans d'autres forums. Les informations négatives relatives au Maroc entretiennent et font perdurer une image négative ou biaisée de la réalité et des changements qu'entreprend ces dernières années le Maroc. Ceci a un effet double, premièrement la destination Maroc n'est de premier abord pas envisagée par l'investisseur espagnol en général au moment de son choix ou l'élaboration de comparaison pour de possibles destinations, en particulier dans des secteurs où on ne s'attend pas à trouver le Maroc présent, outsourcing et aéronautique, pour ne citer que les plus évidents. Deuxièmement, méconnaissant le niveau d'évolution ou de professionnalisme de certains secteurs publics ou privés, l'homme d'affaire se trouve parfois en décalage total avec la réalité, l'attente ou le niveau d'exigence de ses potentiels clients ou fournisseurs.

4. Société, culture et opinion publique

4.1. Immigration et opinion publique

Ils sont plus d'un million de marocains, vivant en Espagne. Longtemps enfermée sur elle, l'Espagne deviendra en quelques années, après son adhésion à la communauté européenne, un pays où une partie du débat politique est focalisé autour des questions migratoires et servira pour extérioriser la peur d'une société confrontée à de nouvelles réalités économiques, sociales, culturelles et politiques.

En effet, les droits sociaux, politiques, et culturels des nouveaux arrivants seront au cœur des débats d'une société espagnole apeurée de l'autre et dont la politique migratoire est marquée par l'instabilité législative.

Des questions existentialistes seront posées : faut-il intégrer ou assimiler les nouveaux arrivants ? Quelle place à leur identité culturelle et culturelle ? Quel est le degré de leur loyauté envers le pays d'accueil ? Quelles politiques d'immigration ? Ce diagnostic portera sur trois aspects structurels des opinions publiques marocaines et espagnoles, il s'agit de : l'immigration, la gestion culturelle et la place des médias.

4.2. L'immigration : un cadre juridique instable

Le premier texte de loi concernant les étrangers remonte au XIXème siècle. Il s'agit du Décret royal de 1852 sur les étrangers, réformé en 1954. En 1889 l'adoption du code civil assure aux étrangers les mêmes droits reconnus aux nationaux.

Le décret royal de 1864 devient la référence légale en matière de permis de travail et de séjour, il a été remplacé par le Décret royal de 1978. En 1985 La loi organique 7/85 a été promulguée, elle était la plus restrictive en Europe et visait essentiellement la préparation de l'Espagne pour intégrer en 1986 la CEE, future CE. Elle durera 15 ans.

En 2002, la loi organique 8/2000 du 22/12, réforme la loi organique 4/2000 du 11 janvier sur les droits et libertés des étrangers en Espagne et leur intégration sociale. En 2003, la loi organique 3/2003 aborda les questions relatives à la sécurité citoyenne, la violence domestique et l'intégration des étrangers. Comme les précédentes, elle vise à lutter contre l'immigration clandestine.

Les politiques d'immigration conduites au cours des dix dernières années peuvent être considérées comme des tentatives successives de régulation des flux migratoires et de régularisation continue des immigrés clandestins. La législation espagnole distingue deux principaux statuts d'immigration : les visiteurs et les résidents. La visite est définie comme étant la présence d'un ressortissant étranger sur le territoire espagnol pour une durée n'excédant pas 90 jours, exception faite des étudiants, qui peuvent séjourner sur le territoire pour une durée égale à celle du programme d'études auquel ils sont inscrits.

Les résidents quant à eux sont des étrangers vivant en Espagne et titulaires d'une autorisation de résidence valide. Ils peuvent avoir un statut de résident temporaire ou de résident permanent. La loi envisage également plusieurs catégories subsidiaires : le régime spécial pour les étudiants, les apatrides, les sans-papiers, les réfugiés et les mineurs.

Dans ce cadre juridique principal, composé du statut de résidence temporaire ou permanent et de régimes spéciaux, la législation envisage l'entrée et le séjour des membres de la famille, des personnes exerçant une activité salariée ou indépendante.

4.2.1. La stabilisation de l'immigration marocaine en Espagne

L'immigration marocaine en Espagne est passée d'une immigration de travail à une immigration d'installation. L'obtention d'un permis de séjour permanent est devenue la dernière étape avant la demande de naturalisation.

L'Espagne ne comptait que 500.000 étrangers sur son territoire en 1995, soit environ 2% de sa population totale. Au début de l'année 2007, plus de 4,48 millions d'étrangers résident en Espagne, soit 9,9 % de la population totale.

Les Marocains représentent 11,4% des étrangers résidant en Espagne. Ils constituent de ce fait la première communauté étrangère non européenne et ce depuis 1991, date de la première régularisation massive qui a permis à 40 000 marocains de sortir de la clandestinité. Le nombre des marocains résidant de façon régulière en Espagne est passé de moins de 17 000 en 1990 à 199.782 en 2000 et 576 344 en 2007 pour atteindre 746.000 inscrits en janvier 2010, dont 2593 étudiants. Il faudra ajouter à ce chiffre les naturalisés qui étaient en 2007 environ 92 000 et en 2009 plus de 110.000. La communauté marocaine avoisine actuellement plus de 2% de la population espagnole ; alors qu'elle ne représentait que 0,03 % entre 1976 et 1985.

89,1% des Marocains résidant en Espagne ont moins de 45 ans en 2007, 26,4% ont moins de 19 ans en 2014 plus de 80.000 ressortissants marocains atteindront l'âge de maturité légale. Les hommes constituent 64,4% et les femmes 35,6%. Il est à noter cependant que le taux de croissance annuel moyen des marocains entre 2000 et 2007 était de 15% soit 4,4 point de moins que celui de la population étrangère (19,4%) durant cette même période. Egalement la part des marocains sur l'ensemble des étrangers ne cesse de diminuer, elle est passée de 22,3% en 2000 à moins de 13% en 2007.

Le taux d'irrégularité des marocains est également en baisse. En 2007 le taux d'irrégularité des marocains était de 5,7 %. Il est de loin le plus inférieur enregistré chez l'ensemble de la population étrangère. Le taux de clandestinité parmi la population immigrée marocaine est quant à lui passé de 7,1% à 2,2 % entre 2001 et 2007. Quant aux autres étrangers, il est passé de 20,5% en 2000 à 32,6% en 2007. Ces chiffres mettent en défaut les stéréotypes et les images construites autour des marocains résidant en Espagne.

Entre 1986 et 2005 l'Espagne a mené au moins 8 opérations de régularisation sur un total de 1.525.455 demandes de régularisation dont 1.166.881 ont été acceptées. Les marocains régularisés pendant cette période sont au nombre de 189.695. Ils représentaient 33% du total des marocains en situation légale au 31/03/07 (575 460).

Selon les chiffres de 2007, les marocains résident principalement en Catalogne (32%), Andalousie (14,8%), région de Madrid (11,7%), Valence (10,8%) et Murcie (9,4%). Quant à leurs régions d'origine, à Barcelone et Madrid, plus de 67% proviennent des centres urbains marocains, à Murcie où prédomine le secteur agricole, 57,4% des marocains proviennent des zones rurales et semi rurales. Dans la région de Valence où se combinent les offres de travail dans le secteur agricole et de service, 18,7 % sont d'origine rurale et 14,2 % proviennent des zones urbaines. Les effectifs des Marocains scolarisés en Espagne entre 2003 et 2006 ont plus que doublé passant de 38.223 à 82.472 élèves. Ils peuvent être estimés à plus de 120.000 en 2010.

4.2.2. Précarité et pauvreté ou l'impact de la crise économique sur la situation de travail des immigrés marocains en Espagne

L'immigration d'origine marocaine a été particulièrement touchée par l'actuelle crise économique et par le chômage. Entre juin 2007 et juin 2010, 26% des emplois occupés par des immigrés marocains ont été perdus. Comment expliquer ce fort impact de la crise sur la population d'origine marocaine ?

Il est dû au fait que la crise a affecté surtout les emplois à caractère temporaire et de basse qualification. Le secteur de la construction, le plus investi par les immigrés marocains, a été fortement touché par la crise. Plus de la moitié des emplois à caractère temporaire occupés par des travailleurs marocains en 2007, ont été perdus. Le taux de chômage de l'ensemble des travailleurs d'origine marocaine a atteint 44,5% pendant le second trimestre de 2010. Ce chiffre est largement dépassé chez la population jeune de moins de 25 ans (62,5%).

La crise a provoqué aussi une augmentation du nombre de chômeurs de longue durée et des familles dont tous les membres actifs sont sans travail. L'ampleur du chômage des jeunes montre les difficultés que la jeune génération affronte pour intégrer le marché du travail, situation qui devrait interpeller les administrations publiques espagnoles. Le taux de chômage reste élevé (39,6%) même pour la population dont la tranche d'âge se situe entre 40 et 64 ans est considérés comme la génération porteuse de projets migratoires. Les régions les plus touchées sont celles de Valence (60,1%), les îles Canaries (58%) et Castilla la Mancha (52,3%).

Ces conditions de travail ont une incidence négative sur les conditions de vie d'une importante tranche de la population marocaine immigrée en Espagne. Malgré le manque d'information exacte à ce sujet, La Encuesta de Condiciones de Vida, le sondage sur les conditions de vie, cité par le Collectif Loé, auteur de l'étude publiée en novembre 2010 sur l'impact de la crise, permet de quantifier la population en situation de précarité. L'ensemble des indicateurs présentés plus haut indique que la population d'origine marocaine se trouve en situation précaire par rapport à d'autres collectifs d'immigrés (plus de chômage, plus de travaux temporaires, plus de précarité). La pauvreté affecte presque 40% de cette population.

Cette dynamique dans le domaine du travail génère des problèmes tels que l'absence de rentes, la chute du pouvoir de consommation, le stress, des problèmes de santé et le risque de perdre le lieu de vie, etc. Un appel est lancé par des chercheurs aux acteurs sociaux responsables des interventions spécifiques auprès du collectif immigré marocain en situation de précarité.

4.3. La gestion du cultuel en Espagne et au Maroc

La méfiance envers le Maroc, marque la gestion du culte musulman en Espagne. Pourtant, par sa proximité, son pragmatisme, sa prise de considération des spécificités locales et la composition de la communauté musulmane espagnole, en majorité marocaine, le modèle religieux marocain est censé apporter des réponses adéquates aux difficultés rencontrées par l'Espagne dans sa gestion du culte musulman et la diffusion de l'esprit modéré de la pratique religieuse.

Cette méfiance est due d'une part, à la méconnaissance de la réforme religieuse marocaine, et d'autre part, à l'imaginaire espagnol marqué par un passif historique. Il y a nécessité à rapprocher les points de vues et construire une relation de confiance, d'autant plus que le Maroc n'est pas à l'abri de l'influence de certains groupements religieux politiques ou radicaux installés en Espagne et qui peuvent être des vecteurs de déstabilisation.

On compte aujourd'hui 1.498.707 de musulmans en Espagne et 862 associations dont 785 mosquées et lieux de cultes. Plus de 75% de la communauté musulmane espagnole est marocaine ou d'origine marocaine et plus de 95% de cette communauté est de rite malékite, ce qui confère à l'Espagne une unité dans la pratique religieuse musulmane.

Les musulmans d'Espagne par pays d'origine

	Algérie	Espagne	Gambie	Guinée	Mali	Maroc	Mauritanie	Nigeria	Pakistan	Senegal	Autres	total
Andalucía	5.514	87.297	1.104	865	4.149	110.535	1.744	5.690	2.379	9.902	5.919	235.098
Aragón	5.077	7.787	2.390	954	1.483	18.104	482	884	1.034	3.228	1.120	42.543
Asturias	440	558	17	52	18	2.400	58	274	151	1.367	293	5.628
Baleares	1.132	4.220	202	320	1.127	23.815	494	3.325	584	3.787	1.103	40.109
canarias	547	32.931	150	690	279	18.215	3.380	1.737	261	3.198	1.948	63.336
Cantabria	333	415	11	24	33	1.817	22	211	119	498	445	3.928
Castilla la mancha	1.936	7.562	68	228	1.265	34.099	320	1.203	745	930	870	49.226
Castilla y León	1.829	4.535	168	60	319	19.585	236	524	919	744	783	29.702
Cataluña	8.535	39.887	16.845	4.997	6.964	232.392	2.380	7.222	35.133	20.024	13.203	387.582
Sebta	2	30.631	2	0	0	3.312	0	0	0	1	13	33.961

Extremadura	228	6.388	11	20	59	8.238	42	62	74	164	140	15.426
Galicia	655	1.240	30	52	35	6.336	128	496	224	1.942	1.095	12.233
La Rioja	1.082	1.267	32	132	247	8.264	5	220	2.823	145	299	14.516
Madrid	1.982	117.154	338	2.115	2.720	85.279	532	10.520	2.576	4.025	14.131	241.372
Melilla	7	30.222	0	0	1	7.194	3	0	0	0	19	37.446
Murcia	3.001	1.889	190	327	1.641	68.567	156	1.806	195	2.062	983	80.817
Navarra	3.125	1.342	19	223	444	9.572	85	1.067	252	789	555	17.473
Valenciana	18.031	36.198	343	1.003	2.610	74.650	863	6.916	6.959	5.976	4.443	157.992
Vasca Euscadi	4.673	1.655	125	368	562	14.386	754	1.466	1.974	2.601	1.755	30.319
Total	58.129	413.178	22.045	12.430	23.956	746.760	11.684	43.623	56.402	61.383	49.117	1.498.707

Autres nationalités: Albanie (1.761), Turquie (2.611), Benin (371), Burkina Fasso (1.126), Cameroun (5.870), Côte d'Ivoire (2.924), Egypte (3.111), Guinée Bissau (5.822), Sierra Leone (942), Togo (440), Tunisie (1.962), Arabie Saoudite (273), Bangladesh (11.086), Indonésie (1.352), Iran (2.670), Irak (1.003), Jordanie (1,107), Liban (867), Syrie (2.444).

Cette situation inédite en Europe conditionne la gestion du culte musulman en Espagne et rend nécessaire une coopération active et concertée sur ce sujet entre les royaumes du Maroc et d'Espagne.

4.3.1. La gestion des cultes en Espagne

L'article 16 de la constitution espagnole de 1978 "la liberté idéologique, religieuse et de culte des individus est des communautés est assurée". Il permettra en 1980 de promulguer la loi Organique de Liberté Religieuse. L'article 7 de cette loi impose aux pouvoirs publics d'établir des rapports de coopération avec toutes les collectivités religieuses ayant une présence réelle et effective.

Le 10 novembre 1992, à travers leurs fédérations représentatives, les trois grandes confessions nouvellement reconnues: l'Église Evangélique, le Judaïsme et l'Islam ont signé des accords avec l'État espagnol. L'Islam a été représenté par la Commission Islamique d'Espagne (CIE) constituée de deux fédérations: l'Union des Communautés Islamiques d'Espagne (UCIDE) et la Fédération Espagnole des Entités Religieuses Islamiques (FEERI). Deux fédérations composent la Commission Islamique d'Espagne qui représente 75% des mosquées espagnoles, il s'agit de l'Union des Communautés Islamiques d'Espagne (UCIDE) et la Fédération Espagnole des Entités religieuses Islamiques (FEERI). La première fédération créée en 1989 autour de la grande mosquée de Madrid avec l'appui de l'Arabie Saoudite et des musulmans espagnols. Depuis 2007, c'est un marocain de Sebta qui la préside.

A l'époque de la création de la Commission Islamique, les autorités marocaines n'avaient pas une politique religieuse envers les marocains résidant à l'étranger d'où la faible représentativité marocaine au sein de la commission. Le ministère de la justice espagnole étudie actuellement la réorganisation de la CIE afin d'intégrer d'autres fédérations non représentées dans la commission et activer les droits reconnus aux musulmans en matière d'enseignement religieux et de financement du culte.

Selon les données de l'année scolaire 2008-2009, 149.366 élèves peuvent être intéressés par l'enseignement de la religion musulmane, dont 53.117 sont des espagnoles et 96.249 sont des immigrés, en majorité marocains. Cependant, il faudra noter que seuls 46 enseignants de la religion musulmane sont affectés sur les 400 prévus.

La Commission Européenne Contre le Racisme et l'Intolérance (ECRI) dans son rapport, publié le 8 février 2011, recommande aux autorités espagnoles de respecter, dans les faits, la convention européenne des droits de l'homme en autorisant les musulmans à construire un nombre de mosquées suffisant et de veiller à ce que la loi espagnole, qui garantit aux élèves musulmans une instruction religieuse correspondant à leur confession dans les établissements publics, soit appliquée en pratique et prendre des mesures pour harmoniser tout ce qui concerne l'instruction religieuse à l'école.

Répartition géographique des institutions religieuses musulmanes et des cadres religieux

Régions Autonomes	Associations	Mosquées	cimetières	Imams casernes	Imams hôpitaux	Imams prisons
Andalusia	111	100	2	0	0	1
Aragon	37	33	1	0	0	1
Asturies	5	5	1	0	0	0
Iles Baléares	34	30	1	0	0	1
Iles Canaries	28	26	1	0	0	1
Cantabrie	2	2	0	0	0	0
Castillela Mancha	54	52	0	0	0	0
Castille et Leon	18	17	0	0	0	1
Catalogne	181	169	1	0	0	0
Sebta	45	41	1	0	0	0
Extremadura	15	14	0	0	0	0
Galicie	17	16	0	0	0	3
La Rioja	13	13	1	0	0	0
Madrid	93	77	1	0	0	0
Melilla	11	5	1	0	0	0
Murcie	57	55	1	0	0	1
Navarre	17	16	0	0	0	0
Valence	104	95	1	0	0	0
Région basque Euscadi	20	19	1	0	0	1
Total national	862	785	14	0	0	11

Dans cette gestion nationale du culte en Espagne, il faudra prendre en considération les spécificités régionales de la Catalogne, des Iles Canaries et de Sebta et Melilla. De nombreux groupements religieux musulmans, à tendance politique ou non, existent en Espagne, c'est le cas des représentants de la mouvance "al-adl wa al-ihssane".

4.3.2. La gestion culturelle du Maroc

La gestion marocaine de l'Islam en Espagne est passée d'une action ponctuelle (envoi des imams pendant le mois de Ramadan) à une action publique inscrite dans un cadre global qui est celui de l'Europe. Cependant cette gestion n'est pas à l'abri des tensions qui secouent la société espagnole et particulièrement la question du Sahara, de Sebta et de Melilla.

Après une phase de prospection, des associations et des mosquées ont été identifiées par les autorités publiques marocaines comme respectueuses de la gestion culturelle marocaine, elles sont ainsi prises en considération et aidées financièrement et symboliquement.

En 2010, le Conseil des Oulémas Marocains d'Europe organisa, à Barcelone un colloque sur la formation des imams, c'est la première action publique en Espagne d'une instance religieuse publique marocaine implantée à l'étranger. Le paysage culturel marocain en Espagne est schématiquement constitué de trois grands groupes :

- Les associations et fédérations proches du Maroc, c'est le cas par exemple de la Fédération espagnole des entités religieuses islamiques (FERRI), qui ne représente que 10% de l'ensemble des associations.
- Des associations affiliées à l'Union des Communautés Islamiques d'Espagne (UCIDE) créée en 1980 par un syrien naturalisé et qui regroupe 65% de l'ensemble des associations.
- Des associations proches de certains groupes comme "al-adl wa al-ihssane", qui a créé en 2009 un conseil des imams regroupant plus de 80 imams.

4.4. Medias espagnols et marocains : le déséquilibre

Alors que les intérêts mutuels économiques, sociaux et culturels sont très diversifiés et porteurs d'avenir pour les deux peuples, marocain et espagnol, les médias espagnols ont souvent un traitement passionnel et tendancieux des questions stratégiques relatives au Maroc. Ce positionnement est le résultat de plusieurs facteurs dont l'imaginaire collectif négatif construit historiquement sur le Maroc et les marocains, le passé colonial, les intérêts politiques de courts termes de certains partis politiques espagnols, l'offre pléthorique et diversifiée du paysage médiatique espagnol devant la modestie de l'offre marocaine accentué par l'absence d'une stratégie de communication envers le voisin. Il s'ajoute à ces éléments internes, un facteur externe en relation avec l'Algérie qui opère d'une façon à maintenir la pression sur le Maroc pour freiner son développement économique et social ainsi que son intégrité territoriale.

L'offre pléthorique audiovisuelle espagnole met à la disposition de la population espagnole des canaux d'information et de communication qui la cantonnent dans ses acquis et la privent de s'ouvrir sur d'autres expressions. Sans faire appel à des diffuseurs étrangers, les espagnols ont déjà accès en moyenne à une douzaine de chaînes différentes.

Cependant, il faudra noter la grande absence de journalistes marocains accrédités en Espagne par rapport au nombre de journalistes espagnols présents au Maroc, ce qui rend la presse marocaine très dépendante ou absente des dynamiques et évolutions de la société espagnole, ainsi le traitement médiatique de la crise économique que traverse l'Espagne, les discriminations et le racisme qui touchent les marocains installés en Espagne restent très parcellaires et très limités par rapport à la présence du Maroc dans les médias espagnols.

Dans ce diagnostic préliminaire, il sera question principalement de l'organisation du paysage médiatique audiovisuel, de la presse écrite et de l'Internet.

4.4.1. L'audiovisuel : public national et régional, privé et câblé

L'audiovisuel marocain public en sa totalité tranche avec le paysage audiovisuel espagnol très diversifié : le secteur public en plus des chaînes nationales, compte des chaînes régionales très actives, auxquelles s'ajoutent l'audiovisuel privé et les chaînes câblées.

En 1983 l'Espagne ne comptait que deux chaînes de télévision publiques TVE. En quelques années, le paysage audiovisuel espagnol compte plus d'un millier de diffuseurs de contenus télévisuels (1115 en 2008). C'est le paysage audiovisuel le plus avancé en Europe. Ce secteur est devenu au fil des années l'un des marchés les plus « juteux » de l'Europe. Son évolution anarchique, non encadrée est régulièrement soumise à des considérations politiques et ne répond pas aux nécessités du secteur audiovisuel.

Le pôle public a vu le jour au cours de la première moitié des années 80 avec la naissance des télévisions des communautés autonomes, suivie de très près par sa mise en concurrence avec des télévisions privées. Le secteur public, y compris les télévisions publiques régionales, ne représente aujourd'hui, que 35 à 40 % de l'audience et une part plus réduite encore du marché télévisuel actuel.

Les télévisions locales câblées connaissent une croissance accrue, elles étaient 1115 en 2006, la majorité d'entre elles font partie de l'un des deux grands réseaux câblés nationaux : Cablevision propriété du consortium formé par le groupe PRISA et par Telefonica et Cable Europe récemment tombé dans l'escarcelle de ONO. Le Pays Basque et La Catalogne ont leur propre réseau géré par les entreprises régionales Cable TV et Euskatel.

La crise économique a également affecté la télévision en Espagne. Des dizaines de stations locales ont dû fermer. Certaines entreprises ont abandonné leur permis de diffusion, c'est le cas par exemple de PRISA qui a délaissé le 13 mai de 2009 son autorisation régionale en Andalousie.

4.4.2. La Presse écrite, le monopole des grands groupes

A l'image de l'audiovisuel la presse écrite marocaine n'a pas une influence sur l'opinion publique espagnole, les faibles tirages, la langue, la qualité éditoriale sont de vrais handicaps.

Le secteur de la presse écrite espagnole est composé de 137 titres de presse. La diffusion des journaux espagnols est estimée à plus de 4 millions d'exemplaires quotidiens. Les lecteurs de cette presse seraient plus de 12 millions. Il existe 4 grands journaux nationaux. Cependant la presse régionale tient une part essentielle dans le panorama de la presse quotidienne espagnole.

Ainsi, le quotidien catalan La Vanguardia a une diffusion qui dépasse largement les limites de la Catalogne. Les principaux titres de presse sont souvent associés à une tendance politique. "El País" est ainsi proche des idées socialistes, "ABC" et "La Razón" penchent clairement à droite. "El Mundo" pourtant très critique durant le gouvernement socialiste de Felipe Gonzalez, apparaît comme le plus indépendant. Quant à la presse sportive, elle tient une part essentielle du marché. La presse écrite appartient aux grands groupes de médias précités dans le paragraphe consacré au paysage audiovisuel.

Au Maroc, en 2009, la diffusion de la presse quotidienne n'a pas dépassé les 330.000 dont 255.000 pour la presse arabophone et 73.000 pour la presse francophone. Selon les chiffres de L'OJD Maroc (Organisme de justification de la diffusion) publiés en 2009, 54 titres de presse ont vu leur diffusion mesurée. Le tirage de toute la presse marocaine y compris les hebdomadaires, les mensuels et la presse féminine et spécialisée, ne dépasse pas 1.700.000 exemplaires. Quant à la diffusion elle était en 2009 de l'ordre de 938.000 exemplaires toute presse confondue.

Les journaux arabophones les plus diffusés sont Almassae avec une diffusion quotidienne de 101.000 exemplaires, suivis du quotidien Assabah avec 72.900. La diffusion de la presse affiliée aux partis politiques reste très faible et dans le meilleur des cas ne dépasse guère 9940 exemplaires diffusés. C'est le cas de Al Alam, quand à Alitihad alichtiraqui sa diffusion s'approche de 8800 exemplaires. La diffusion du journal proche du PJD ne dépasse pas les 3000 exemplaires.

Concernant la presse francophone c'est le Matin du Sahara qui vient en première position avec une diffusion de 23.800 exemplaires, suivi de l'économiste avec 19.805 exemplaires et l'opinion : 17.797. Le quatrième quotidien est Aujourd'hui le Maroc avec 5.937 exemplaires diffusés.

4.4.3. La presse électronique, le dynamisme du web

La totalité des médias précités, audiovisuels et écrits, possèdent en Espagne des sites web modernes et accompagnent de façon très réactive l'actualité nationale et internationale. Ce qui amplifie leur force communicationnelle et la diffusion de leur message et lignes éditoriales. Quant au Maroc, si la plupart des titres possèdent un site Web, la totalité de ses sites se limitent à la diffusion du contenu papier et dans les meilleurs des cas mettent en ligne le fil actualité de la MAP.

Les sites de la presse marocaine ne suivent pas l'actualité, ils ont plus le statut de sites vitrines et d'archivage que de sites interactifs répondant aux normes modernes de la presse web. Le modèle économique de ses sites est mal défini, la publicité est presque inexistante.

Les problématiques liées à l'immigration et à la gestion du culte restent, sans une action stratégique en matière de communication, handicapante pour une perception positive du Maroc et une compréhension de ses intérêts. En effet, la révolution numérique, le développement des médias globaux moins coûteux peuvent être des moyens efficaces pour communiquer autour des questions stratégiques marocaines. Cependant, la qualité éditoriale et la réactivité sont des éléments essentiels pour rattraper le grand retard accumulé par le Maroc dans le domaine médiatique et de la défense de ses intérêts stratégiques.

4.5. La coopération maroco-espagnole : éducation, culture et développement

4.5.1. Politique de coopération espagnole au Maroc

Pour l'étude des relations entre le Maroc et l'Espagne, il faut prendre en considération le fait que la politique étrangère espagnole et, par conséquent, la coopération espagnole, est conçue et s'exécute aussi aujourd'hui dans le cadre de la politique européenne et euro-méditerranéenne. Par sa situation stratégique aux portes de l'Europe pour l'Afrique et le Maghreb en particulier et une porte pour l'Afrique vers l'Europe, et vue son histoire et l'importance de la communauté maghrébine présente sur son territoire, l'Espagne occupe une position stratégique dans la région.

Pour ces raisons, L'Espagne veut continuellement renforcer son image au niveau mondial et avoir un rôle actif et de protagoniste dans la région euro-méditerranéenne et vis-à-vis du Maroc en particulier. L'Afrique du Nord est une zone prioritaire pour l'action extérieure espagnole, étant donné la proximité géographique, les liens historiques et la densité des échanges humains, économiques et culturels. L'objectif principal est de contribuer à la stabilité et à la prospérité dans la région, car il y va directement de l'intérêt de l'Espagne. C'est pour ces raisons que la politique étrangère espagnole favorise l'intégration régionale, en particulier entre l'Union Européenne et le Maghreb Arabe.

La politique étrangère espagnole dans la région concilie entre une relation bilatérale intense avec chaque pays et le besoin d'envisager l'ensemble comme un tout régional. L'appui en faveur du rapprochement des pays du Maghreb et de l'Europe et le développement du cadre euro-méditerranéen, sont conçus comme un instrument déterminant pour la politique étrangère espagnole dans la région. L'Espagne veut être un pont entre l'Europe et le Maghreb dans cette région.

Le Maroc, étant donné l'ampleur, la profondeur et la diversité des échanges et des liens qui l'unissent à l'Espagne, est pour la coopération espagnole, le pays le plus important du Maghreb. La coopération espagnole au Maroc couvre trois champs d'action : l'éducation, le développement et la culture. Elle agit au niveau de tous les secteurs ; mais les secteurs d'action principaux sont :

- La couverture des besoins sociaux de base (santé, protection de collectifs vulnérables, analphabétisme, éducation et infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement).
- Les activités de promotion du tissu économique et entrepreneurial.
- L'appui aux projets de développement institutionnel et d'accompagnement des processus de réformes entreprises par le Maroc ces dernières années.
- La coopération décentralisée, quant à elle, est très présente au Maroc, à travers le financement de projets d'ONG. Les régions espagnoles les plus présentes sont : l'Andalousie, la Catalogne, les Canaries, les Iles Baléares, Madrid et Valence.

Les instruments juridiques par lesquels cette coopération avec le Maroc est régie sont : la Commission mixte de coopération scientifique et technique et la Commission mixte de coopération culturelle et d'éducation. A partir de 2006 un instrument de planification a été mis en place par les espagnols pour mieux planifier leur coopération, il s'agit du Documento de Estrategia País (DEP), dérivé du Plan Director de Cooperación Española.

4.5.2. Priorités géographiques de la coopération espagnole au Maroc

En plus de la zone traditionnelle de présence espagnole dans ce domaine (Tanger, Tétouan, Chaouen, Al Hoceima), l'intervention espagnole s'étend maintenant à la région de Sous Massa Draa, Agadir, l'axe urbain Casa-Mohammedia-Rabat. En vertu de ce qui est établi dans le DEP, l'aide espagnole s'organise autour des secteurs prioritaires tels que définis par le PDC 2005-2008 ; 2008-2012) ainsi que par l'INDH promue par sa Majesté Le Roi Mohammed VI.

4.5.3. La langue et la culture espagnoles au Maroc

Il n'existe aucune statistique fiable sur le nombre de marocains parlant l'espagnol au Maroc. Ils seraient quelques 4 millions approximativement. L'Espagne déploie au Maroc une politique soutenue visant la diffusion de la langue et de la culture espagnoles et la consolidation et le développement des acquis dans ce domaine. Les résultats de cette politique sont visiblement satisfaisants, même si les espagnols estiment que leur langue est devancée par l'anglais, en tant que deuxième langue étrangère.

Selon les statistiques du Ministère de l'Education Nationale concernant les années 2000-2005, dans quinze Académies, des seize existantes, où l'espagnol est enseigné, et pour un total de 242 établissements, il y a 575 enseignants et 49 759 élèves. Le nombre d'élèves, de centres et de professeurs a augmenté de presque 30% durant les dix dernières années. L'espagnol est aujourd'hui enseigné aussi dans des collèges en tant que deuxième langue étrangère : 24 centres publics, avec 31 professeurs et plus de 2.000 élèves. Dans les collèges et instituts espagnols, le nombre d'élèves s'élève à quelques 5000. Au niveau universitaire, il existe des filières d'Etudes Hispaniques dans les universités de Rabat, Fez, Tétouan, Agadir, Casablanca, Mohammedia et Nador. Le nombre d'étudiants est de 3000 approximativement.

Mais l'espagnol est aussi enseigné comme langue complémentaire dans plusieurs Facultés et Ecoles Supérieures, publiques et privées. La langue et la culture espagnoles font l'objet d'études et de recherches au sein des institutions universitaires. L'Institut des Etudes Hispano-Lusophones créé en 2002 et mis en fonctionnement en 2004 au sein de l'Université Mohammed V-Agdal est la seule institution de recherche spécialisée en études hispaniques. Elle abrite le Secrétariat et la coordination générale du Programme de coopération culturelle avec les Universités marocaines, établi en vertu de l'accord de coopération signé en 2007 entre Ministère de la culture d'Espagne et l'Université Mohammed V- Agdal.

L'action culturelle de l'Espagne au Maroc est soutenue et de plus en plus intense. Coordonnée par la Consejeria de Cultura, (les services culturels de l'Ambassade), elle est canalisée par un réseau d'instituts Cervantès implantés dans différentes villes du Royaume : Rabat, Casablanca, Tanger, Tétouan, Fez et Marrakech. Le Maroc est le deuxième pays au monde (après le Brésil) qui compte autant d'Instituts Cervantès. En plus des Cervantès, on compte une dizaine de collèges et instituts dont le travail est coordonné par la Consejeria de Educacion (Services d'éducation) qui agit également auprès des lycées marocains où l'espagnol est enseigné à travers les six Asesorias Técnicas se trouvant à Rabat, Casablanca, Agadir, Fez, Tanger et Tétouan, pour accompagner l'enseignement marocain de l'espagnol au niveau du secondaire, plusieurs maisons d'Espagne, des Hôpitaux et résidences espagnoles pour les personnes âgées, une association espagnole des résidents au Maroc.

4.5.4. Présence culturelle du Maroc en Espagne

La présence culturelle marocaine en Espagne n'est pas totalement inexistante, mais elle reste trop faible. Elle est le résultat d'initiatives individuelles, d'associations ou groupes soutenus occasionnellement par l'administration espagnole ou quelques institutions, mais jamais par l'administration marocaine. Il s'agit d'initiatives qui n'ont aucune répercussion sur l'opinion publique espagnole dans le sens de la rapprocher de la réalité culturelle marocaine. On remarque l'absence d'une stratégie culturelle nationale qui garantisse une présence régulière et soutenue de notre culture en Espagne.

Le Maroc n'investit pas dans l'action culturelle en Espagne et il n'existe pas encore un travail en commun entre les sociétés civiles des deux pays. On se demande ce qu'est devenu l'accord de coproduction cinématographique signé 1998. On se demande aussi si le Maroc reprendra un jour le projet avorté de « Año de Marruecos en España » ou saison marocaine en Espagne annoncée en 2004 pour relancer la relation culturelle bilatérale, en impliquant les sociétés civiles des deux pays, mais qui n'eut pas lieu. Le caractère limité des relations culturelles entre les deux pays a une incidence directe sur la communication et la coopération bilatérale et sur la connaissance mutuelle des deux peuples.

4.6. Société civile : état des lieux

Depuis les années 80 du siècle passé, vue l'interdépendance économique, gouvernementale et sociale entre le Maroc et l'Espagne, les responsables des deux pays n'ont de cesse d'insister sur la nécessité de resserrer les liens bilatéraux en approfondissant l'interdépendance économique, en institutionnalisant le dialogue politique et en renforçant la participation des sociétés civiles.

La société civile espagnole a connu une impulsion importante grâce à la transition démocratique. Mais selon Victor Pérez Diaz, auteur de Société civile, sphère publique et sphère privée. Tissu associatif en Espagne entre les deux millénaires, il y a en Espagne une part importante du tissu associatif de mauvaise qualité ou « incivil », avec une capacité inégale d'influencer ou de favoriser le débat et de créer de l'opinion. Toutefois, on estime que le pourcentage des affiliés à des associations oscille entre 30 et 40%. Pendant longtemps, c'est l'église catholique, les organisations syndicales et les associations culturelles et sportives qui constituaient la colonne vertébrale du tissu associatif. Depuis quelques années, la société civile aborde de nouvelles problématiques posées par la société globalisée du XXI siècle, s'activant au-delà des frontières nationales. Au Maroc on en sait quelque chose.

Comment les deux sociétés civiles se perçoivent-elles ? Existe-t-il des contacts ou des actions menées en commun ? Les relations entre les deux sociétés civiles se sont développées et diversifiées depuis les années 90 du siècle passé. Des efforts ont été faits pour le rapprochement et pour une meilleure connaissance des potentialités civiles existantes dans les deux pays.

En 2003 une initiative tout à fait louable a été entreprise par le Fondation des Trois Cultures alors présidée par André Azoulay. Une rencontre entre société civile marocaine et andalouse avait réuni à Séville des dizaines d'associations et d'acteurs non gouvernementaux œuvrant dans différents secteurs, des ateliers intéressants ont été organisés pour créer des synergies, sans malheureusement que cela ait eu des suites. Cependant l'on constate que :

- l'image négative du Maroc répandue en Espagne se reflète aussi sur le miroir de la société civile espagnole : connaissance insuffisante, préjugés et stéréotypes ;
- le contexte général a un impact direct sur les relations entre les deux pays, marqué par des hauts et des bas ;
- la question du Sahara et la question de l'unité territoriale du Maroc persistent et agissent comme un filtre du regard espagnol vers le Maroc, en ce qui concerne le Sahara et du regard marocain vers l'Espagne en ce qui concerne et le Sahara et les présides. Ces questions persistent comme conditionnement des relations entre les acteurs des sociétés civiles.

La littérature produite par des espagnols sur l'action citoyenne espagnole vis-à-vis du Maroc, nous renseignent bien sur les types d'acteurs, leurs positionnements par rapport à certaines questions, les champs d'action qu'ils investissent et leurs modalités d'intervention.

Tout en tenant compte de la pluralité des acteurs impliqués, l'on remarque que la société civile espagnole se mobilise autour des questions suivantes : la coopération pour le développement, la question migratoire et la question du Sahara, mais aussi autour de la promotion des relations bilatérales.

- La coopération pour le développement : si l'on tient compte du plan directeur de Cooperación Española 2008-2012, le Maroc est un pays prioritaire pour les principales institutions de financement publiques espagnoles, (gouvernement central, régions autonomes), les ONGD ayant choisi le Maroc comme champ d'action sont nombreuses. Selon des études espagnoles, leur travail ne jouirait pas d'une visibilité suffisante et le Maroc est considéré comme un pays complexe. Remarquons qu'il n'existe pas d'études non plus du côté marocain sur l'identité, objectifs réels, types d'actions et modalités d'intervention et sur les résultats des actions menées par ces associations sur le territoire marocain ;

- La question migratoire : les initiatives sont multiples, qu'elles soient espagnoles seulement ou articulées avec des associations marocaines. Mais il n'existe pas de stratégies communes d'intervention ;
- La question du Sahara : il s'agit de tout un mouvement pro sahraoui et anti marocain, pour lequel et dans lequel des dizaines d'associations et un nombre important d'acteurs s'activent partout, depuis des décennies pour dénoncer ce qu'ils qualifient de force occupante illégale du Sahara. L'activisme espagnol à outrance sur ce plan, ne peut être perçu et interprété par la société civile marocaine qu'en rapport avec un passé colonial et une idéologie conservatrice. Cet activisme qui a une assise populaire importante en Espagne, a été maintes fois à l'origine de tensions entre les deux pays. Rappelons le malheureux référendum symbolique pro autodétermination du Sahara, organisé en Andalousie en 2001. Cet activisme interfère beaucoup dans l'image du Maroc et a une influence sur l'action citoyenne vis-à-vis de notre pays ;
- La promotion des relations bilatérales : c'est un sujet qui pendant ces dernières années, fait l'objet d'actions citoyennes et d'initiatives louables certes, mais limitées et éphémères, visant le rapprochement entre les deux pays et leurs sociétés respectives. Certaines sont espagnoles, d'autres hispano-marocaines.

Le rôle de la société civile des deux pays est reconnu ; mais il reste limité par rapport à l'importance des relations bilatérales. Le Maroc est un des objectifs prioritaires de la politique étrangère espagnole, en atteste l'important nombre de traités et d'accords signés entre les deux pays depuis 1956, devançant les Etats du Maghreb et d'autres Etats situés dans des zones géographiques considérées comme prioritaires pour l'Espagne. En témoigne également le volume croissant des échanges commerciaux et la présence culturelle espagnole de plus en plus importante au Maroc.

Dans ce diagnostic global, l'accent a été mis sur l'histoire commune et les questions territoriales et de souveraineté en tant que source principale de conflit. Les données réunies concernant la dimension socioculturelle de ces relations (culture, société civile, médias immigration et religion), révèlent l'existence d'un déséquilibre, au détriment du Maroc et d'un déficit d'image.

PARTIE II : LES SOURCES DE BLOCAGE DES RELATIONS MAROC-ESPAGNE

Cette deuxième partie sur les sources de blocage est centrée sur l'étude des facteurs structurels qui limitent la concrétisation du potentiel de coopération entre les deux pays.

La première partie est consacrée à l'analyse des blocages de nature politique qui ont un lien direct avec les questions territoriales nationales. L'objectif de l'étude approfondie que nous avons effectuée et qui s'est basée sur l'analyse de documents ainsi que sur l'étude de terrain, la consultation et l'observation directe, notamment, en ce qui concerne la question de Sebta et Melilla, est de mettre en exergue la complexité de ses problématiques et de démontrer que les blocages résultent actuellement surtout des positions espagnoles.

Sur le Plan économique, quoique les relations entre les deux pays se développent de jour en jour, des blocages liés au caractère concurrentiel des relations, à un niveau sectoriel, entravent la concrétisation du potentiel économique marocain en termes d'exportations.

Sur le plan socioculturel, les clichés et préjugés négatifs et la méconnaissance de l'autre sont analysés en tant que nœuds du futur qui exigent des actions pour leur dépassement.

La proximité géographique, les considérations géostratégiques, l'histoire commune, les intérêts économiques partagés et interdépendants, rendent les relations entre le Maroc et l'Espagne très sensibles aux opinions publiques et aux visions politiques à court terme.

Le blocage structurel majeur dans les relations entre le Maroc et l'Espagne concerne la question du Sahara et celle de Sebta et Melilla. Il constitue un obstacle constant et latent. L'interférence négative de l'Algérie vient conforter certaines positions paternalistes espagnoles et hostiles au Maroc. Elle vise principalement l'intégrité territoriale du Maroc et le soutien des foyers sources de tension entre le Maroc et l'Espagne.

Les relations économiques maroco-espagnoles, malgré la volonté des deux pays de les développer davantage, ne sont pas toujours harmonieuses. Les secteurs concurrentiels sont souvent sources de crispations, ils accentuent la méfiance et réduisent les possibilités d'une coopération bénéfique pour les deux pays.

Le passé colonial espagnol et la présence des musulmans au cours de l'époque d'Al Andalous sont à l'origine d'un imaginaire conflictuel et stéréotypé. Des efforts sont déployés pour permettre une meilleure connaissance mutuelle des deux pays mais ils restent très limités et circonscrits au sein des milieux initiés et académiques.

Les marocains résidant en Espagne sont souvent victimes de cet imaginaire habité par la peur du voisin marocain perçu comme un conquérant. Ils vivent des situations de précarité sociale, économique et culturelle. Les marocains résidant en Espagne peuvent être un facteur positif dans la perception du Maroc nouveau. La politique migratoire marocaine devra dépasser l'action saisonnière et participer à un accompagnement non seulement consulaire et administratif.

La nouvelle réforme constitutionnelle rapproche plus le Maroc des modèles européens démocratiques respectueux des droits de l'homme. C'est un atout pour le travail ardu et long sur les imaginaires et les stéréotypes. Ces blocages récurrents et structurels, nécessitent une volonté politique des deux pays et une mise en place de dispositifs et de moyens efficaces pour les surmonter.

1. Les blocages politiques

L'histoire des relations politiques Maroco-espagnoles atteste d'une grande complexité qui rend difficile l'entente entre les deux pays. Ces relations caractérisées par l'existence d'un legs colonial non résolu et par la nécessité d'une coopération interétatique dans les différents domaines, semblent difficiles et même paradoxales.

Parmi les questions à caractère politique qui constituent un blocage structurel majeur dans les relations entre le Maroc et l'Espagne, il y a la question du Sahara et celle de Sebta et Melilla. Malgré le réalisme et le pragmatisme de la politique extérieure et de la diplomatie officielle des deux pays, ces deux questions restent présentes. Elles entravent, d'une façon constante et latente, la bonne entente entre les deux pays et le développement de la coopération bilatérale.

1.1. La question du Sahara

Pour saisir la nature de ce blocage, il est indispensable de comprendre les conditions et les contextes historiques de l'occupation espagnole des territoires du Sahara avant les revendications marocaines.

1.1.1. Les origines du blocage

Les interventions de l'Espagne sur le territoire du Sahara dès le début de sa présence sur les côtes sahariennes dans les années 80 du 19^{ème} siècle, ont été le résultat d'un certain nombre de motivations plus ou moins importantes, selon les périodes.

Il s'agit de la défense des Iles Canaries, les activités de pêche qui s'étendaient entre les Iles et la côte africaine, l'exploitation des ressources et le contrôle du territoire. Si l'arrière-pays que l'Espagne a gardé, à la suite des accords signés avec la France, avait une importance économique, la présence de l'Espagne aurait été probablement réduite juste à quelques enclaves côtières sur l'Atlantique, comme cela était le cas de Sebta et Melilla sur la Méditerranée. Mais c'est surtout pour des raisons stratégiques que l'Espagne a décidé d'occuper et d'exploiter la zone du Sahara.

La guerre civile a donné lieu à un régime militaire, qui a eu des conséquences directes sur cette région : il ne s'agissait pas seulement de défendre son arrière-pays mais de disposer de tout un appareil étatique pour initier une véritable occupation. D'ailleurs, après la Guerre Civile (1936-1939), le nouveau rôle joué par les colonies africaines, conformément à la politique d'affirmation nationale propre au régime franquiste, a eu des conséquences rapides sur le territoire qui devient donc une province espagnole. L'Espagne voulait dissimuler le caractère colonial du Sahara, à un moment où les premières indépendances africaines avaient commencé.

Après son indépendance, le Maroc a essayé, sans succès, de régler cette question avec l'Espagne dans le cadre des négociations bilatérales, puis sous la pression de la Communauté Internationale. Les années 1960 et 1970 sont un exemple significatif de la nature du blocage provoqué par la question du Sahara. Il s'agit également d'une période où la politique étrangère marocaine avait pris un tournant déterminant grâce à la diversification des moyens de pression et d'influence : offensive médiatique (déclarations marocaines), rencontres et échanges de visites (Esprit de Barajas), ainsi que des accords et actions sur le terrain (la marche verte).

1.1.2. L'Espagne, une partie dans le conflit du Sahara

Déterminer les parties impliquées dans ce différend est essentiel pour comprendre le blocage que connaissent les relations entre le Maroc et l'Espagne.

Dans un premier temps, l'Espagne a été pour le Maroc l'interlocuteur unique. Mais à la suite de l'indépendance de l'Algérie qui a manifesté une mauvaise volonté pour régler la question des frontières, le Royaume ne pouvant envisager d'ouvrir un nouveau front avec l'Espagne, sur le plan diplomatique ou militaire, a opté pour une solution d'entente avec Madrid, qui détenait la clef du problème. De ce fait, le Gouvernement marocain a tenté, jusqu'en 1966, de négocier avec Madrid directement et de manière secrète la récupération du Sahara.

A partir de 1966, le Maroc réaffirme, avec plus de vigueur, ses revendications légitimes. Cette nouvelle politique marocaine répond au changement géostratégique dans la région, et au rapprochement entre l'Espagne et l'Algérie qui vient de recouvrir son indépendance.

Bien que les relations hispano-algériennes aient été empreintes d'une certaine réserve après l'indépendance de l'Algérie, en raison de la profonde différence entre les deux régimes politiques, un accord d'exportation en l'Espagne de 80 milliards de m³ de gaz liquéfié en 15 ans, a été signé le 9 Février 1966. A partir de cette date, l'Algérie était devenue, d'un point de vue géostratégique et politique, une partie déterminante dans la question du Sahara.

Ainsi, soucieuse de préserver ses intérêts, l'Espagne a mis en place la politique d'équilibre faite d'ententes bilatérales et de coopération qui devait lui permettre, en paralysant les revendications concurrentes au Maghreb, de résister aux pressions internationales et d'envisager une exploitation fructueuse des ressources des territoires.

D'ailleurs, c'est durant cette même année 1966, que le Gouvernement espagnol s'est déclaré, dans une lettre au Comité Spécial des Nations Unies⁶ en faveur de l'autodétermination pour le Sahara. Il a également renforcé le potentiel militaire et l'implantation administrative en s'efforçant de gagner la population par une politique paternaliste et avantageuse. Dès lors, le 21 mars 1966, 800 chefs de tribus ont signé un mémorandum favorable au maintien de l'union avec l'Espagne.

Cette attitude ambivalente de l'Espagne a amené le Maroc à réagir en réaffirmant avec éclat ses droits sur le Sahara et en organisant, plus tard, la Marche verte qui a abouti à la récupération des territoires du Sud.

1.1.3. La nature des blocages actuels dans la question du Sahara

L'Espagne est toujours un acteur principal dans la question du Sahara, et sa politique extérieure à l'égard du Maroc est basée sur la préservation de ses intérêts économiques et stratégiques dans la région. De ce fait, elle a adopté une politique similaire vis-à-vis de l'Algérie, tout en essayant d'équilibrer son action diplomatique avec ses intérêts globaux.

Pour expliquer les origines du blocage, nous n'allons pas faire la chronologie des relations maroco-espagnoles depuis l'indépendance du Royaume, sachant que l'histoire des relations entre le Maroc et l'Espagne est riche en faits significatifs. Toutefois, il faut signaler que la stratégie espagnole sur la question du Sahara a changé d'acteur sans changer de position. Depuis l'arrivée du PSOE au gouvernement en 1982, l'Espagne a maintenu un discours officiel réaliste et pragmatique, tout en appuyant, en même temps, la société civile ainsi que les gouvernements autonomes dans leurs actions de soutien de la constitution d'une « République Arabe Sahraouie Démocratique » et de solidarité avec le « Front du Polisario » ainsi qu'avec « les réfugiés de Tindouf ».

Le soutien espagnol se manifeste dans différents domaines (social, politique, économique et culturel) et à différents niveaux (autonome, national et européen). Officiellement, l'Espagne est le pays qui a cédé au Maroc l'Administration des territoires du Sahara après l'accord tripartite du 14 novembre 1975. Mais dans tous les accords signés avec le Maroc, notamment les accords de pêche dans la zone du Sahara depuis les années 1970, l'Espagne semble ne pas admettre la souveraineté du Royaume sur ces territoires. A ce propos, la question qui se pose est de savoir si l'Espagne se considère encore responsable politiquement des territoires du Sahara récupérés par le Maroc après la Marche Verte. En fait, elle assume implicitement sa responsabilité, alors que le Polisario réclame vivement son implication sur ce différend. Le Maroc, quant à lui, l'évite.

Il est vrai que l'Espagne est un pays multiple au niveau de sa composition politique et territoriale. Elle est constituée de régions autonomes et d'idéologies ou tendances nationalistes et indépendantistes qui représentent un terrain fertile pour les séparatistes sahraouis, notamment au Pays Basque, aux Iles Canaries et en Andalousie.

1.1.4. Blocages d'ordre social

C'est à partir des années 80 que l'on assiste à la prolifération d'Associations de Solidarité avec le Peuple Sahraoui (certaines parmi celles qui ont été créées à partir de 1976 sont pro Polisario), présentes dans la majorité des grandes villes espagnoles. L'Espagne, Gouvernement, Gouvernements autonomes et ONG, appuie les séparatistes sahraouis, notamment à travers des actions humanitaires et de solidarité.

En décembre 2010, un montant de presque 3 millions d'euros a été octroyé au Front Polisario, dont 2 millions et demi ont été offert par le Gouvernement Autonome de l'Andalousie. Le reste, soit 400.000 euros, provenait des Iles Canaries. Selon le Bulletin officiel de la Junta de Andalucía (BOJA), l'aide du gouvernement de Séville à travers l'Agence Andalouse de Coopération Internationale est consacrée à l'Association d'Amitié avec le Peuple Sahraoui de Séville. L'aide du Gouvernement de l'Archipel Canarien est destinée à l'Association d'Amitié avec le Peuple Sahraoui, et cela malgré la crise que connaît l'Espagne.

Selon l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement, l'Espagne a accordé à la « population sahraouie », lors des dernières années, plus de 125 millions d'euros, dont 90% sont gérés par les Régions Autonomes et les entités locales (municipalités et conseils locaux). Parmi les régions autonomes les plus actives à ce niveau, on peut citer le Pays Basque.

Ces actions de nature sociale et humanitaire, comme l'accueil d'enfants des camps de Tindouf durant l'été au sein de familles espagnoles, se sont développées pour se transformer en une plateforme sociale d'appui à l'indépendance et à l'autodétermination du peuple sahraoui, comme réponse au slogan : « ceux qui accueillent un enfant sahraoui ne pourront jamais rester indifférent à sa cause ». On assiste dans ce cas à une transformation de la question du Sahara d'une affaire sociale et humanitaire en une affaire purement politique.

C'est dans ce sens qu'on peut comprendre les événements de G'Dim Izik et l'affaire d'Aminatou Haidar. Les deux cas sont séparés, mais ils vont dans le même sens. Le fait que les espagnols traitent le cas d'Aminatou Haidar en termes de droits humains est une tentative de mettre en avant la question de la nationalité, sachant que la RASD n'existe pas en tant qu'entité étatique. Les espagnols, notamment la société civile, ont essayé d'orienter la question du Sahara vers la reconnaissance de la République et non pas vers l'autodétermination du peuple sahraoui.

La situation de Mustapha Oued Salma est très significative : il est présenté comme réfugié d'une entité étatique qui n'existe pas. Il est actuellement considéré comme exilé en Mauritanie.

Si nous insistons sur l'implication espagnole dans la question du Sahara, c'est parce qu'elle est à l'origine de toutes les complications qui persistent jusqu'à nos jours. La question de la nationalité des habitants du Sahara s'est compliquée depuis l'entrée de l'Espagne à l'Organisation des Nations Unies en 1955. La substitution, dans le décret du 21 août 1956, de la Direction Générale du Maroc et Colonies par la Direction Générale des Places et des Province d'Afrique a été le premier pas vers la « provincialisation » du Sahara et, par conséquent, la consécration du caractère dépendant de ce territoire vis-à-vis de l'Espagne. Ce nouveau cadre a créé une ambiguïté au niveau de la nationalité et des avantages octroyés aux habitants du Sahara à l'époque et il a eu des répercussions négatives pour le Maroc, vu l'attachement des sahraouis à l'Espagne après la récupération des territoires par le Maroc.

Les événements de G'Dim Izik étaient l'expression d'un mouvement protestataire interne de nature sociale. Des franges séparatistes en ont fait une action politique dictée par le Polisario et ses soutiens.

Dans les deux cas, le Maroc s'est trouvé face à la société civile et surtout aux médias espagnols qui ont déployé toutes leurs forces et possibilités pour donner une fausse image du Maroc, présenté comme un pays « colonisateur » et « occupant ». Ainsi, les réactions espagnoles, même si elles ne proviennent pas des secteurs étatiques ou gouvernementaux, représentent toujours un blocage dans les relations entre le Maroc et l'Espagne et affectent directement la diplomatie officielle des deux pays.

1.1.5. Blocages d'ordre politique

L'appui des partis politiques espagnols au Front Polisario depuis sa création est très connu. Leurs interventions au sein du Parlement depuis les années 1970 du siècle dernier, reflètent le soutien de l'élite politique espagnole à la cause des séparatistes sahraouis. Mais cet appui et cette sympathie sont toujours relatifs, en fonction des partis politiques espagnols et de leur participation ou non au gouvernement. Les partis IU (Gauche Unie) et UPyD (Union Progrès et Démocratie, parti fondé en 2007) ont toujours exprimé leur appui inconditionnel au Polisario ; les parti CC (Coalition Canarienne) et le PNV (Parti National Basque) partagent aussi le même principe que les partis cités, mais ils ont soutenu Zapatero lors des événements de Laâyoune. Les deux grands partis espagnols PP (Parti Populaire) et le PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol) utilisent la question du Sahara selon leur position dans le Gouvernement ou dans l'opposition.

A titre d'exemple, au mois de février dernier 2011, lors d'une mission de la délégation du Polisario pour rencontrer les responsables du PSOE afin de recevoir l'appui des socialistes espagnols pour l'organisation d'un référendum sur l'autodétermination des provinces du sud, le PSOE a fait savoir que Marcelino Iglesias, secrétaire de l'Organisation des socialistes, ne pourrait pas assister à la rencontre et qu'il céderait la présidence de la délégation du Parti Socialiste à Elena Valenciano, responsable de la Politique Extérieure du PSOE, car le Polisario avait décidé, à la dernière minute, de modifier l'ordre du jour. Devant l'absence d'Iglesias, les représentants du Polisario ont décidé de reporter la rencontre avec les socialistes espagnols à une date ultérieure. Par contre, la délégation du Polisario s'est réunie le jour suivant, avec le Coordinateur de la Présidence et des Relations Internationales du Parti Populaire, Jorge Moragas.

Le PSOE considère que ses relations avec le Maroc sont prioritaires dans la politique extérieure actuelle de l'Espagne ; le PP saisit l'occasion pour confirmer ses critiques au Gouvernement espagnol pour sa position « faible » lors des événements de Laâyoune au mois de novembre 2010, en mettant ses intérêts au-dessus du principe des droits de l'Homme. Un discours purement populiste à but électoraliste.

Les divergences touchent parfois les membres du même parti politique, ce dont le Front Polisario en Espagne tire profit. Les divergences entre les politiciens espagnols à l'intérieur du même parti politique sont remarquables. Si le Gouvernement espagnol du PSOE s'oriente vers de bonnes relations avec le Maroc au détriment de son appui au Polisario, les députés du même parti n'hésitent pas à manifester leur divergence ou désaccord avec l'instance mère. Tel a été le cas, par exemple, lors de la IV Commission de l'Assemblée Générale de l'ONU, en décembre 2009.

Les espagnols œuvrent contre le Maroc parfois même au sein du Parlement Européen. Ainsi, ils bloquent les relations non seulement entre le Maroc et l'Espagne, mais, également, entre le Maroc et l'Union Européenne. Ils associent les intérêts économiques avec les questions politiques, en insistant sur la question des Droits de l'Homme au Sahara comme condition pour développer les relations avec le Maroc et en défendant les intérêts de la population du Sahara dans le cadre des accords de nature économique signés avec le Maroc, particulièrement les accords de pêche.

1.1.6. Blocages d'ordre économique

Deux raisons d'ordre économique expliquent l'opposition au Maroc des espagnols, notamment des régions autonomes de l'Andalousie et des Iles Canaries : leurs produits sont concurrencés sur le marché européen et leurs intérêts diminués dans le domaine de la pêche sur les côtes sahariennes.

La question de la pêche est un prétexte utilisé par les indépendantistes des Iles Canaries qui considèrent que l'absence d'un statut « d'Autonomie indépendante » vis-à-vis de l'Espagne, ne donne pas aux Iles Canaries le droit de posséder une Zone Economique Exclusive. D'ailleurs, ils profitent des mésententes périodiques de l'Espagne avec le Maroc sur la délimitation des eaux territoriales pour réclamer un Statut d'Autonomie plus avancé à l'égard de Madrid.

Ainsi, la région du Sahara représente un arrière-pays pour les Iles Canaries : une extension de l'investissement espagnol et une zone riche en ressources halieutiques. Pour préserver ses intérêts, l'Espagne envisage toujours d'avoir de bonnes relations avec la future entité qui administrerait ou gouvernerait sur le territoire, dans le cadre de la solution qui serait adoptée sous la tutelle des Nations Unies.

Cela explique la double attitude de l'Espagne : au niveau social et politique, elle soutient le Polisario et l'autodétermination ou la Constitution d'une république, à travers la société civile et les partis politiques. Parallèlement, et à travers les déclarations des officiels espagnols, elle dit appuyer la proposition marocaine d'Autonomie, selon les conditions posées.

1.2. Sebta et Melilla

Différents facteurs associés à Sebta et Melilla entravent le déroulement normal des relations entre le Maroc et l'Espagne. Ces causes sont de nature politique, sociale, sécuritaire, culturelle, religieuse et économique.

1.2.1. Les facteurs politiques

Le refus de l'Espagne d'engager des négociations relatives aux deux villes, malgré les demandes réitérées par le Maroc, est l'une des raisons qui empêchent le fonctionnement normal des relations entre les deux pays. La position de l'Espagne n'a connu aucune évolution sur ce point depuis plus d'un demi-siècle, que ce soit pendant la période de dictature franquiste ou pendant la période démocratique suivante. Qu'il s'agisse d'un gouvernement du centre tel que celui d'Adolfo Suárez ou de gauche, comme ceux de Felipe González et José Luis Zapatero, respectivement, ou de droite avec le gouvernement d'Aznar, la position espagnole n'a pas évolué. L'Espagne refuse d'assimiler le statut de Sebta et de Melilla à celui de Gibraltar, et refuse d'engager un dialogue avec le Maroc, à l'instar du dialogue ouvert avec la Grande Bretagne. Les espagnols rejettent, également, la formation d'une cellule de réflexion sur l'avenir des deux villes, qui sont considérées à l'heure actuelle comme les plus anciennes colonies dans le monde.

Contrairement aux principaux grands partis, certaines petites organisations politiques considèrent la récupération des deux villes par le Maroc comme un droit, toutefois, des obstacles se dressent devant la possibilité de discuter la question avec ces organisations. Le Parti de la Gauche Unie, à référence communiste, même s'il considère négativement la continuité de la colonisation espagnole des deux villes, maintient une attitude hostile à l'égard du Maroc, en raison de la question du Sahara pour laquelle il adopte la thèse du Polisario.

La même position, qui exige la fin de la colonisation espagnole des deux villes, est adoptée par certains partis régionaux en Catalogne et au Pays Basque. Cependant la position de ces derniers n'est pas liée à leurs convictions fermes, mais à l'idéologie séparatiste visant la sécession vis-à-vis de l'Espagne.

La position de l'Espagne sur la question du Sahara marocain a une incidence sur la question de Sebta et Melilla. Elle manque de clarté et se trouve parfois régie par des considérations économiques favorables au Maroc. Elle est utilisée épisodiquement comme une carte électorale, d'où l'appui à la thèse du Polisario soutenu par l'électorat espagnol. Dans cette situation, le Maroc ne manque pas d'utiliser la question de Sebta et Melilla comme moyen de pression sur l'Espagne. Cela engendre davantage de tensions dans les relations entre les deux pays, tensions toujours attisées par la presse.

L'opinion publique espagnole ne se soucie pas beaucoup de l'avenir de Sebta et Melilla. Toutefois, des sections importantes de cette opinion considèrent que les deux présides coûtent cher à l'Espagne, en raison du budget très élevé alloué, surtout dans le domaine militaire, alors que le pays connaît une forte crise économique avec cinq millions de chômeurs.

Néanmoins, quand l'Espagne prend une position défavorable au Maroc sur la question de Sahara et que le Royaume réagit en soulevant la question de l'avenir de ces deux villes, l'opinion publique espagnole favorable à la thèse du Polisario, y voit une tentative de pression et rejette ainsi les revendications légitimes du Maroc sur le Sahara ainsi que sur Sebta et Melilla.

Certains lobbies espagnols influents lient la question du Sahara marocain à l'avenir de Sebta et Melilla pour des motifs stratégiques. Ils considèrent que la résolution définitive de la question du Sahara libérerait le Maroc d'un problème majeur et lui permettrait de se consacrer exclusivement à la question de Sebta et Melilla. Ce rapport stratégique entre les deux problèmes fait partie des éléments qui entravent le fonctionnement normal des relations entre les deux pays.

L'autonomie dont jouissent les deux villes depuis 1995 entrave également les relations entre les deux pays, notamment quand le parti au pouvoir est le PSOE, sachant que Sebta et Melilla sont le fief du PP.

La position des musulmans de Sebta et Melilla sur l'avenir de ces deux villes, crée une grande susceptibilité dans les relations entre les deux pays. L'Espagne considère leur majorité comme des Marocains de cœur et des Espagnols de fait, en raison notamment de leur sympathie avec le Maroc. Cette attitude leur porte préjudice, notamment au niveau politique.

Par exemple M. Abarchan, président fondateur de la Coalition pour Melilla a été le premier musulman à occuper le poste de président du gouvernement de Melilla. Cependant, à cause de la campagne menée contre lui, à cause de sa sympathie avec le Maroc, son gouvernement a été déchu suite à une motion de censure, résultant d'une alliance stratégique entre les deux Partis rivaux traditionnels, à savoir le Parti Socialiste et le Parti Populaire. Depuis lors, Abarchan déclare que Melilla est espagnole. C'est le cas aussi du président du Parti de l'Union Démocrate de Sebta (UDCE), Mohamed Ali, qui fait l'objet de nombreuses critiques en raison des liens familiaux qui unissent son parti au Maroc. Une conseillère du même parti a également fait l'objet de critiques en raison du voile (hijab) qu'elle porte. L'hostilité de certains militants radicaux espagnols contre le Maroc et l'islam en général montrent combien il est difficile pour les marocains de Sebta et de Melilla d'exprimer leur marocanité et celle des deux villes.

Certains officiels espagnols et en particulier les médias des deux villes, essaient de récupérer toute déclaration des politiques d'origine marocaine au sujet de l'avenir des deux enclaves et de les interpréter pour mettre leurs auteurs dans l'embarras et dans une position de faiblesse à l'égard de l'opinion publique espagnole. Il est clair que leur demande d'exprimer publiquement la marocanité des deux villes à l'heure actuelle attise les tensions. En août 2010, ceux qui ont osé exprimer publiquement la marocanité des deux villes en brandissant le drapeau national, ont été réprimés par les forces de l'ordre. Pour les autorités et les services de sécurité espagnols, Sebta et Melilla est une ligne rouge à ne pas franchir.

L'utilisation des deux villes comme carte électorale entrave les relations entre les deux pays. Dans ce contexte, il faut mentionner les innombrables visites de hauts responsables espagnols effectuées à Sebta et Melilla à l'occasion des élections. Ces visites sont accompagnées de campagnes publicitaires, de rassemblements oratoires où est sollicité le vote des électeurs et où l'accent est mis sur l'hispanité des deux villes.

La presse espagnole contribue au blocage des relations entre le Maroc et l'Espagne en raison de l'approche adoptée dans le traitement de cette question, en soulignant constamment le danger de nature militaire, politique, économique et sociale que représente la proximité géographique avec le Maroc. L'image négative du Maroc (absence de démocratie, prédominance de la misère et de la corruption) que donnent ces médias, ne sert pas les intérêts du pays, ni ceux de ses sujets résidant à Sebta et Melilla, qui pourraient être utilisés pour aborder officiellement l'avenir des deux villes.

1.2.2. Les facteurs sociaux

La marginalisation dont souffrent les Marocains dans les deux villes montre qu'ils ne jouissent pas du même statut social que les espagnols, notamment dans le domaine de l'emploi. Ainsi en Octobre 2010, après la publication à Melilla de la liste des bénéficiaires des 1300 emplois nouveaux pour cette année, il s'est avéré que tous les espagnols d'origine marocaine ont été exclus. Au cours des protestations organisées, des incidents et de violents affrontements avec les forces de sécurité ont eu lieu et ont abouti à de lourdes pertes matérielles. De ce fait, Les citoyens d'origine marocaine représentent 80 % du total des chômeurs dans les deux villes.

De même, la majorité des habitants d'origine marocaine vivent dans des ghettos sans aucune sécurité policière et sont à la merci de la mafia des stupéfiants. Dans des ghettos comme la « Cité Principe » à Sebta même les moyens de transports publics n'y accèdent pas. Ainsi la communication entre ces résidents et le reste de la population des villes est entravée. Cela ne manque pas de créer des difficultés entre l'Espagne et le Maroc qui rejette cette politique discriminatoire.

1.2.3. La problématique sécuritaire

L'immigration clandestine transitant par le territoire marocain pour entrer à Sebta et Melilla, avant de passer en Espagne, est l'un des facteurs de tension entre les deux pays. Les premiers différends remontent à l'année 1991, lorsque les autorités de Melilla ont procédé à l'expulsion d'un groupe de migrants subsahariens. Le refus du Maroc de leur permettre d'entrer sur son territoire, les abandonnant dans la zone frontalière, a poussé un groupe d'acteurs de la société civile des deux pays et certains habitants de Melilla et Nador ainsi que la Croix-Rouge espagnole à leur fournir une assistance.

Le remue-ménage orchestré par les médias à leur sujet, a incité les autorités espagnoles à rechercher une solution à la situation des immigrants illégaux qui parviennent à entrer dans les deux villes. Il est à signaler dans ce contexte que, contrairement au Maroc qui a signé un accord avec l'Espagne pour le renvoi des immigrants marocains dans leur pays, l'Espagne n'a signé aucun accord similaire avec la plupart des pays d'Afrique sub-saharienne, empêchant ainsi l'expulsion des immigrés de ces pays.

En raison de ce vide législatif, un grand nombre d'immigrants de ces pays ainsi que de l'Algérie, affluent vers Sebta et Melilla, à travers tout le territoire marocain. Ces immigrants préfèrent transiter par les postes frontaliers terrestres, au lieu de prendre la mer, parce qu'ils ne disposent pas de fonds nécessaires imposés par les gangs mafieux spécialisés dans le transport des immigrants clandestins à la rive nord du Détroit de Gibraltar.

Une fois que les immigrants entrent à Sebta et Melilla, il devient impossible de les expulser, même s'ils sont arrêtés, parce que le droit espagnol leur permet de désigner un avocat et d'attendre la décision du tribunal, ce qui peut se prolonger pendant des mois. De cette façon, des camps de fortune pour accueillir les immigrants de différentes nationalités se développent à Sebta et Melilla. Les autorités espagnoles sont alors obligées de transférer progressivement la majeure partie de ceux qui ont réussi à entrer dans les deux villes vers l'Espagne pour régulariser leur situation.

En raison des conditions difficiles dans les camps, et en raison des critiques adressées par la société civile et les associations de migrants, les autorités des deux villes ont été forcées d'ouvrir des centres spéciaux pour les loger, ce qui nécessite un budget supplémentaire. Les autorités des deux villes invitent le gouvernement de Madrid à modifier le droit d'immigration pour permettre le renvoi des immigrants à leur point d'entrée, à savoir le Maroc, à qui les autorités font endosser la responsabilité de ce flux de migrants vers ces deux villes. La promptitude de ces accusations s'est accrue après les tensions qui ont marqué Melilla l'été dernier. Selon le gouverneur de la ville Juan José Imbroda, le Maroc utilise ces immigrants comme outil de pression sur l'Espagne à des fins politiques et économiques.

Le terrorisme, un des nouveaux problèmes de Sebta et Melilla au cours des dernières années, est devenu une réelle entrave au fonctionnement normal des relations entre le Maroc et l'Espagne. Il a été démontré que certains terroristes d'Al-Qaïda en Afghanistan et à Guantanamo étaient originaires de Sebta. Le lien du terrorisme avec les deux villes s'est accentué après les attentats de Madrid en Mars 2004 qui ont été perpétrés par un certain nombre de Marocains, dont quelques-uns étaient passés par la ville de Sebta.

Selon les rapports de la sécurité espagnole, un certain nombre de suspects du terrorisme dans les deux villes, viennent de cités marocaines voisines et s'installent dans les quartiers où résident des Marocains. Selon les mêmes rapports, le quartier Principe à Sebta et le quartier la Canada à Melilla sont devenus de véritables pépinières pour la formation de terroristes et le recrutement de jihadistes. Les services de sécurité espagnols dans les deux villes sont en alerte depuis le démantèlement d'une cellule terroriste à Sebta. La crainte de la menace terroriste dans les deux villes a connu une recrudescence après des allégations à l'encontre de militaires espagnols d'origine marocaine accusés de prédication dans les rangs des soldats marocains et de subtilisation d'explosifs de leur caserne.

1.2.4. Les facteurs culturels et culturels

L'absence totale de la langue arabe dans l'administration ou dans les lieux publics des villes où 40 % de la population est marocaine, en plus des milliers de visiteurs quotidiens pour des raisons commerciales, est une indication significative sur la politique de gommage de l'identité culturelle des marocains de Sebta et Melilla. L'enseignement de la langue arabe aux enfants marocains est exclu des écoles. Cette politique va à l'encontre du respect de la diversité linguistique et culturelle préconisée par la loi en Espagne.

En effet, les langues locales sont considérées comme des langues officielles. Plus encore, le catalan et le basque ont un statut de première langue dans leurs provinces respectives. Tout cela crée une sorte de ressentiment chez les marocains des deux villes, rendant ainsi plus complexe la relation à la mère patrie, et à la communauté au sein de laquelle ils vivent. Cette situation contribue également à l'échec scolaire des enfants qui éprouvent de grandes difficultés à utiliser une langue différente de la langue maternelle à l'école. Rappelons qu'un élève sur 600 d'origine marocaine réussit à achever l'enseignement primaire et secondaire.

Tous les résidents musulmans des deux villes sont d'origine marocaine et ont des liens familiaux, culturels et spirituels avec la mère patrie. Par conséquent, ils sont théoriquement adeptes de la doctrine malékite. Jusqu'à la fin des années 90, le domaine religieux relevait du Ministère des Habous et des Affaires islamiques du Maroc, de même que le sermon du vendredi. Toutefois, un changement notoire a été adopté dernièrement avec la signature d'un accord entre la Commission Islamique d'Espagne et l'Etat espagnol qui lui permet de surveiller le champ religieux islamique en Espagne. Cela a créé une division et une confusion parmi les musulmans des deux villes⁷.

1.2.5. Les facteurs économiques

Le commerce de contrebande entre les deux villes et les villes marocaines voisines porte préjudice au budget du Maroc (la valeur des marchandises de contrebande varie entre un milliard et demi et deux milliards d'euros par an), sachant que les produits commercialisés ne répondent pas toujours aux exigences d'hygiène nécessaires, parce qu'elles ne sont soumises à aucun contrôle.

Les autorités espagnoles ont créé aux postes frontières, des espaces privés pour les marchandises destinées aux contrebandiers. Elles pratiquent une politique d'exclusion à l'égard des commerçants marocains, désirés et indésirables. Les lobbys économiques espagnols s'opposent aux contrôles douaniers instaurés par le Maroc. Dans ces situations, des milliers de commerçants marocains vivant de la contrebande, se trouvent privés de leur seule source de subsistance.

D'ailleurs, les autorités de Madrid ne voient pas d'un bon œil le nombre croissant de commerçants marocains, nouveaux propriétaires de magasins vendus par des espagnols qui ont dû quitter la ville à cause de la baisse de l'activité économique. Ces responsables y voient une sorte de domination économique qui peut se transformer avec le temps en une domination politique. Ce qui n'a pas manqué d'ajouter de la tension aux relations entre les deux pays.

L'examen de la dimension politique de ces obstructions aux relations maroco-espagnoles, démontre qu'il y a un problème structurel, varié et complexe, qui rend difficile l'amélioration de ces relations bilatérales. Malgré la flexibilité utilisée pour résoudre des conflits cycliques causés par ces questions, la raison d'Etat, invoquée par chaque pays, rend plus complexe la situation et a une influence directe sur les relations de voisinage et de coopération. L'entente entre les deux pays et la construction d'un avenir de coopération durable dépend, malgré les efforts déployés à d'autres niveaux, de la résolution pacifique des contentieux.

2. Relations économiques : ambivalence et conflits d'intérêt

Les secteurs de l'agriculture et de la pêche sont souvent des foyers de tensions. Régulièrement les acteurs espagnols s'activent à l'échelle de l'Espagne et de l'Union Européenne pour limiter les exportations marocaines et le développement de ces deux secteurs vitaux pour le Maroc.

Avec la crise économique que traverse l'Espagne, un autre élément est apparu dans les débats économiques espagnols, il s'agit de l'impact négatif, supposé, des délocalisations vers le Maroc.

Des questions se posent : Comment une simple relation de compétitivité, déclenche-t-elle des réactions passionnelles hostiles au Maroc ? Ces expressions ne sont-elles pas une manifestation d'un malaise culturel entre les deux pays ou ce n'est que le résultat d'un déficit dans les négociations et la recherche d'intérêts communs ?

2.1. La concurrence agricole

L'agriculture et, en particulier l'hortofruticulture, constitue la principale source de conflit entre les deux pays en matière économique. Les fruits et légumes représentent la principale activité d'exportation agricole, aussi bien pour l'Espagne que pour la Maroc. Le marché européen est le marché le plus important pour les deux pays. Sachant que le soutien de la Politique Agricole Communautaire (PAC) au secteur des fruits et légumes est faible en comparaison avec d'autres secteurs agricoles européens, les producteurs espagnols s'opposent toujours aux tentatives de libéralisation de l'UE vis-à-vis des exportations des pays tiers comme le Maroc. En effet la politique méditerranéenne de l'UE, attribuée au Maroc, selon des quotas déterminés⁸, un accès privilégié à ses marchés.

Le secteur hortofruticole espagnol craint la libéralisation des échanges agricoles et la baisse des prix sur les marchés communautaires⁹. L'Espagne a également peur que ce secteur ne se transforme en une monnaie d'échange dans les négociations relatives au secteur de la pêche dans le cadre des accords d'Association Euro-méditerranéenne.

Il est à souligner aussi que l'Espagne a toujours cherché à rendre le Maroc responsable des conditions dans lesquelles se trouvent les marchés des fruits et légumes. Une vision excessivement simpliste de l'agriculture marocaine présente cette dernière comme étant trop concurrentielle par rapport à la production espagnole.

Le rejet de l'accord commercial entre l'Union Européenne et le Maroc par la Commission d'Agriculture du Parlement Européen, le 12 juillet 2011, a été en partie, le résultat des manœuvres espagnoles à travers les eurodéputés, notamment du Parti Populaire espagnol, et la pression du lobby agricole espagnol. Selon les eurodéputés, le projet d'accord commercial rejeté stipulait l'ouverture immédiate du marché marocain à 45% des importations communautaires, en contrepartie l'UE s'ouvre à 55% des produits marocains. Ledit accord prévoyait une augmentation des concessions en matière de produits horticoles, un secteur touché par la crise et dont le produit marocain constitue 80% des importations de l'UE. Dans le virulent débat politique soulevé en Espagne, le parti de gauche au gouvernement (PSOE) et les eurodéputés socialistes, ont été violemment critiqués et accusés d'antipatriotisme par l'opposition, pour leur soutien au pacte.

L'opinion publique espagnole semble ignorer qu'au Maroc c'est l'agriculture traditionnelle qui prédomine. Elle est centrée sur les céréales et l'élevage. Le Maroc, malgré les progrès réalisés, reste dépendant de certains produits alimentaires de base qu'il est contraint d'importer. En plus, la production agricole est fluctuante et dépend des conditions climatiques et des sécheresses intermittentes.

L'UE a dans le marché marocain de nombreuses et sérieuses opportunités pour l'exportation des produits comme le blé et la farine, la viande bovine, le sucre et les produits laitiers. Le Maroc reste dépendant de l'UE pour l'exportation de ses légumes et fruits.

La compétitivité de la production marocaine est limitée par rapport à celle de l'Espagne. Par exemple, malgré les efforts déployés au Maroc pour étendre les superficies irriguées, elles ne représentent aujourd'hui que 10% de la superficie cultivable, soit un million d'hectares. Cependant, en Espagne, les terres irriguées représentent 3,5 millions d'hectares (soit 18 % de la superficie cultivable), sachant que l'Espagne est confrontée à une raréfaction de plus en plus importante en ressources hydrauliques.

Pour les espagnols, le Maroc est devenu trop compétitif avec une production à moindre coût et des prix concurrentiels. Ils le rendent responsable de la chute, en 2011, de leurs exportations d'agrumes, vers l'UE¹⁰.

2.2. La pêche : une source de conflits perpétuels

La pêche constitue le deuxième champ de conflit et de blocage économique entre les deux pays. L'Espagne est la deuxième puissance dans ce domaine au niveau de l'UE avec une flotte de plus de 17 000 bateaux. C'est aussi l'un des pays consommateurs des produits de la mer, les plus importants au monde. Étant donné la limitation en lieux de pêche propres, l'approvisionnement du marché espagnol dépend de la pêche dans les eaux d'autres pays ainsi que des importations. Ce qui conduit l'Espagne à négocier plusieurs accords de pêche, notamment avec le Maroc.

Selon certaines études espagnoles¹¹, le Maroc a toujours utilisé le renouvellement des accords de pêche avec l'UE pour accroître l'aide communautaire en échange de l'accès à ses eaux et améliorer ses possibilités d'exportation des produits agricoles vers l'UE.

Le Maroc a réduit progressivement les autorisations de pêche dans ses eaux : au début des années 80 du siècle dernier, 800 bateaux espagnols pêchaient dans les eaux marocaines. Avec l'expiration de l'accord de 1999 et du nouveau contentieux hispano-marocain, le nombre a baissé à 415 bateaux. Pour les espagnols plusieurs groupes sociaux et économiques ont été affectés par les mesures prises par le Maroc.

Le Maroc s'est efforcé de renouveler ses accords tout en préservant ses intérêts ; sans succès parfois. Ainsi en 2005, il a proposé le renouvellement de l'accord de 1999 avec de nouvelles dispositions favorables au pays (création d'entreprises mixtes, déchargement et commercialisation dans les ports du Royaume pour permettre la création d'emplois). Les propositions marocaines n'ont pas été retenues. On comprend donc la sensibilité que provoque ce sujet des deux côtés du Détroit et son influence sur les relations entre les deux pays, au-delà du domaine de la pêche.

2.3. Peur de la délocalisation industrielle et lobbysme sectoriel

La délocalisation industrielle constitue la troisième source de conflit économique entre le Maroc et l'Espagne. Certains groupes sociaux espagnols craignent la perte de postes de travail conduisant à la hausse du chômage.

Selon ces groupes, la délocalisation profiterait plus au Maroc, vu les coûts réduits de la main d'œuvre. Les syndicats espagnols présentent comme argument le fait que cela engendrerait une concurrence déloyale qui aurait un impact négatif sur les conditions de vie des espagnols.

Au Maroc, les industries les plus importantes au niveau du secteur secondaire sont les industries alimentaires, chimiques, textiles et de confection. Ces activités ont bénéficié du processus de délocalisation industrielle et se sont développées grâce aux investissements étrangers. L'Espagne a été l'un des principaux investisseurs, des entreprises espagnoles travaillant dans le domaine des textiles ont délocalisé leur production, soit totalement, soit partiellement. Mais est-ce une raison pour craindre le pire pour l'activité économique et l'emploi en Espagne ?

Selon des experts tels que Josep Ma. Jordan, l'industrie textile espagnole a connu sans doute un important processus de reconversion pendant les années 80 et 90 du siècle dernier, en raison de la forte concurrence au niveau mondial. Or le secteur s'est adapté à cette nouvelle situation avec des résultats satisfaisants, justement grâce à la délocalisation¹². Le processus d'internationalisation s'est accéléré à partir de la fin des années 80 grâce notamment à une politique de promotion des exportations. Une évolution positive des exportations espagnoles des produits textiles a été enregistrée. Le Maroc est un marché porteur pour ces exportations, il en absorbe presque 5%. Le Maroc est pour sa part un important pourvoyeur de l'Espagne dans le domaine de la confection avec presque 4% des exportations.

Les difficultés que l'industrie textile espagnole a connues ne sont pas dues à la délocalisation. La globalisation de l'économie tend à produire une nouvelle division internationale du travail.

Les pays en développement comme le Maroc, avec une main d'œuvre abondante et des salaires bas, jouissent de plus d'avantages dans certaines activités de production. L'Espagne a réorienté sa structure productive vers d'autres activités et produits plus intensifs au niveau du capital et de la technologie.

2.4. La prédominance de la France

Les échanges commerciaux du Maroc avec l'étranger ont atteint au premier semestre 2011, 217 514 MDH. La France et l'Espagne continuent d'occuper respectivement la première et la deuxième place dans nos échanges extérieurs. Selon les derniers chiffres de l'Office des changes (chiffres provisoires), 16,7 % des transactions commerciales du Maroc vers l'étranger se font avec la France.

L'Espagne vient en deuxième position avec 13,3% des transactions commerciales, ce qui correspond à 28 953 millions DH. Elle est également deuxième client et deuxième fournisseur avec, respectivement, 18,9 % et 10,6%. Les échanges commerciaux avec le voisin ibérique font apparaître un déficit de 2 288 millions DH.

La prédominance de la France s'explique par des facteurs historiques et linguistiques déterminants au niveau des choix des élites économiques marocaines et françaises, la compatibilité juridique et la compétitivité des entreprises françaises. Le manque de compétitivité des grands opérateurs espagnols, soit face aux opérateurs marocains, comme dans le cas de Fadesa, soit face aux grands opérateurs français dans le domaine des télécommunications, comme dans le cas de Telefonica. Ajoutons à cela le fait que certains acteurs économiques espagnols, notamment dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, sont toujours perçus par les marocains comme des exploitants de ressources nationales qui ne se soucient pas des impacts négatifs sur le sol et sur la faune maritime.

2.5. Une économie migratoire marocaine précaire

Si le Maroc est demandeur d'investissements étrangers et notamment espagnols, la communauté marocaine installée en Espagne pourra être un grand atout. Nous remarquons cette faiblesse dans la politique de sensibilisation et d'orientation économique envers la communauté.

Le Maroc dans sa politique économique envers les immigrés marocains résidant en Espagne reste passif et se contente de tirer profit de l'effort personnel effectué par les membres de la communauté marocaine installée en Espagne. Mettre en place des structures chargées d'aider et d'encourager cette communauté à participer localement à des projets économiques contribuera certainement, en plus de résoudre certaines problématiques sociales, à créer un esprit entrepreneurial à haute valeur ajoutée qui sera une fer de lance pour attirer vers le Maroc les investisseurs espagnols et les intéresser à des secteurs d'avenir.

3. Les résidus équivoques d'un passé et d'un présent conflictuels

La reconnaissance de l'héritage Andalous dans la nouvelle constitution marocaine est une main tendue pour le rapprochement entre les peuples espagnol et marocain. C'est un premier pas qui mérite de la part de la partie espagnole une reconnaissance de la participation de l'identité marocaine dans la construction de l'Espagne moderne.

3.1. La conflictualité des imaginaires

Si Le marocain a une image magnifiée de l'Espagne et principalement de la période de Al Andalous, sa perception de l'Espagne actuelle est conflictuelle, elle est marquée par la chute de Grenade, l'expulsion des Morisques au XVII siècle, la colonisation du nord et du sud marocain au cours du XIX et XX siècle et la position de l'Espagne par rapport à la question du Sahara et des villes de Sebta et Melilia.

L'image caricaturale du Maroc en Espagne résulte d'un legs historique complexe de clichés et de préjugés. Alfonso de la Serna, dans son livre « Al sur de Tarifa. Marruecos y España : un malentendido histórico », en louant les travaux de recherche récents qui participent à la clarification de l'image « floue et équivoque du voisin de sud », décrit avec pertinence les réflexes politiques qui continuent à « être entachés de préjugés installés dans nos mentalités par l'imagerie mora (maure). Le langage populaire, conclut De La Serna« est plein d'expressions centenaires voire millénaires mais qui continuent d'utiliser le nom d'un être humain qui vit là-bas en face, de l'autre côté du Détroit, et non sous les combles vides du passé ; expressions qui révèlent un inconscient collectif encore trop sensibilisé »,¹³

L'hostilité de l'opinion publique espagnole est fondée, d'une part, sur des éléments subjectifs dont l'histoire et l'imaginaire collectif négatif construit autour du conquérant marocain constituent l'ossature et, d'autre part, sur un certain esprit colonial paternaliste frileux devant une concurrence possible du voisin marocain. La nouvelle conjoncture marquée par la crise économique dont l'Espagne souffre toujours, et dans laquelle le Maroc démontre une capacité exemplaire d'affronter la crise, démontre combien l'Espagne a besoin du Maroc pour le redressement de son économie et pour le renforcement de son secteur privé.

3.2. Le déséquilibre dans la production et les moyens de transmission des savoirs

La production du savoir et sa transmission se trouvent au centre des préoccupations du futur. Les imaginaires collectifs reconstruits sont de plus en plus tributaires de la capacité à intégrer intelligemment le nouveau monde numérique, qui, loin des clichés construits autour, est de plus en plus avide d'une information crédible et d'une connaissance rigoureuse et structurée. Le fonctionnement algorithmique et comparatif des moteurs de recherche, sorte de bibliothèques mobiles et virtuelles le démontrent continuellement.

Les clichés négatifs sur le Maroc abondent. Ils sont renforcés et nourris par des sondages et des études orientés auprès de l'opinion publique espagnole, ainsi et selon un sondage datant de 2010, 80% des sondés considèrent que le Maroc ferme les yeux sur le trafic de la drogue, 83% pensent que le Maroc encourage l'émigration clandestine alors que les données du terrain sont à l'opposé de ces affirmations. Les instances publiques espagnoles, elles-mêmes, abondent dans ce sens. En décembre 2010, l'Institut Royal El Cano a confirmé cette image négative du Maroc dans l'opinion publique espagnole, pour qui le Maroc est un pays autocratique où les libertés publiques et les droits de l'homme sont bafoués. Cette image négative tranche avec l'importance de la coopération économique.

Ces manques à combler, contribuent à la pérennité des perceptions négatives vis-à-vis du Maroc, au déficit d'image réciproque et constituent un blocage supplémentaire au développement des relations entre les deux pays.

3.3. Les programmes scolaires, une marginalisation des outils de rapprochement.

Pour les nouvelles générations, les programmes d'enseignement scolaire de l'histoire font l'impasse aussi bien sur la réalité de la présence arabe en Espagne que celle de l'Espagne au Maroc. Les sources arabes sont marginalisées et ignorées, ce qui fait tomber dans l'oubli un patrimoine culturel très riche et très varié.

L'accent est souvent mis dans les programmes scolaires espagnols sur ce qui sépare et divise que sur ce qui rapproche. Les manuels scolaires et les livres d'histoire consacrent peu de développements à la participation marocaine à la construction du patrimoine de la civilisation espagnole. Ce rejet s'attaque aussi bien au patrimoine arabo-andalou qu'à l'apport civilisationnel arabo-berbère dans Al Andalus.

Certains acteurs culturels et politiques espagnols œuvrent activement pour la marginalisation, voire la négation d'un patrimoine culturel et historique construit en commun et qui est une source de rayonnement pour l'Espagne d'aujourd'hui. Ainsi Josep Anglada, fondateur du parti Plataforma para Catalunya, fonde-t-il sa campagne électorale sur le rejet non seulement de l'immigré arabe, maghrébin et marocain en particulier, qui selon lui viendrait encore une fois à la péninsule en conquérant ; mais de tout l'apport (linguistique, scientifique, architectural, artistique) arabo-musulman d'Al-Andalus¹⁴.

3.4. Le handicap linguistique

Pourquoi le Maroc n'a pas réussi à instaurer dans le pays voisin une politique culturelle favorable au pays? La question de la langue est souvent avancée comme source de blocage. Le marocain est plutôt considéré francophile qu'hispanophile. Bien que les deux régions, nord et sud du Maroc, ont des potentialités linguistiques et culturelles favorables à un rapprochement, ces atouts ne sont pas suffisamment exploités et orientés pour des actions bénéfiques pour le rapprochement entre les deux pays. La perception négative vis à vis du marocain, assez généralisée en Espagne entrave d'une certaine façon la réception par les opinions publiques espagnoles de manifestations culturelles marocaines.

3.5. Le déficit de coordination de la coopération au niveau central et régional

La partie espagnole déploie des efforts en matière d'action sociale et culturelle destinée au Maroc tant au niveau de la coopération centralisée que régionale. Cependant, les espagnols veillent plus à la défense et la sauvegarde de leurs intérêts politiques, à court terme que pour l'amélioration des perceptions mutuelles. D'autre part les espagnols, dans leur politique de coordination et de planification, préférant traiter directement avec les ONG locales, passent outre les mécanismes et outils officiels et les structures existantes reconnues (telles les Agences pour le développement régional). Ce qui accentue le climat de méfiance et de suspicion.

3.6. La précarité de la communauté marocaine en Espagne

Le déficit d'image du Maroc au sein de l'opinion publique est nourri de plus en plus par le fantasme et les peurs de la communauté marocaine nouvellement installée en Espagne, qui dépasse aujourd'hui le 1 million de personnes. Des politiques publiques à l'encontre des intérêts du Maroc et de l'Espagne peuvent être prises par le gouvernement espagnol sous pression de l'opinion publique.

Dans un contexte social et économique difficile, des intérêts électoralistes et économiques de courts termes actualisent régulièrement cette hostilité en prenant en otage les situations précaires de la communauté marocaine en Espagne et en se focalisant sur des phénomènes marginaux, qui ne sont que le fruit d'une politique sociale espagnole qui frise parfois le racisme et le rejet de l'autre.

3.7. L'hostilité algérienne

Des éléments géostratégiques locaux viennent nourrir abondamment l'hostilité de l'opinion publique espagnole. Ils nourrissent les peurs et encouragent les extrémismes afin d'accroître l'hostilité et la méfiance.

L'activisme structuré de l'Algérie et du Polisario visent à déstabiliser les relations bilatérales maroco-espagnoles et les faire vivre dans la méfiance mutuelle, en maintenant et en encourageant les réseaux et les foyers sources de l'hostilité de l'opinion publique espagnole envers le Maroc.

Des centaines d'ONG font de ce combat permanent leur principale et seule raison d'être. Syndicats et municipalités se livrent à de véritables surenchères : l'accueil en colonies de vacances de « 10.000 enfants Sahraouis », l'envoi périodique de caravanes de solidarité dans les camps de Tindouf, l'envoi de délégations d'observateurs à Laâyoune afin de témoigner des « souffrances » endurées par les populations vivant sous « l'occupation ».

3.8. Des médias tendancieux et une communication déficiente.

« L'idéologie tue le professionnalisme », la couverture médiatique espagnole agressive des événements de Laâyoune, l'hostilité au Maroc dans le cas d'Aminatou Haidar le démontre. Tous les moyens ont été utilisés : presse écrite, audiovisuelle, Internet, groupes de pressions... Les images chocs et les titres poignants ont été exhumés pour accentuer la soif à invectiver le voisin du sud. Soif jamais assouvie, car la presse espagnole continue dans la voie de l'invective et du refus de reconnaître que la Maroc change et évolue. Nous en avons pour preuve, encore une fois, les articles régulièrement publiés dans El Pais et autres quotidiens espagnols sur la nouvelle constitution marocaine ou sur la politique religieuse marocaine en Espagne.

L'image du Maroc pâtit de l'absence d'une politique de communication et de dialogue basée sur l'étude des opinions publiques des deux sociétés marocaine et espagnole. Les rares études d'opinion qui existent sont celles produites par des officines espagnoles et qui viennent la plus part du temps conforter les images et stéréotypes déjà installés. Il est plus demandé au Maroc qu'à l'Espagne d'agir sur ce volet et de concevoir des stratégies de communication à long terme pour lutter contre les préjugés et ce déficit de l'image récalcitrant.

Nous assistons aujourd'hui à la naissance d'un nouveau paradigme social construit autour du virtuel et qui supprime graduellement nos imaginaires collectifs. Dans un monde marqué par l'explosion des nouveaux réseaux sociaux numériques et où la connexion devient la seule valeur universelle, l'audience vit avec la multiplicité des supports, la création de communautés virtuelles et la prolifération de l'activité privée individuelle, ce sont des ruptures à caractère technologique, identitaire et comportementale. Ces ruptures développent respectivement une forte mobilité, la création de groupes et une activité intense. C'est un changement social radical qui est en train de s'opérer. Il influence les relations entre les individus, les sociétés et les États et rend les acquis aléatoires.

Ce constat est essentiel pour déceler les dynamiques qui régulent les opinions publiques en Espagne et au Maroc et les handicaps ou obstacles qui freinent le développement serein des relations entre les deux pays et les deux populations.

PARTIE III : LES AXES D'UNE STRATEGIE DE COOPERATION DURABLE ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE

Si les blocages étudiés plus haut n'ont pas empêché le développement du partenariat lié aux intérêts propres et communs à préserver entre les deux pays, ils ont néanmoins une forte incidence sur la bonne entente, le bon voisinage et la mise en valeur de tout le potentiel de leurs relations. D'où, la nécessité d'élaborer une stratégie globale qui prend en considération les nouvelles réalités, économiques, sociales et géostratégiques des deux pays.

1. Sahara, la sensibilisation de l'opinion publique espagnole

Le plan d'autonomie proposé par le Maroc est une grande avancée sur une question qui a trop duré et qui est utilisée officieusement par l'Espagne pour faire durer le « maintien du Maroc sous pression ». L'engagement du Maroc dans des négociations sous l'égide de l'ONU devrait permettre à l'Espagne de prendre du recul par rapport à ce dossier.

La politique officieuse de l'Espagne concernant le dossier du Sahara, est à dénoncer par les autorités nationales, les partis politiques et les ONG marocaines. Il y'a besoin de sensibiliser l'opinion publique espagnole et marocaine et des ONG internationales sur les dangers que représentent, pour la région, un groupe militarisé non respectueux des droits humains et de la liberté d'expression des populations séquestrées dans les camps de Tindouf.

Une action est à mener pour mettre en exergue le détournement de l'argent récolté par des ONG espagnoles au profit d'intérêts personnels ou des actions non conformes aux buts pour lesquels elles ont été attribuées par l'Union Européenne ou les autorités espagnoles. Il importe aussi de promouvoir et de faire connaître, à travers des études et des recherches, les éléments constitutifs du patrimoine culturel et social du Sahara qui est une composante essentielle de l'identité marocaine.

2. Sebta et Melilla, recommandations pour améliorer les relations maroco-espagnoles

2.1. Multiplier les canaux officiels

Devant la résistance des autorités espagnoles à ouvrir un dialogue officiel sur l'avenir des deux villes, malgré les appels répétés du Maroc, le Maroc devrait utiliser des canaux officiels pour y parvenir, notamment la discussion dans le cadre de séminaires et de forums culturels organisés par les établissements universitaires marocains et des associations de la société civile, et en impliquant des chercheurs et des politiciens espagnols spécialisés, connus par leur sympathie ou adhésion à la thèse du Maroc.

2.2. Mise en relief des réformes marocaines

Du fait que les autorités de Sebta et Melilla accordent un grand intérêt aux récentes réformes constitutionnelles du Maroc, il serait nécessaire d'utiliser cette attitude à bon escient pour parvenir à une convergence avec ces autorités et gagner plus de sympathie dans les deux villes, en particulier parmi les habitants marocains.

2.3. Sensibiliser les marocains des deux villes pour participer aux élections espagnoles

Le chapitre 13.2 de la Constitution espagnole stipule que les étrangers ont le droit de vote en Espagne, à condition que les citoyens espagnols bénéficient du même privilège dans les pays où ils résident. La nouvelle constitution marocaine offre cette possibilité et un demi-million d'immigrés marocains en Espagne sont concernés par cette question. Vu que la Constitution espagnole ne prive pas les marocains des deux villes de ce vote, auquel s'oppose les deux gouvernements locaux, dominés par le Parti Populaire, il y a besoin de sensibiliser les organisations des droits de l'homme sur cette discrimination injustifiée.

Le Maroc doit contribuer à la rationalisation des voix des Marocains qui ont la nationalité espagnole et qui représentent environ 40 pour cent des votes exprimés à Sebta et Melilla. Ces voix sont dispersées à l'heure actuelle, et vont dans la plupart des cas à des partis connus pour leur politique d'exclusion à l'égard des marocains des deux villes.

2.4. Composante économique

Même si les deux villes affectent l'économie marocaine par le commerce de contrebande, et la fuite de la devise (entre un milliard et demi et deux milliards d'euros par an). Il existe plusieurs moyens d'empêcher la sortie de ces quantités massives de devises. Sans pour autant recourir au contrôle strict de l'entrée des marchandises.

2.4.1. Campagne de sensibilisation sur l'origine et la qualité des produits en provenance des deux villes

Le consommateur marocain est à sensibiliser à propos de la mauvaise qualité des produits alimentaires en provenance de Sebta et Melilla, qui ne sont pas propres à la consommation et dans de nombreux cas sont périmés et dont les dates de fin de consommation sont falsifiées. Une mafia de Marocains et d'Espagnols se consacre à cette activité de falsification. En revanche, la dépendance de Sebta et Melilla vis-à-vis du Maroc pour leur approvisionnement en eau et en produits alimentaires frais, fait de la relation avec le Maroc une obligation dictée par les conditions naturelles et géographiques.

2.4.2. Multiplication des projets de développement économique

Le Maroc gagnerait à créer d'autres zones industrielles (à l'instar du projet de montage des voitures Renault dans la région de Tanger), de sorte que cela puisse contribuer au développement économique des deux régions voisines de Sebta et Melilla. Les opportunités d'emplois qui en découleraient devraient bénéficier, en premier lieu, aux populations aujourd'hui impliquées dans le commerce de contrebande. Cette solution va leur permettre de mener une vie décente et les libérer de diverses formes d'humiliation dont ils souffrent lors de leur passage des postes frontières des deux présides.

2.5. La composante sociale

L'action du Maroc doit prendre en considération l'évolution démographique de la population des deux villes. Selon les rapports officiels espagnols, les marocains de nationalité espagnole, seront majoritaires dans les deux villes en 2018.

Il convient de noter que la coopération dans le domaine social ne doit pas être limitée aux seules autorités de Madrid. Elle devra se faire aussi avec les autorités locales des villes, que la constitution espagnole a dotées de pouvoirs étendus qui dépassent, dans certains cas, la sphère de la compétence sociale du gouvernement central.

2.5.1. Remédier au sentiment « les oubliés du Maroc »

Il serait utile d'établir des relations directes avec les responsables des deux villes, visant à intégrer les marocains dans le tissu socio-économique.

2.5.2. Lutter contre la ghettoïsation et les discriminations

La coordination avec les autorités des deux villes dans le domaine social pour lutter contre les «ghettoïsations» des marocains des deux villes, les discriminations raciales et religieuses qu'ils subissent et mobiliser les ONG des droits de l'homme sur ces questions.

2.6. La composante religieuse et la spécificité locale

Il convient, à ce titre, de mettre en place un dispositif efficient entre le Maroc et les autorités espagnoles locales pour régler les affaires religieuses des musulmans dans les deux villes et ceci dans le respect de l'identité religieuse marocaine et ses références religieuses dont Imarat al Mouminine. Il importe également de mettre en évidence la différence entre l'organisation du champ religieux en Espagne, en général, où les musulmans sont de différentes nationalités et de races différentes, et l'organisation du champ religieux à Sebta et Melilla, où tous les musulmans sont marocains.

2.7. Le secteur de l'éducation

2.7.1. L'enseignement de la culture marocaine

Une attention particulière devrait être accordée à l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine en général, y compris la culture religieuse, aux enfants marocains de Sebta et Melilla. Pour cela, il est nécessaire d'augmenter le nombre des enseignants marocains dans les écoles des deux villes, en particulier dans celles qui connaissent une présence significative d'élèves marocains.

2.7.2. Création de missions culturelles marocaines

Sur ce registre, il est utile que le Maroc négocie avec les autorités espagnoles la possibilité de créer des missions culturelles marocaines dans les deux villes à l'instar des missions espagnoles au Maroc. Beaucoup de marocains veulent que leurs enfants bénéficient d'un enseignement selon les programmes en vigueur au Maroc. Nous tenons à noter ici que jusqu'aux années soixante-dix du siècle dernier, des écoles primaires dépendant du Ministère de l'Education Nationale marocain, existaient dans les deux villes et où bon nombre de leurs élèves occupent actuellement des postes importants au Maroc ou dans les deux villes.

2.7.3. Lutter contre l'échec scolaire et encourager l'organisation de colonies de vacances

Le Maroc devrait insister auprès des autorités locales des deux villes afin de mettre en place les modalités nécessaires pour limiter le taux élevé d'échec scolaire chez les élèves marocains, (seul un Marocain sur 600 élèves, arrive à achever l'enseignement primaire, collégial et secondaire).

Pour renforcer la proximité des populations marocaines des deux villes, il serait opportun d'encourager l'organisation de colonies de vacances au profit des enfants marocains et de résidents espagnols des deux villes sur les côtes marocaines. Ces colonies pourraient créer une atmosphère de convivialité, d'amitié et de compréhension mutuelle entre les enfants habitant la même ville, mais qui s'ignorent, en raison des préjugés.

3. Leviers de stratégie économique pour une coopération durable

Cette partie du rapport a pour but de proposer les leviers susceptibles de favoriser le développement de la coopération durable entre le Maroc et l'Espagne et de souligner les conditions nécessaires au déploiement de ces leviers.

3.1. Favoriser le développement et le rééquilibrage des relations économiques

La crise qui secoue actuellement l'économie espagnole et toute la zone Euro est à la fois une contrainte et une opportunité pour le Maroc. Elle ne doit pas, par conséquent, conduire ce dernier à mener seulement une stratégie de sauvegarde des acquis et de réduction des effets négatifs sur l'économie nationale, mais également à réfléchir à une stratégie de développement d'une coopération durable avec l'Espagne.

3.1.1. Encourager le développement et le rééquilibrage des relations économiques

L'une des principales limites au développement des relations commerciales avec l'Espagne est constituée par les caractéristiques de l'offre exportable marocaine. Elle est relativement faible par rapport à l'offre exportable espagnole, elle est concentrée sur quelques produits et constituée essentiellement de produits à faible valeur ajoutée.

3.1.2. Le développement des exportations

La croissance des exportations marocaines à destination de l'Espagne passe nécessairement par le développement et la diversification de l'offre exportable. Pour ce faire, les orientations suivantes semblent prioritaires :

- Augmenter le nombre d'entreprises exportatrices : D'une façon générale les exportations marocaines sont fortement concentrées : une faible proportion d'entreprises marocaines participe à l'exportation¹⁵ et un fort pourcentage des exportations est constitué de quelques produits¹⁶. Pour encourager, en conséquence, les entreprises marocaines à exporter quels que soient leur secteur et leur taille, les pouvoirs publics sont appelés à mettre en œuvre des mécanismes incitatifs comme le soutien à la formation des consortiums pour l'exportation et l'appui aux activités promotionnelles :
- Promouvoir les offres prévues par les plans sectoriels du plan d'émergence. La promotion de cette offre est d'autant plus intéressante qu'elle porte sur plusieurs produits à valeur ajoutée importante (produits des secteurs automobiles, électronique, électriques et des technologies d'information et de communication)
- Elargir l'offre touristique marocaine pour attirer plus de touristes espagnols, en développant la diversification du secteur touristique (tourisme de montagne, tourisme rural, tourisme culturel et balnéaire) et en négociant avec les acteurs du tourisme espagnols, la possibilité d'intégrer dans leur programmation de circuits touristiques, la visite de certaines villes ou régions marocaines

- Cibler d'avantage les investisseurs espagnols désireux de produire au Maroc et d'exporter sur le marché espagnol.

3.1.3. Le rééquilibrage des relations commerciales

Il existe trois principaux déséquilibres caractéristiques des relations commerciales entre le Maroc et l'Espagne : le déficit commercial, l'écart technologique entre les produits espagnols importés et les produits marocains exportés et l'ampleur des produits de contrebandes en provenance des présides sous domination espagnole. Ainsi des politiques appropriées devraient être mises en œuvre pour s'attaquer à ces déséquilibres :

- Une politique de réduction du déficit commercial à travers le développement et la diversification de l'offre exportable marocaine. Le taux de couverture qui oscille actuellement entre 70% et 80% risque de s'aggraver si la crise dure;
- Une politique efficace de lutte contre le fléau de la contrebande en provenance des villes de Sebta et de Melilia. Cette contrebande, dont l'importance est estimée à 12% des importations marocaines qui nuit considérablement à la compétitivité des entreprises marocaines et à l'attractivité du territoire national¹⁷
- Une politique de modernisation de l'industrie marocaine pour que le contenu technologique de la production nationale et surtout des exportations s'améliore.

3.1.4. Attirer les investisseurs espagnols et encourager l'implantation des entreprises marocaines en Espagne.

L'expansion et le rééquilibrage des relations commerciales entre le Maroc et l'Espagne sont, à long terme, tributaires du développement régulier des relations financières entre les deux pays.

3.1.5. Attirer davantage d'investissements espagnols

Malgré l'impact négatif de la crise sur l'évolution, à court terme, des investissements espagnols au Maroc (7,19 milliards de dirhams en 2006 et seulement 2,7 milliards de dirhams en 2010), les potentialités du développement de ces investissements demeurent fort importantes.

D'une part, l'Espagne est une puissance économique dont les entreprises ont besoin de s'internationaliser davantage pour renforcer leur compétitivité. De l'autre côté, le Maroc ne cesse d'améliorer l'attractivité de son territoire national. L'étude de Financial Time Intelligence, « L'avenir des pays africains 2009-2010 », présente d'ailleurs le Maroc comme la meilleure destination africaine pour les investisseurs espagnols et la troisième pour les investisseurs étrangers en Afrique pour la période 2009-2010.

Pour traduire ces potentialités en réalisations effectives, une politique méthodique de ciblage des investissements s'avère nécessaire.

Trois groupes d'entreprises peuvent être ciblés :

- Les entreprises qui seraient intéressées pour produire au Maroc et alimenter le marché local. C'est une option attractive dans la conjoncture actuelle de crise, de rigueur et de stagnation en Espagne et, d'une façon générale, en Europe.
- Les entreprises qui préféreraient utiliser le Maroc comme plateforme de production pour exporter sur le Moyen Orient, l'Afrique et éventuellement sur l'Europe. Les accords de libre-échanges signés ou en cours de conclusion par le Maroc confèrent une grande importance à cette seconde option.
- Les grandes entreprises qui sont susceptibles de produire des biens avec des contenus technologiques plus élevés et susceptibles de permettre le transfert technologique au profit du tissu économique national. Les opportunités qu'offre le « plan d'urgence » notamment au niveau des secteurs technologiques sont capables d'intéresser ce type d'entreprises.

Ce ciblage peut être conforté par deux sortes de politiques spécifiques. La première, c'est la politique d'encouragement des entreprises marocaines à nouer des alliances avec des entreprises espagnoles pour produire au Maroc et alimenter le marché local ou exporter sur les marchés extérieurs. La seconde, c'est la politique active de reconversion de la dette publique marocaine vis-à-vis de l'Espagne, en investissements productifs.

Par ailleurs, les investissements marocains en Espagne méritent d'être renforcés. Entre 1999 et 2008, le Maroc a investi en Espagne à peine 17,3 millions d'Euros, alors que ce dernier a investi au Maroc 3,2 milliards d'Euros. Quant aux secteurs investis, ils se limitent essentiellement à l'immobilier, la construction, la restauration et le commerce. Pourtant, l'implantation des entreprises marocaines en Espagne est une nécessité stratégique pour :

- Atténuer le déséquilibre entre le poids de la présence espagnole au Maroc et celui de la présence marocaine en Espagne ;
- Renforcer les effets positifs que peut engendrer sur les exportations marocaines à destination de l'Espagne une forte présence des entreprises marocaines dans ce pays ;
- Optimiser la présence marocaine pour la maximalisation des synergies entre un grand nombre d'entreprises marocaines présentes sur le sol espagnol.

Pour inciter au développement de la présence économique marocaine en Espagne, les pouvoirs publics sont appelés à encourager les grands groupes marocains à s'implanter ou à renforcer leur implantation en Espagne et à prendre des participations dans les grandes sociétés espagnoles. Ils sont appelés également à appuyer la petite frange de la diaspora marocaine qui commence à prendre place dans le tissu économique et social espagnol.

3.2. Œuvrer pour la construction d'un partenariat stratégique

Dans le contexte mondial actuel, la coopération maroco-espagnole devrait revêtir une nouvelle dimension et acquérir un caractère stratégique. La prise de conscience à la fois de la gravité des nouveaux défis auxquels le monde est de plus en plus confronté et de la nécessité d'une coopération entre les pays pour y faire face, font, en effet, conduire le Maroc et l'Espagne à s'engager dans la construction d'un partenariat stratégique.

3.2.1. La coopération pour la maîtrise du changement climatique.

Bien que chacun des deux pays s'est doté d'une stratégie nationale de lutte contre le changement climatique¹⁸, le Maroc et l'Espagne ont besoin d'une coopération bilatérale et régionale ; car la problématique du changement climatique est mondiale et multidimensionnelle¹⁹.

Dans l'objectif d'une maîtrise en commun du changement climatique, le développement de la coopération entre les deux pays peut investir de nombreux domaines et prendre plusieurs formes, comme par exemple :

- La coopération scientifique et technologique dans le domaine du changement climatique ;
- La coopération dans le domaine de la formation des ressources humaines pour la lutte contre les effets du changement climatique ;
- La coopération pour la lutte contre le phénomène de la désertification ;
- La formation des co-entreprises pour le développement des énergies renouvelables, pour le dessalement de l'eau de mer, pour la gestion des eaux usées, pour le développement d'une agriculture peu consommatrice de l'eau.

3.2.2. La coopération en matière énergétique

Avec la raréfaction des ressources énergétiques minérales, la croissance de la demande énergétique mondiale et le retard pris dans le développement des énergies renouvelables, le Maroc et l'Espagne seront confrontés à un défi majeur : comment sécuriser l'approvisionnement énergétique ? Comment assurer la transition énergétique ? Comment accéder à une énergie à prix abordable ? Comment accroître l'efficacité énergétique des appareils productifs et des biens d'équipements durable ?

Ce défi majeur peut constituer un puissant facteur pour donner une nouvelle dimension à la coopération déjà existante en matière énergétique. Il peut, en effet, inciter à l'élargissement et l'approfondissement de la coopération notamment dans les domaines :

- de l'exploration pour la découverte de nouveaux gisements de pétrole et de gaz ;
- du développement des énergies renouvelables comme les énergies solaires et éoliennes ;
- de la recherche scientifique et technologique en matière d'efficacité énergétique.

3.2.3. La coopération pour le renforcement de la compétitivité des économies marocaine et espagnole

Avec la formation des ensembles régionaux et l'émergence de nouvelles puissances, la compétitivité mondiale a changé de dimensions. Ce n'est plus des entreprises nationales qui se font concurrence mais des firmes organisées en réseaux transnationaux.

Les entreprises espagnoles et marocaines auront du mal à faire face à cette concurrence inégale. Le Maroc et l'Espagne ont un grand intérêt à inciter leurs entreprises à se développer en réseaux et à nouer des alliances entre elles pour pouvoir exploiter les avantages compétitifs des deux pays et profiter de la complémentarité des deux économies.

3.2.4. La coopération pour le développement des relations économiques avec l'Afrique

Dans le contexte des raréfactions des ressources énergétiques et minières, de renchérissement des produits agricoles et dans une conjoncture de stagnation et d'incertitude, l'Afrique suscite un intérêt considérable. L'importance de ses ressources naturelles, son poids démographique croissant, la jeunesse de sa population et ses perspectives de croissance font de l'Afrique, en effet, un enjeu mondial et une « nouvelle frontière de développement ».

Face à l'intensification et à l'internationalisation de la concurrence en Afrique, la coopération entre le Maroc et l'Espagne peut être un vecteur approprié pour le développement des relations économiques avec le continent.

3.2.5. La coopération pour assurer la sécurité alimentaire

Aujourd'hui, la problématique de la sécurité alimentaire se pose avec acuité. La croissance démographique mondiale, l'élargissement de la classe moyenne, notamment dans les pays émergents, les effets du changement climatique, le coût croissant de l'énergie... sont des facteurs de l'augmentation des prix des produits alimentaires.

Sécuriser l'approvisionnement en produits alimentaires et offrir à la population une alimentation saine, constitue l'un des principaux défis des prochaines décennies. Pour le relever, le Maroc et l'Espagne ont intérêt à développer leur coopération pour garantir à leur population la sécurité alimentaire. La proposition des modalités concrètes de coopération ne peut être faite d'une façon pertinente que dans le cadre d'une étude approfondie qui prendrait en compte l'ensemble des aspects de la problématique.

3.2.6. La coopération en matière des ressources humaines

La coopération en matière des ressources humaines est devenue un facteur important pour la compétitivité des entreprises et pour l'attractivité des territoires. Les économies modernes ne peuvent pas se développer et accroître leur potentiel sans un investissement conséquent dans la formation, notamment dans la formation à l'excellence. L'économie marocaine a justement besoin d'un tel investissement.

Dans cette perspective, la coopération avec l'Espagne, en matière de formation d'excellence peut être féconde. Elle peut prendre la forme de création d'une université commune²⁰, aux standards internationaux, dédiée à la formation des ressources humaines en matière scientifique et technologique.

3.3. Assurer les conditions nécessaires au développement d'une coopération durable

Pour fonder, sur des bases durables, la coopération avec l'Espagne, il faudra d'abord en assurer les conditions préalables.

3.3.1. L'amélioration de la compétitivité des entreprises et de l'attractivité du territoire national

La diversification et l'accroissement de l'offre exportable marocaine à destination de l'Espagne et l'attraction de flux plus importants d'investissements espagnols, conditions nécessaires au développement des relations économiques, dépendent largement de la compétitivité des entreprises marocaines et de l'attractivité du territoire national.

Pour améliorer la compétitivité des entreprises marocaines, un ensemble de mesures et d'actions de politique économiques sont indispensables :

- Accélérer la réalisation du programme que préconise le « Plan Emergence » pour le PME et qui vise le renforcement de la productivité de ces dernières, la reconfiguration de leur tissu et la création de nouvelles PME compétitives ²¹;
- Activer la réalisation du programme du « Plan Emergence » portant sur l'intensification de la formation professionnelle ;
- Encourager les PME à constituer des consortiums pour faciliter la dynamique des exportations et la réalisation des actions promotionnelles ;
- Favoriser l'évolution vers la flexibilisation du régime de change pour renforcer la Compétitivité des exportations marocaines vis-à-vis notamment des marchandises concurrentes provenant notamment des pays en dehors de la zone euro.
- Améliorer et renforcer les moyens de transport entre la Maroc et l'Espagne pour pouvoir transformer l'avantage de la proximité géographique en avantages de coûts et du temps ;
- Inciter le système bancaire et le secteur énergétique à accroître leur productivité afin de réduire les coûts du crédit et de l'énergie pour les entreprises.

Pour renforcer l'attractivité du territoire national un ensemble de réformes institutionnelles, de mesures et d'actions de politique industrielle et commerciale semble nécessaire :

- La réforme du système judiciaire et le développement de la culture de l'arbitrage ²²;
- La conclusion d'accords commerciaux préférentiels avec la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Central (CEMAC) et avec l'Union Economique et Monétaire de l'Ouest Africain (UEMOA)²³;
- L'incitation des entreprises marocaines à nouer des alliances avec les entreprises espagnoles dans l'objectif d'attirer davantage d'investissements espagnols ;
- L'amélioration du système national d'innovation pour pouvoir attirer les investissements technologiques à forte valeur ajoutée²⁴ ;
- Le renforcement de l'attractivité des zones franches et l'amélioration dans la réalisation du programme, retenu par le « Plan Emergence », de création de plateformes industrielles intégrées dédiées aux « Métiers Mondiaux du Maroc ».

3.3.2. L'orientation vers une politique fondée sur une approche globale de la promotion économique

La réussite d'une politique de promotion dépend largement de sa capacité à prendre en considération les différents aspects déterminants de la promotion économique.

3.3.2.1. Le développement de la coopération décentralisée et l'approfondissement des relations avec des organismes et des associations à caractère professionnel.

Pour élargir et approfondir la coopération avec l'Espagne, la coopération décentralisée avec les régions autonomes et l'intensification des relations avec des organismes à caractère professionnel, peuvent constituer de puissants vecteurs.

Le Maroc dispose déjà d'une expérience de coopération avec quelques communautés autonomes comme l'Andalousie, la Catalogne et les Canaries. L'expérience ainsi acquise et la future formation, dans le cadre de la régionalisation avancée, des régions marocaines sont des facteurs favorables à l'extension de cette coopération à d'autres Communautés autonomes espagnoles.

Autre vecteur potentiel d'approfondissement des relations économiques avec l'Espagne, c'est la multiplication des accords de coopération entre les organismes à caractère professionnel des deux pays. Or, jusqu'à présent, ce type d'accord n'a été conclu que par quelques acteurs, d'où la nécessité pour les pouvoirs publics d'encourager les associations et les organismes marocains à y recourir.

3.3.2.2. L'adoption d'une stratégie pertinente de Communication et d'information.

Afin de pouvoir influencer sur les acteurs de la coopération économique entre le Maroc et l'Espagne, une stratégie pertinente et cohérente de communication et d'information est indispensable. Elle exige :

- Le développement des outils de communication performants à destination à la fois des acteurs marocains (producteurs, exportateurs et investisseurs) et espagnols (importateurs, distributeurs, consommateurs et investisseurs).
- L'initiative récente de « Maroc Export » d'étoffer son plan de communication (newsletter, magazine, site web...) mérite d'être imitée par d'autres acteurs impliqués dans la promotion économique du Maroc en Espagne.

- La création de structures appropriées susceptibles de mener des investigations nécessaires, de collecter des informations utiles, de les traiter d'une façon minutieuse et de les mettre à la disposition des opérateurs économiques intéressés.

3.3.2.3. La coordination dans la mise en exergue de la stratégie de promotion et l'encouragement de la synergie entre les acteurs.

Pour que la stratégie de promotion économique du Maroc en Espagne soit cohérente et efficace, il est indispensable que les actions des différents acteurs soient coordonnées. C'est pour cela qu'il faudrait :

- encourager la complémentarité entre les actions des acteurs publics (Le service économique et commercial de l'Ambassade marocaine, l'Agence Marocaine de Développement des Investissement, Maroc Export, l'Office National de Tourisme...).
- inciter à la coordination entre les acteurs publics et les acteurs privés marocains ;
- impliquer la diaspora marocaine en Espagne dans la politique de promotion économique ;
- Favoriser la synergie entre les différentes entreprises marocaines implantées en Espagne, notamment entre les filiales bancaires et le reste des entreprises.

3.3.2.4. Renforcer la chaîne de promotion

Comme il a été souligné dans les développements précédents, la présence des structures marocaines en Espagne, à la différence de la présence des structures espagnoles au Maroc, est limitée. En plus, les ressources humaines et financières de ces structures sont également limitées.

- Le développement des relations économiques du Maroc avec l'Espagne exige donc le renforcement de la chaîne de promotion, à travers notamment :
- L'augmentation du personnel des structures et l'intensification de leur formation professionnelle et linguistique ;
- L'accroissement des moyens financiers des structures ;
- La création des antennes des structures de promotion dans les régions autonomes, du moins, les plus importantes ;
- L'implication de la diaspora marocaine pour mettre à profit ses compétences.

3.3.2.5. Créer, en collaboration avec l'Espagne, des structures appropriées pour réfléchir à un partenariat stratégique.

Pour déterminer les modalités du partenariat stratégique que les deux pays ont grand intérêt à établir, il sera nécessaire de créer une structure commune chargée justement de concevoir les programmes à réaliser et les actions à entreprendre dans le cadre de ce partenariat. Celle-ci peut être aidée par la création de commissions formées de spécialistes et réparties en fonction des thématiques qui seraient choisies.

3.3.3. L'accompagnement des acteurs

Le but final du renforcement de la chaîne de promotion est d'accompagner, dans les meilleures conditions, les acteurs économiques dans la réalisation de leurs projets d'exportation ou d'investissement. L'objectif est de mettre à la disposition des acteurs les outils nécessaires dont notamment :

- des informations sur le marché espagnol, sur la réglementation commerciale du pays, sur les réseaux de commercialisation, sur les habitudes des consommateurs ;
- des informations sur le climat des affaires, sur les opportunités d'investissement, sur les possibilités d'alliance avec les entreprises locales, tant au Maroc qu'en Espagne ;
- l'assistance des entreprises marocaines dans leurs démarches administratives, dans leur recherche de partenaires espagnols et dans leur prospection de marché ;
- l'aide aux entreprises marocaines pour la réalisation des études de marché, pour la conception et la réalisation des activités promotionnelles ;
- le soutien financier pour les entreprises marocaines qui investissent en Espagne et pour les PME qui forment des consortiums pour pouvoir exporter vers pays.

4. Immigration marocaine et religion en Espagne : pour une stratégie publique concertée et des relations de confiance entre les deux pays

La politique publique marocaine envers la communauté marocaine résidant en Espagne a été mise en cause dans deux rapports confidentiels espagnols du « Centro Nacional de Inteligencia » (CNI), révélés par la presse espagnole au début du mois d'août 2011. Le 24 août 2011, une enquête, plutôt positive, « la communauté immigrée Musulmane 2010 », a été rendue publique par le ministère de l'Intérieur espagnol.

Ces trois rapports permettent d'identifier les blocages dans les relations entre l'Espagne et le Maroc et l'impact de la politique initiée par l'ancien président du gouvernement espagnol, José Maria Aznar, de maintenir le Maroc en situation de « préoccupation permanente ». Comme ils mettent en exergue la centralité de la question religieuse dans la politique d'intégration de la communauté marocaine en Espagne et les défaillances dans les stratégies publiques des deux pays pour le rapprochement entre les points de vue et pour une meilleure coopération en matière migratoire.

4.1. La stratégie espagnole relative à la question migratoire marocaine : délimiter l'intervention marocaine

Le premier rapport²⁵ du CNI, révélé le 1er août 2011, concerne « le financement de l'islam en Espagne ». Il a été adressé le 16 Mai 2011 par le Général Felix Sanz Roldan, directeur du CNI, aux départements de l'intérieur et de la défense espagnols. Pour sensibiliser certains pays donateurs, un livre intitulé « Système pour canaliser les fonds pour soutenir les projets des communautés islamiques en Espagne » a été remis par les autorités espagnoles, lors de la visite d'une délégation, à quelques pays du Golf (Koweït, Emirats Arabes Unis et Oman) au mois de juin 2011. La rencontre des responsables saoudiens a été programmée, selon la presse espagnole, après le mois de Ramadan. Cependant, le Maroc, visé en premier dans le rapport de la CNI n'était pas sur l'agenda officiel de la délégation espagnole.

Le second rapport²⁶, révélé le 2 août 2011, date de 2009. Il aborde l'utilisation par le Maroc de la religion dans le contrôle de l'immigration marocaine en Espagne et l'enseignement de la langue arabe et de la culture marocaine dans les écoles publiques espagnoles.

L'Etat marocain n'a pas réagi, officiellement, aux deux rapports. Seule la Fédération Espagnole des Entités Religieuses Islamiques (FEERI), considérée, dans le rapport, comme le fer de lance de la politique migratoire marocaine a publié un communiqué²⁷, dans lequel elle relativise l'importance de l'aide reçue du Maroc et dénonce les stéréotypes et les préjugés qui marquent la politique espagnole en matière d'immigration.

Quelques semaines après ces deux révélations, le même ministère de l'intérieur espagnol a rendu publique, le 24 août 2011²⁸, la synthèse de l'enquête intitulée « la communauté immigrée Musulmane 2010 »²⁹, datée du 22 février 2011. Elle a été réalisée auprès d'un panel représentatif de 2000 personnes de la communauté musulmane (en majorité marocaine) pour le compte des ministères Espagnols de l'Intérieur, de la Justice et du Travail et de l'Immigration.

L'enquête confirme, de nouveau, que la majorité des Musulmans d'Espagne dont le nombre dépasse 1,3 millions de personnes (dont plus de 80 % sont des marocains) se sentent complètement intégrés dans la société d'accueil, ont une opinion positive de la société Espagnole, de ses institutions et de son système politique et affirment avoir une grande confiance dans les groupes et les entités sociales. La même enquête relève que les musulmans sont profondément attachés à leur religion et « pratiquent un Islam tolérant et ouvert ». Quand il s'agit de désigner la communauté marocaine immigrée le constat est souvent négatif dans les études et les sondages réalisés.

Il ressort des différentes enquêtes conduites périodiquement notamment par le Centre de Recherches Sociologiques (CIS : structure dépendante du gouvernement central)³⁰ que l'opinion publique établit un ordre hiérarchique des étrangers : les Marocains avec les Africains sont classés en bas de l'échelle. « L'image prédominante de l'immigré est toujours, en premier lieu celle du Marocain (...), les Marocains demeurent le groupe qui est le plus visé par les préjugés et les stéréotypes ethnoculturels » et qui souffre le plus de racisme et de discriminations. Les événements d'El Ejido, qui ont fait couler beaucoup d'encre, révèlent l'intensité de la xénophobie chez certaines catégories de la population et les difficultés de la société espagnole à s'adapter à sa nouvelle situation de pays d'accueil.

Nous sommes devant une volonté pernicieuse de s'attaquer à l'immigré à fin de satisfaire l'imaginaire de l'opinion publique, d'une part, et d'autre part permettre à l'Etat espagnol, en jetant la responsabilité sur la difficulté d'intégration des immigrés marocains, de se dédouaner de sa responsabilité relative à la croissance des discriminations, du racisme et à la précarité des situations sociales et économiques des travailleurs marocains installés en Espagne.

L'enquête du 22 février 2011, tranche avec le rapport du CNI pour qui « Le Maroc a élaboré une stratégie de grande envergure en Espagne. Il empêche l'intégration des résidents marocains, utilise l'islam pour contrôler ses immigrés ». Pour le CNI, « le financement non contrôlé de l'Islam en Espagne contribue à la création de sociétés parallèles et des ghettos »

Le CNI ajoute que le Maroc a conçu et développé une stratégie dont l'objectif est « d'étendre son influence et de contrôler, en utilisant la religion, les 760.000 marocains résidant en Espagne, auxquels il faut ajouter les 70.000 ayant acquis la nationalité espagnole ». Dans ce rapport les espagnols accusent, pêle-mêle, l'Etat marocain et les mouvements islamistes d'empêcher l'intégration des résidents marocains en Espagne.

Quant à la Fondation Hassan II pour les MRE, dont le budget, selon le rapport n'est pas soumis à la supervision du Parlement marocain, finance des cours de langue arabe et de culture islamique dans plus de 100 écoles publiques à travers l'Espagne.

Pour le CNI « les cours dissuadent la jeunesse musulmane de s'intégrer dans la société espagnole et sont un outil pour enseigner aux enfants des immigrants marocains comment être citoyens marocains et non pas citoyens espagnols »³¹.

L'évolution de la population marocaine en Espagne



Les rapports du CNI, font l'impasse sur les efforts déployés par le Maroc dans l'intérêt des deux pays et continuent à agir pour maintenir le Maroc en situation de « préoccupation permanente ».

4.2. L'emploi, les défis de la stratégie espagnole pour une immigration choisie

Sur les questions relatives à l'emploi, en janvier 2011, l'Espagne ne comptait pas moins de 239 000 chômeurs marocains, dont 148.000 et 81.000 femmes. Une nouvelle loi sur l'immigration, est entrée en vigueur le 1er juillet 2011, elle permet le « retour privilégié » en Espagne pour tout immigré au chômage qui opte pour le " »programme de retour volontaire », à son pays d'origine.

Le plan de retour volontaire des immigrés au chômage, annoncé en juillet 2008, ciblait environ 100.000 personnes. A cause des conditions imposées par l'administration d'Espagne notamment la renonciation au permis de résidence et de travail, un nombre limité d'immigrés l'ont accepté. Seules quelques 30.000 personnes immigrées, originaires en majorité des pays d'Amérique Latine ont adhéré au "Retour volontaire".

Selon une déclaration de La secrétaire d'Etat espagnole à l'Immigration et l'Emigration, Anna Terron³² "Toute personne immigrée qui décide d'adhérer au retour volontaire et s'engage à ne pas retourner en Espagne durant trois ans, pourra prétendre à revenir à sa situation initiale en Espagne, mais à condition de remplir les conditions requises". Parmi ces conditions le candidat doit s'engager à rester trois ans sans prétendre revenir travailler en Espagne et avoir un contrat de travail.

La récession économique que connaît l'Espagne depuis le 4ème trimestre de 2008, a provoqué une hausse vertigineuse du chômage, on comptait, en janvier 2011 un taux de chômage de 20,4% soit quelques 4,3 millions de personnes aussi bien des travailleurs autochtones qu'étrangers. L'Espagne comme le reste de l'Europe cherche une main d'œuvre de plus en plus qualifiée, « l'Espagne n'aura plus besoin d'autant de main d'œuvre non qualifiée que pendant les années du boom économique, spécialement en ce qui concerne les emplois masculins comme ceux de la construction »³³.

Comment le Maroc pourra-t-il protéger les intérêts de ces citoyens résidant en Espagne, profiter de leur savoir-faire et limiter l'immigration de ses compétences humaines ? Répondre à cette question présuppose l'existence d'une politique publique et une stratégie marocaine à moyen et long terme.

4.3. Mettre en place une stratégie publique concertée pour la communauté marocaine d'Espagne

La politique publique marocaine relative aux marocains résidant en Espagne, devra prendre en considération les situations précaires des marocains résidant en Espagne et la sensibilité de la gestion du champ religieux.

Dans le rapport « Acquis stratégiques »³⁴ du gouvernement marocain, daté du mois de septembre 2011, la question de la communauté marocaine à l'étranger est totalement éludée. Le gouvernement parle des marocains du monde dans la rubrique « acquis citoyens »³⁵ ou dans celles concernant les réalisations de certains départements comme le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, et qui restent très marginales par rapport aux besoins réels des MRE comme ils ont été présentés dans les deux premières parties de cette étude.

On note une absence de référence à une stratégie concertée pour accompagner l'évolution des réalités des MRE dans leurs sociétés d'accueil ou d'adoption. Ceci révèle que les politiques publiques marocaines, destinées à la communauté installée à l'étranger, ne font pas encore partie des dossiers stratégiques du gouvernement marocain.

On note également une très faible implication des partis politiques marocains dans le paysage migratoire espagnol. Seules quelques ONG ou structures syndicales agissent sur le terrain de la défense des intérêts des ouvriers marocains en Espagne et qui cèdent de plus en plus du terrain au tissu associatif animé par des mosquées ou des lieux de cultes.

L'intérêt est plus porté sur l'administratif, la gestion du quotidien et du passif (l'image négative laissée par les amicales avant la seconde moitié des années 90) ou quelques actions de solidarités sociales qui permettent de garder le lien avec les marocains d'Espagne, ce qui est nécessaire mais reste en dessous des réclamations manifestées par les marocains résidant en Espagne.

4.4. Lutter contre la dispersion des énergies et les actions saisonnières

La multiplication des acteurs chargés de suivre le dossier des marocains résidant en Espagne et l'absence d'une politique d'évaluation des actions menées, provoquent souvent une confusion dans les rôles et affecte la qualité des messages à transmettre par les différents intervenants publics ce qui rend difficile la mise en place d'une politique intégrée efficace. La faible implication des enseignants, envoyés par la Fondation Hassan II, dans la vie associative et culturelle des marocains en est un exemple. Une redéfinition des missions de ce corps d'enseignants et sa mise à niveau par rapport aux nouveaux besoins de la communauté, pourra contribuer à combler le déficit en matière d'encadrement culturel et culturel des marocains résidant en Espagne.

Les actions officielles et officieuses marocaines sont souvent saisonnières ou ponctuelles et marquées par l'urgence et la discontinuité. Ce qui conduit les leaderships de la communauté marocaine en Espagne à être réticents et limiter leurs engagements en préférant agir au sein des instances et institutions espagnoles. C'est le cas de certains universitaires ou acteurs syndicaux connus par leur maîtrise de la question migratoire et la proximité avec la communauté.

4.5. La production et la gestion des connaissances, pour un centre de ressources sur l'immigration marocaine.

La rareté, voire l'absence, de rapports, d'études et d'enquêtes rigoureuses sur les différents secteurs relatifs à la communauté marocaine résidant en Espagne, comme celles qu'on trouve chez le voisin espagnol, rend la politique marocaine en matière d'immigration tributaires des analyses et des lectures espagnoles du fait marocain en Espagne. De nombreuses unités de recherches liées aux universités marocaines travaillent sur la question migratoire, cependant ces travaux restent discrets et rarement publiés dans des revues scientifiques reconnues et de référence. Ce qui limite leur impact sur les décideurs et les faiseurs d'opinion marocains et espagnols.

Les quelques projets de création d'un centre de ressources relatif à l'immigration marocaine restent des vœux non exaucés. Ce type de centres permettra certainement l'échange entre les différents intervenants et la constitution de bases de données sur les acteurs en matière d'immigrations (experts, chercheurs, ONG...). Il participera également à la gestion des connaissances et à la diffusion d'informations, autres que celles diffusées par des organismes espagnols ce qui enrichira les débats et participera à faire exprimer le point de vue marocain.

4.6. La gestion culturelle : pour plus de communication, de concertation et d'ouverture sur la société espagnole

La gestion du culte musulman en Espagne qui est principalement géré par des marocains résidant en Espagne est souvent une source de malentendus. Si la loi organique relative au culte offre aux musulmans de nombreux droits, elle reste sur plusieurs points inexploitée ou défailante (manque d'enseignants de religion dans l'école publique, nombre limités de lieux de culte, auto-proclamation des imams et absence de référents religieux crédibles...). Les structures représentatives de l'islam mises en place au début des années 90 ne sont plus adaptées aux nouvelles réalités du paysage musulman espagnol, majoritairement marocain (plus de 80%), et attaché à l'identité religieuse marocaine et ses références dogmatiques et politiques. La concertation autour de la gestion culturelle entre les deux Etats permettra de dépasser certains préjugés et faire manifester une expression endogène et modérée de l'islam.

Les accusations portées par le Rapport précité du CNI, mettent en relief le déficit en matière de communication sur les actions menées par l'Etat marocain dans la gestion du culte musulman en Espagne. Certains responsables d'origine marocaine chargés en Espagne de la gestion du dossier de l'Islam brouillent les messages et accèdent l'image construite sur l'utilisation de la religion pour des visées politiques. La gestion du culte musulman en Espagne ne peut se faire sans la coordination étroite avec les autorités espagnoles compétentes, elle ne peut être efficace si la position de l'Espagne à propos de la question du Sahara reste un élément déterminant pour la gestion concertée du dossier religieux.

Certes le Maroc a déployé des efforts considérables en Espagne, afin d'encourager le rassemblement de la communauté autour de structures régionales et centrales fiables. Dans un prochain avenir, elles peuvent répondre aux besoins réels de la communauté, principalement en matière d'encadrements religieux et de gestion des lieux de culte. Cependant, ces efforts sont souvent critiqués d'être des actions sécuritaires dirigées principalement contre le mouvement de l'« Adl wa al-Ihssan ».

Le volet concernant l'apport du Maroc en matière spirituelle et la transmission d'une identité religieuse adaptée à la réalité sociale et juridique de l'Espagne n'est pas assez mis en évidence, d'où l'urgence de la création d'une section espagnole du conseil des oulémas marocains d'Europe et la consolidation des liens avec les communautés religieuses espagnoles, principalement catholique, les milieux universitaires et académiques, les élus locaux et les institutions espagnoles, centrales et régionales, chargées du culte.

4.7. Changer les perceptions, sensibiliser et multiplier les rencontres et les échanges

Aux questions relatives au Sahara, Sebta et Melilla, marquées par le complexe colonial, viennent s'ajouter les problématiques liées à l'immigration marocaine nouvellement installée en Espagne. Ainsi l'image du marocain envahisseur trouve de plus en plus écho au sein de la population espagnole, surtout pendant les périodes électorales ou lors de négociations économiques avec l'Union européenne.

L'image stéréotypée du Maroc et des marocains en Espagne est souvent nourrie et entretenue par des médias espagnols hostiles et méfiants du Maroc. En dépit de leur proximité géographique et culturelle, les deux voisins continuent à s'ignorer et être sélectifs dans leurs relations. Pour changer les perceptions mutuelles des actions à plusieurs niveaux sont essentielles. Si elle est sensibilisée, la communauté marocaine en Espagne peut devenir un élément incontournable dans le changement des perceptions locales. Elle a besoin d'un accompagnement et la mise en place de structures lui permettant l'ouverture sur la société espagnole, comme des espaces culturels ou des lieux d'échange et de partage. La mise en exergue de certains talents ou réussites locales donnera une image positive et réaliste de la communauté.

4.8. Une nouvelle approche envers les médias espagnols

Bien que nous vivions dans l'ère des réseaux sociaux, les médias télévisuels restent l'outil le plus influent dans la construction de l'opinion publique. La densité du réseau audiovisuel espagnol³⁶, le plus riche en Europe, et son ancrage local contribue au maintien d'un imaginaire collectif hostile au Maroc. Si certains responsables politiques, principalement ceux en relation avec le PSOE louent les réformes marocaines, les médias espagnols manifestent un comportement autiste envers les nouvelles dynamiques sociales et économiques marocaines.

Différents acteurs du paysage médiatique marocain regrettent la faiblesse des relations avec le champ médiatique espagnol et appellent à mettre en place des structures formelles et informelles qui permettront les échanges et la transmission des savoirs faire entre journalistes, manager et professionnels des médias.

Les coproductions audiovisuelles sont un outil propice pour le rapprochement, le brassage des idées et la transmission des savoirs. Il y a besoin à encourager ce type de production et choisir des thématiques d'actualités qui permettent une meilleure connaissance de l'autre dans le respect de ses choix politiques et sociaux.

La libéralisation de l'audiovisuel marocain et la multiplication des supports commencent à doter le royaume de structures professionnelles et moins partisans ce qui facilitera l'échange et la collaboration avec les acteurs espagnols.

La communauté marocaine nouvellement installée en Espagne, destinée à y rester ou se déplacer vers d'autres pays européens, est en phase de construction de son identité et de sa sociabilité. Elle nécessite de la part de l'Etat marocain une politique publique basée sur une stratégie globale qui prend en considération la spécificité du pays d'accueil. Cette stratégie a besoin, au préalable, d'études approfondies sur les réalités de la société espagnole et de l'immigration marocaine et une plus grande proximité avec la communauté marocaine.

5. Le pari culturel : une option stratégique

La politique culturelle marocaine visant à influencer le voisin du nord peine à se concrétiser. Ce voisin proche avec lequel nous sommes unis par des liens géographiques, historiques et culturels ainsi que par des intérêts communs, mais qui continue de porter sur nous un regard souvent négatif et avec lequel le Maroc a des contentieux territoriaux et commerciaux.

Cette politique culturelle est à repenser. Elle devrait avoir comme objectif premier, à court, moyen et long terme, l'amélioration de l'image du Maroc en Espagne et la contribution à la défense des intérêts du pays.

Le pari culturel et l'avenir des relations entre le Maroc et l'Espagne dépendent de notre prise de conscience de l'importance de la culture comme instrument d'influence, complémentaire à l'action politique et diplomatique. Ils dépendent également d'un changement dans notre perception de nous-mêmes et aussi de la connaissance de notre voisin. Ils dépendent enfin de la conscience du rôle que notre pays peut jouer dans l'espace méditerranéen.

5.1. Pour un nouveau bon voisinage

Si auprès du monde économique, l'image du Maroc n'est pas négative ; auprès de certains dirigeants politiques et parmi les intellectuels, les universitaires, les journalistes et les acteurs de la société civile, et des leaders de l'opinion publique et celle de l'homme de la rue, elle reste négative.

Le Maroc est mal connu en Espagne, malgré le flux touristique et les relations économiques et politiques entre les deux pays. L'histoire hypothèque certes les relations entre les deux pays mais, comme il a été démontré précédemment, ce n'est pas l'unique source de blocage.

Un nouveau savoir vivre en bons voisins est à réinventer. Le Maroc d'aujourd'hui est en mesure de recréer ce bon voisinage par une stratégie culturelle « agressive », « offensive », qui permette le retournement de situations par des renversements de regards, une stratégie qui suggère de nouvelles représentations :

- Travailler à la culture d'un nouveau savoir vivre en bons voisins, où la mémoire restituée et libérée des résidus du passé, où la conscience du devoir être bons voisins ainsi que l'inéluctable interdépendance puissent préserver de la mésentente et des tensions.
- Rechercher, loin des discours complaisants, avec franchise et critique constructive, les voies à emprunter pour mettre fin aux équivoques, favoriser le dialogue et le respect mutuel.
- Restaurer, imaginativement et à travers la recherche et la sensibilisation, les ponts du passé.

5.2. Stratégie : pour une culture de l'échange et l'internationalisation de la culture marocaine

5.2.1. Absence d'une véritable politique culturelle publique extérieure

La présence culturelle marocaine en Espagne est faible et sporadique. Elle reste marquée par quelques initiatives individuelles ou de petites associations qui trouvent appui et soutien de la part d'institutions gouvernementales et non gouvernementales espagnoles pour l'organisation de petites rencontres culturelles ou cinématographiques et d'échange de visites d'artistes peintres. Ces initiatives ne peuvent pas avoir un impact réel sur le milieu socioculturel et l'opinion publique espagnols.

Il s'agit d'initiatives individuelles ou collectives, menées par des espagnols, qui revêtent le plus d'importance, du fait de leur constance, de leurs objectifs et de leur caractère mixte, maroco-espagnol, et du fait aussi de la qualité des activités culturelles organisées, soit au Maroc soit en Espagne¹. Ces institutions de la société civile espagnole ont fait de la culture un pari pour jeter des ponts entre les deux peuples.

Il existe un problème de multiplication d'acteurs, de dispersion, de manque de coordination et d'une vision nationale globale, claire et harmonieuse :

- La Fondation Hassan II pour les RME : c'est elle qui est chargée de l'Enseignement de la Langue et Culture d'origine marocaine à l'étranger (ELCO). Une étude à faire sur l'ELCO en Espagne³⁷.
- Le Ministère de la culture : aucune politique n'est suivie pour le rayonnement de la culture marocaine en Espagne
- Le Ministère de l'enseignement supérieur : développe une stratégie de coopération dans le domaine scientifique et culturel à la base de conventions et de programmes de fonds (Le Comité mixte, le Programme de Coopération Culturelle avec les Universités Marocaines).
- Le Ministère délégué auprès du Premier Ministre chargé des marocains résidant à l'étranger : ses priorités vis-à-vis de l'Espagne concernent la communauté marocaine y résidant et ses préoccupations.
- Ministère des Affaires Etrangères : on se pose toujours des questions sur le rôle du conseiller culturel et des services culturels de l'Ambassade en Espagne.

5.2.2. Création d'un réseau de centres culturels marocains: les limites d'une vision

La création d'un réseau de centres culturels marocains à l'étranger est une initiative gouvernementale portée par le Ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Elle a été motivée par la situation des immigrés marocains et le souci de préserver leur identité culturelle.

C'est une politique d'accompagnement que le gouvernement privilégie à l'égard de ses ressortissants à l'étranger, pour faciliter l'intégration des immigrés dans les sociétés d'accueil. Elle vise à répondre aux besoins des marocains résidant à l'étranger (plus de 5 millions dans le monde, dont presque un million en Espagne). Elle consiste en créer des centres culturels marocains dans des pays à forte population marocaine immigrée. Deux facteurs ont été à l'origine de cette initiative : premièrement, la communauté marocaine résidant à l'étranger est de plus en plus fragilisée par les crises économiques et sociales des pays d'accueil, deuxièmement, le risque d'une rupture des liens de cette communauté avec la mère patrie³⁸. Une intervention de l'Etat s'imposait. C'est dans la culture que la réponse appropriée à la double problématique soulignée a été trouvée.

En avril 2008 un projet de création d'une Maison du Maroc³⁹ (ou centre culturel) en Espagne fut annoncé. En juin 2009 un accord fut signé entre le Ministère Délégué, chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger et la Mairie de la ville de Barcelone. Cette ville a été choisie pour l'abriter, pour deux raisons principales: l'importance du nombre d'immigrés marocains qui y résident (240 000) et l'intérêt que le gouvernement et la société civile catalans portent à la coopération avec le Maroc et à la situation des immigrés marocains.

Il s'agit d'un projet commun au Maroc et à la Catalogne qui est toujours en cours de réalisation. Notre visite à Barcelone ainsi que nos contacts avec des immigrés marocains, dont des acteurs de la société civile, nous ont permis de faire deux constats :

- la Maison du Maroc n'est toujours pas construite. Les travaux de construction devaient être entamés en 2009 et terminés en 2010.
- une controverse est née en 2009 déjà autour du projet : une dizaine d'organisations d'immigrés marocains sont toujours mobilisés réclamant le droit d'être consultés sur la mise en marche du projet.

Certaines Maisons du Maroc vont bientôt être ouvertes, celle de Montréal par exemple⁴⁰; l'ouverture de celle de Tripoli est reportée à cause des événements actuels. Il y a lieu de s'étonner de l'imminente inauguration de Maisons du Maroc dans des pays où la communauté immigrée marocaine est très inférieure à celle résidant en Espagne et qui ne sont pas aussi stratégiquement importants pour notre pays que l'Espagne ni aussi problématiques.

5.2.3. Le pari culturel gagnant

Le pari culturel et l'avenir des relations entre le Maroc et l'Espagne dépendent de notre prise de conscience de l'importance de la culture comme instrument d'influence, complémentaire à l'action politique et diplomatique. Ils dépendent de la valorisation de l'apport des marocains à la civilisation andalouse et à la culture espagnole. Ils dépendent également d'un changement dans notre perception de nous-mêmes et de notre voisin. Le Maroc depuis l'accession au trône du Roi Mohammed VI avance à pas sûr dans la voie du développement, il représente aujourd'hui un partenaire stratégique incontournable pour l'Espagne laquelle traverse une période très difficile, aussi bien au niveau politique que socio-économique. Le pari culturel gagnant est :

- le pari de tous les acteurs : gouvernement, partis politiques, société civile, universités, intellectuels, artistes, chercheurs, jeunes, femmes et hommes, au Maroc et en Espagne.
- il dépend de la prise en compte et de la mise à contribution des marocains résidant en Espagne surtout l'élite formée de médecins, avocats, enseignants, acteurs non gouvernementaux, acteurs politiques, et les étudiants qui poursuivent leurs études dans les universités espagnoles. Faire comme les égyptiens qui envoient des « mab'outines », c'est-à-dire des personnes chargées de l'encadrement et de l'orientation des étudiants pour les susciter à participer dans des forums et rencontres en Espagne et au Maroc.

- Requiert une programmation culturelle régulière, répondant à des objectifs ponctuels et qui soit réalisée en partenariat avec des institutions espagnoles (Universités, fondations, associations, gouvernements locaux, etc.)
- Une politique de soutien financier pour que les acteurs deviennent des partenaires de cette politique.
- La signature d'accords spécifiques (pour promouvoir la coédition d'ouvrages, la coproduction de documentaires sur le Maroc et l'Espagne...) et la reconduction d'autres, comme celui signé en 1995 sur la production cinématographique entre le Maroc et l'Espagne.
- Un programme de fonds pour la recherche sur le Maroc en Espagne (semblable au fonds espagnol destiné par le ministère de la culture d'Espagne à la diffusion et au développement de l'hispanisme au Maroc...). Il ne s'agira pas de consacrer des sommes monumentales d'argent pour ce faire : avec les 55 000 Euros par an, les études sur l'Espagne et les relations hispano-marocaines se sont remarquablement multipliées.
- Des agents de l'action culturelle bien formés et des opérateurs de la diplomatie culturelle. Au Maroc nous manquons d'agents spécialisés dans le domaine. Pour mieux réussir notre politique culturelle en Espagne, il serait peut-être utile d'envoyer un groupe de jeunes se former dans des centres de formation en coopération et gestion culturelle existant en Espagne.
- Le rayonnement culturel c'est aussi et surtout des événements récurrents : des saisons culturelles, des festivals, des congrès de marocains en Espagne, un salon d'art contemporain marocain etc.
- Des ressources humaines et matérielles suffisantes,
- Des bilans et une évaluation réguliers.

5.3. Propositions

- Création d'un organisme unique : une sorte d'agence nationale qui regrouperait les principaux domaines de l'action culturelle extérieure (langue, arts, éducation, formation) et ses principaux vecteurs (centres, Maisons du Maroc, services culturels) et qui serait appelé : Institut marocain pour la diffusion des langues et des cultures marocaines à l'instar de l'Institut Cervantès.
- Cet organisme devrait être un espace ouvert à tous et non pas un espace communautaire. Il servirait d'antenne du Maroc et pour des organismes culturels marocains en Espagne.

- Reconduction du projet de création de l'Université des deux Rois. Elle permettrait la formation d'une élite hispanophone spécialisée dans différents domaines.

Le Maroc gagnerait à s'inspirer de l'expérience espagnole. En effet, depuis des décennies, les espagnols ont pris conscience de l'importance du facteur culturel non seulement pour faire connaître leur identité et leur histoire, mais aussi pour renforcer leur présence au Maroc et dans la région méditerranéenne tout entière.

Références bibliographiques

OUVRAGES

AFFAYA, Noureddine y GUERRAOUI Driss, *La imagen de España en Marruecos*, CIDOB, Barcelona, 2006.

Agozino, Adalberto, C.: *El Sáhara occidental en la geopolítica del siglo XXI*, Dosyuna Ediciones argentinas, 2010.

AKMIR, Youssef, *De Algeciras a Tetuán (1875-1906). Orígenes del proyecto colonialista español en Marruecos*, IEHL, Rabat, 2009.

ALGUERÓ CUERVO, José Ignacio, *El Sahara y España. Claves de una descolonización pendiente*, Idea, Tenerife, 2006.

Ana L. Planet y Fernando Ramos: *Relaciones hispano-marroquíes: una vecindad en construcción*. Ediciones del Oriente y del Mediterráneo. Madrid, 2005.

BÁRBULO, Tomás, *La historia prohibida del Sahara Español*, Destino, Madrid, 2002.

BAROUKI Abdelaali, *La pesca y las relaciones Hispano-Marroquíes. La historia y eco en la prensa española y marroquí*, ed. Institut des Etudes Hispano-Lusophones, Rabat, 2008.

BELTRÁN Carmelo Pérez (ed.), *Sociedad civil, derechos humanos y democracia en Marruecos*, Universidad de Granada, Granada, 2006.

BENJELLOUN, Abdelmajid, *Approche du colonialisme espagnol et du mouvement national marocain dans l'ex-Maroc Khalifien*, ed. Ukad, Rabat, 1988.

BENMESSAOUD TREDANO, Abdelmoughit, *La question du Sahara. Histoire d'une décolonisation pas comme les autres*, Ed. Confluences, Rabat 2009.

CAGIGAS, Isidoro de las, *Tratados y convenios referentes a Marruecos*, Instituto de Estudios Africanos, Madrid, 1952.

CAJAL, Máximo, *Sebta y Melilla, Olivenza y Gibraltar. ¿Dónde acaba España?* Ed. Siglo XXI, Madrid, 2003.

Canales, P. y Montánches, E., *En el nombre de Alá, la red del terrorismo islamista en España*. Editorial Planeta, Barcelona, 2002.

CEMBRERO Ignacio, *Vecinos alejados. Los secretos de la crisis entre España y Marruecos*, Galaxia Gutenberg. Madrid, 2006.

COSTA, Joaquín, *Intereses de España en Marruecos*, ed. Consejo Superior de Investigaciones Científicas, Madrid, 1951.

CHERKAOUI Mohamed, *Le Sahara. Liens sociaux et enjeux géostratégiques*, Ed. The Bardwell Press, Oxford, 2007.

DAHBI, Omar, *Maroc-Espagne, la guerre des ombres (2000-2010)*, Editions ALM, 2011, Maroc.

EL MADKOURI MAATAOUI, Mohamed, *La imagen del otro en la prensa: Arabia Saudí, Egipto y Marruecos*. Publicaciones del Instituto Egipcio de Estudios Islámicos, Madrid; 2009.

DALLE, Ignace, *Los tres reyes. La monarquía marroquí desde la independencia hasta nuestros días*, Galaxia Gutenberg/Círculo de Lectores, Barcelona, 2006.

El Malki, H (Ed): *Le Maroc économique: ouverture et opportunités*, GERM, Casablanca, 1992.

Fernando Villada Paredes (coord). *Historia de Ceuta: de los orígenes al año 2000*. Ed. Instituto de Estudios Ceutíes, Ceuta, 2009..

FIBLA, Carla, *España-Marruecos desde la orilla sur. La relación hispano-marroquí: opiniones e ideas*. Icaria, Barcelona, 2005.

Fundación Tres Culturas del Mediterráneo, *Primer Seminario de Cooperación: Andalucía-Marruecos*. Sevilla, 2002.

FUENTE COBO, Ignacio y MARIÑO MENÉNDEZ, Fernando M., *El conflicto del Sahara Occidental*, Ministerio de Defensa, Madrid, 2006.

GONZÁLEZ DEL MIÑO, Paloma, *Las relaciones entre España y Marruecos. Perspectivas para el siglo XXI*, Los Libros de la Catarata, Madrid 2005.

Hernando de Larramendi, Miguel, *La política exterior de Marruecos*. Ed. Mapfre, Madrid, 1997.

Hernando de Larramendi y Aurelia Mañé Estrada (eds.). *La política exterior española hacia el Magreb: actores e intereses*. Barcelona: Ariel-Real Instituto Elcano, 2009.

HOLGADO MOLINA, María del Mar, *Relaciones comerciales entre España y Marruecos, 1956-1996*, ed. Universidad de Granada, Granada, 2001.

Ignacio Cembrero, *Vecinos alejados. Los secretos de la crisis entre España y Marruecos*, Galaxia Gutenberg. Madrid, 2006.

Kasbaoui, Nicole : *les relations internationales maghrébines et les conflits du Sahara Occidental*, publications de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de l'Université Hassan II, Série Thèses et Mémoires, Numéro I.

LAHLOU, A., *Le Maroc et le droit des pêches maritimes*, Université de Droit et des Sciences Sociales de Paris, Thèse de Doctorat d'Etat en Droit, Paris, 1983.

LAZRAK, R., *Le contentieux territorial entre le Maroc et l'Espagne*, Dar al-kitab, Casablanca, 1974.

LEZCANO, Víctor Morales, *Las relaciones Hispano-Marroquíes en el marco de la historia de las relaciones internacionales contemporáneas*, ed. UNED, Madrid, 2004.

LEZCANO, Víctor Morales, *Historia de Marruecos. De los orígenes tribales y las poblaciones nómadas a la independencia y la monarquía actual*. La Esfera de los Libros, Madrid, 2006.

LÓPEZ GARCÍA, Bernabé (coordinador), *España – Magreb, siglo XXI, el porvenir de una vecindad*, ed. MAPFRE, Madrid, 1992.

López García Bernabé (Coord.), *Atlas de la inmigración marroquí en España*, TEIM, UAM, Madrid, 1996.

López García, Bernabé, (coord.). *Historia y memoria de las relaciones hispano-marroquíes: Un balance en el cincuentenario de la independencia de Marruecos*. Ed. Oriente y del Mediterráneo. Madrid, 2007.

LOPEZ GARCIA, Bernabé y Hernando De Larramendi, Miguel (coor.), *Historia y memoria de las relaciones hispano-marroquíes*, Ed. Oriente y el Mediterráneo, Colección Encuentros, Serie Teim 5, Madrid, 2007.

López García Bernabé, Mohamed Berriane, (eds), *Atlas de la inmigración marroquí en España*, TEIM, UAM, Madrid 2004.

Lorca, A. et Escribano, G.: *Las economías del Magreb. Opciones para el siglo XXI*, Pirámide, Madrid, 1998.

LOURIDO DÍAZ, R. *Marruecos y el Mundo Exterior en la segunda mitad del siglo XVIII*, A.E.C.I., Madrid, 1989.

MADARIAGA, María Rosa de, *Los moros que trajo Franco. La intervención de tropas coloniales en la guerra civil española*. Martínez Roca, Barcelona, 2002.

MARIANO ARRIBAS, Palau, *Las relaciones hispano-magrebíes en el siglo XVIII. Selección de estudios*, AECl, edición de María Victoria Alberola Fioravanti, Madrid, 2007.

MARKIEGI CANDINA, Xavier, *La cooperación cultural por parte de los Estados. Una contribución a la extensión de todos los Derechos del Pacto*. Seminario Permanente de Derechos Humanos Antonio Marzal, XUJ sesión. Del Pacto Internacional de derechos Económicos, sociales y culturales a los objetivos del Milenio. ESADE. Facultad de Derecho, Barcelona, 2006.

MARTÍNEZ, Jesús A. (coord.), *Historia de España, siglo XX (1939-1996)*, ed., Cátedra, Madrid, 1999.

MIEGE, J.L., *Le Maroc et L'Europe (1830-1894)*, ed. La porte, Rabat, 1989, T. III.

MIJARES, Laura, *Aprendiendo a ser marroquíes. Inmigración, diversidad lingüística y escuela*. Ediciones del Oriente y del Mediterráneo, Madrid, 2007.

MOHA, Eduard, *Les relations hispano-marocaines (deux royaumes aux multiples affinités)*, Ed. EDDIF, Mohammadia, 1994.

MORÉ, Íñigo, *La vida en la frontera*, Marcial Pons, Madrid, 2007.

NÚÑEZ VILLAVERDE, Jesús A. Y HERNANDO DE LARRAMENDI, M. *La política exterior y de cooperación de España hacia el Magreb (1982-1995)*, Madrid, ediciones del Instituto universitario de Desarrollo y Cooperación, 1996.

ORTIZ, Ángel García y GALDUF, Josep M. Jordán, *El proceso de privatización y las reformas económicas en Marruecos: un recorrido histórico desde la independencia a la política europea de vecindad*. CIDOB, Barcelona, 2006.

PLANET, Ana L. y RAMOS, Fernando: *Relaciones hispano-marroquíes: una vecindad en construcción*. Ediciones del Oriente y del Mediterráneo. Madrid, 2005.

PENNELL, C. R, *Marruecos. Del imperio a la independencia. Una breve historia*. Alianza, Madrid, 2006.

REZETTE Robert, *les enclaves espagnoles au Maroc*, Nouvelle Editions Latines, Paris, 1976.

Rezette, Robert, *Le Sahara Occidental et les frontières marocaines*, Ed. Nel, Paris, 1975.

Sánchez Montoya, Francisco. *Ceuta y el norte de África: república, guerra y represión, 1931-1944*. Ed. Natívol. Granada, 2004.

SEGURA Antoni, *Señores y vasallos del siglo XXI, una explicación de los conflictos internacionales*. Ed. Alianza Madrid, 2004.

Serna, Alfonso de la: *Al sur de Tarifa. Marruecos-España: un malentendido histórico*. Marcial Pons, Madrid, 2002.

SORETA LICERAS, Juan, *El Conflicto del Sahara Occidental. Reflejo de las contradicciones y carencias del Derecho Internacional*. Ed. Universidad del País Vasco, 2001.

UNALI, Anna, *Ceuta 1415. Los orígenes de la expansión Europea en África*. Ed. Ciudad Autónoma de Ceuta, Archivo Central, 2004.

VALENZUELA Javier y MASEGOSA Alberto, *La última frontera. Marruecos el vecino inquietante*, ed. Temas de hoy, Madrid, 1996.

WOLTON, D., *La otra mundialización: los desafíos de la cohabitación cultural global*, Ed. Gedisa, Barcelona, 2004.

YBARRA ENRIQUEZ DE LA ORDEN, María Concepción, *España y la descolonización del Magreb, rivalidad hispano-francesa en Marruecos (1951-1961)*, U.N.E.D, Madrid, 1998.

ZEGHAL, Malika, *Islam e islamismo en Marruecos*, Bellaterra, Barcelona, 2006.

ARTICLES

"Accord agricole Maroc -Union Européenne: ce que le Maroc gagne, ce qu'il concède"; La vie éco, 28- 12- 2009.

"Análisis dinámico del comercio de España con los países árabes (1997-2007). Boletín de economía y negocios de Casa Árabe, Madrid, Agosto-Septiembre 2008, N° 8.

Atienza Serna, L: "España – Marruecos: la fuerza del destino", El País, 23 septembre, 1999, p. 70.

Bataller, F et Jordan, J.M: « España y su acción mediterránea: ¿abogado o competidor? », Información Comercial española, N° 759, 1997, pp. 137-152.

BERISTAIN Aranzazu y OSUNA José Luis «Acuerdos pesqueros: dificultades y posibilidades», in GONZÁLEZ LAXE, F., (Coordinador), 1991.

DEL VALLE GÁLVEZ, Alejandro « España-Marruecos: una relación bilateral de alto potencial `conflictivo, condicionada por La Unión Europea - Panorama con propuestas », in REEI (Revista Electrónica de Estudios Internacionales), N° 14, diciembre 2007.

DÍEZ, Anabel, «ERC, IU, ICV, CC y UPyD piden la comparecencia de Rubalcaba y Moratinos y acusan a España de "complicidad" con Marruecos », in El País 17/11/2009.

FELIÚ, Laura , « España y El Magreb durante el segundo mandato del Partido Popular », in www.fride.org, N° 9, Mayo 2005.

FRANCO, Vicente García, «orígenes contemporáneos de la política exterior española en Marruecos, 1800-1845 (esbozo y apuntes para un estudio) », in Awrāq, ed. Instituto Hispano -Árabe de Cultura, Madrid, 1988, volumen IX.

GARCIA, ROCÍO, «Entrevista: merienda con... Javier Bardem, "Después de ir al Sáhara te cuesta volver a casa"», in El País, 02/11/2009

GILLESPIE, Richard , « España y Marruecos: ¿hacia una agenda de reformas? », in www.fride.org, abril 2005.

GOYTISOLO, Juan, « Reflexiones melancólicas a contracorriente », in El País, 16/01/2011

ISELMU, Ali Salem, «España, Marruecos y el Sáhara», in El País 05/12/2010.

Jordan Galduf, J. M.: "La agricultura de los países del Norte de África. Situación y perspectivas", Revista Valenciana d'Estudis Autonomics, N° 14, pp. 123-145.

Jordan Galduf, J. M.: "Relaciones económicas entre el Arco Mediterráneo y la ribera sur: los conflictos de interés con el Norte de África. Revista Valenciana d'Estudis Autonomics, N° 36, 2001, pp. 69-79.

KAUSCH, Kristina , « négocier le changement avec le Makhzen », in www.fride.org (Fundación para las Relaciones Internacionales y el Diálogo Exterior), N° 54, février 2008.

KAUSCH, Kristina , « El estatuto avanzado de Marruecos: ¿Qué significado tiene? », in www.fride.org , N° 34, marzo 2010.

Kántara, «La cara oculta del Frente Polisario: Financiación, piratería, terrorismo», N° 2, enero, 2011.

LAHLOU, Kamal et BARRAOUI, Jamal, « interview de Taïeb Fassi-Fihri », in La Gazette du Maroc, N° 615, du 13 au 19 mars 2009, pp.22-25.

LEZCANO VÍCTOR, Morales, «la estructura de las relaciones hispano-marroquíes en el siglo XIX», in Awrāq, ed. Instituto Hispano-árabe de cultura, Madrid 1982-83, N° 5-6.

Lopez Garcia, L: « le Maroc après dix ans de règne de Mohammed VI », Annuaire IEMED de la Méditerranée, Med 2010, pp. 182-186.

MANSOUR Abdellatif, « l'arrogance espagnole », in Maroc Hebdo International, N° 800, du 11 au 17 juillet 2008, pp.22-25.

MARTÍ FONT J. M., « Marruecos lanza una ofensiva diplomática para dar su versión del 'caso Haidan» in El País, 09/12/2009.

MARTÍNEZ-CASCO, S: "Marruecos: desarrollo y clima de negocios"; Boletín Económico de ICE, N° 2588, 1998, PP. 27-34.

PARDELLAS, Juan Manuel, «El Sahara, según Amnistía Internacional», in El País, 11 de noviembre de 2009.

SAHAGUN, Felipe, «España frente al sun», in La política exterior española en el siglo XX, VV. AA., Madrid, Editorial Ciencias Sociales, 1994.

SANMARTÍN, Olga R., «Los actores del 'No a la Guerra' piden al Rey su mediación con Marruecos», in El Mundo, 09/12/2009.

SEHIMI, Mustapha, « las relaciones hispano-marroquíes », in Política Exterior, N° 49, Vol. X, Enero/febrero, 1996, pp. 110-120.

TORREJÓN RODRÍGUEZ, Juan Domingo, « Las relaciones entre España y Marruecos según sus Tratados internacionales », in REEI, N° 11, junio 2006.

BERISTAIN Aranzazu y OSUNA José Luis «Acuerdos pesqueros: dificultades y posibilidades», in GONZÁLEZ LAXE, F., (Coordinador), 1991.

Reportes et documents officiels
Serie Informes sobre cooperación y ayuda al desarrollo en España, Madrid, CEDEAL – I.U.D.C., 1995.

TUBIANO, L. Giordano, THOYER T. et LOUAFI, S.: « Los intercambios agrícolas entre la UE y los países terceros mediterráneos", Meridiano Ceri, 1999, N° 29, PP. 15-18.

Rapport provisoire du Commissariat au Plan. Maroc, Juin 2011.

LUIS DE VEGA, "La inmigración ilegal colapsa los CETI de Ceuta y Melilla", 2011. CETI, seguridadsemanal.com/?p=1511

Bulletin Officiel d l'UE, 17/12/2007, C 306.

Bulletin Officiel d l'UE, 30/03/2010, C 83.

DOCUMENTS SUR INTERNET

Antena 3: Ceuta y Melilla celebran la fiesta musulmana del Sacrificio . 17 Nov 2010. www.antena3.com/.../ceuta-melilla-celebran-fiesta-musulmana-sacrificio-cordero_2010111700092.html.

Antena3, "La Ceuta que nadie quiere ver. En otro orden de cosas, al día de hoy más del 45% del total de votos es "musulmán", antena3.multimania.es/politicasetnet/.../ceuta.htm

Antimilitaristas, [¿Peligro, musulmanes en Ceuta y Melilla!](http://www.antimilitaristas.org/spip.php?article1973) 12 Sep. 2005. www.antimilitaristas.org/spip.php?article1973

"Ceuta y Melilla, Economía y Empresas en Ceuta y Melilla", Cámara de Comercio de Ceuta. www.lasonet.com/ceutaymelilla.htm

Cope, ¿Por qué Ceuta y Melilla son españolas?, 18 Mayo 2010, www.cope.es/.../18-05-10--por-que-ceuta-melilla-son-espanolas-170055-

"Crobacias fronterizas en Ceuta y Melilla", www.ddd.uab.cat/pub/dag/02121573n51p129.pdf
Ceuta y Melilla /Comercio Exterior.

El Correo, "Marruecos exige diálogo sobre Ceuta y Melilla para recuperar relaciones con España", www.elcorreo.com/.../marruecos-exige-dialogo-sobre-20071109.html

El Mundo, «Blanco: La visita de Aznar a Melilla es un acto de deslealtad».19 Ago 2010. www.elmundo.es/.../2010/08/18/.../1282127706.html

El Mundo, "Estatuto de Autonomía de Ceuta" Ley Orgánica 1/1995, de 13 de marzo de Estatuto de Autonomía. estaticos.elmundo.es/.../estatutos_autonomia/estatutos/.../e_ceuta

El Mundo, Blanco: 'La visita de Aznar a Melilla es un acto de deslealtad', 19 Agosto 2010. www.elmundo.es/.../2010/08/18/.../1282127706.html

El País, "El Gobierno maneja informes que señalan que las mafias dedicadas al tráfico de personas", 7 oct. 2005. www.elpais.com/articulo/.../mafias/.../Ceuta/Melilla/...3/Tes
El País, "Interior refuerza con 20 policías el control del integrismo", 16 Ago 2004. www.elpais.com/articulo/.../integrismo/.../Ceuta/Melilla

Euronews, Análisis: la inmigración clandestina azota Ceuta y Melilla. 29 Sep 2005, es.euronews.net/.../ analisis-la-inmigracion-clandestina-azota-ceuta-y-melilla

Europapress, Rajoy visita Melilla pese a la carta del primer ministro Marroquí, 16 Sep. 2010. www.europapress.es/.../ noticia-rajoy-visita-melilla-pese-carta-primer-ministro-marroqui-20100916075057.html

KAOSNLARED.NET, Ceuta y Melilla: Colonias españolas., 3 Nov. 2007. www.kaosenlared.net/noticia.php?id_noticia

"La aprobación de los Estatutos de Autonomía de las ciudades de Ceuta y Melilla puso el punto y final a un azaroso camino en busca del consenso", www.unioviedo.es/constitucional/.../melilla

"Las Ciudades de Ceuta y Melilla disponen de sendos Estatutos de Autonomía aprobados, respectivamente por las Leyes Orgánicas 1/1995. 27 May 2011". www.intrade.org/politica...ceuta-y-melilla/ceuta-y-melilla

"Las difíciles relaciones hispano-marroquíes". Conferencias, www.ucm.es/BUCM/revistas/emp/11316985/.../CESE0303110413A.PDF

Madrid habitable, "Mafias y sobornos abren las puertas de Ceuta y Melilla", www.madridhabitable.org/digital/modules.php?name

Marruecos digital, Estado actual y perspectivas de las relaciones hispano-marroquíes, www.marruecosdigital.net/xoops/.../article.php?...

Noticias 24, "Marruecos tensa las relaciones con España reclamando de nuevo Ceuta y Melilla" www.noticias24.com/.../marruecos-tensa-las-relaciones-con-espana-reclamando-de-nuevo-ceuta-y-melilla/

Red Liberal, "Integristas en Ceuta", www.redliberal.com/foros/archive/index.php/t-341.html

www.ceuta.es

www.melillatributos.com

www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-

[//EP//TEXT+CRE+20101125+ITEMS+DOC+XML+V0//ES&language=ES#creitem19](http://EP//TEXT+CRE+20101125+ITEMS+DOC+XML+V0//ES&language=ES#creitem19)

[www.europarl.europa.eu/RegData/seance_pleniere/compte_rendu/traduit/2010/11-25/P7_CRE\(2010\)11-25_ES.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/seance_pleniere/compte_rendu/traduit/2010/11-25/P7_CRE(2010)11-25_ES.pdf)

www.willymeyer.es/index.php?sec=15&l=es&id=346&year=2010&month=11

www.la-moncloa.es

www.maec.es

www.congreso.es

www.maec.gov.ma

الأنصاري، محمد بن القاسم، اختصار الأخبار عما كان في تغرسة سنة من سنوية الآثار، تحقيق عبد الوهاب بن منصور. الرباط، 1983.

الفيكيكي، حسن. سنة المغربية، صفحات من الجهاد الوطني. منشورات، المعرفة للجميع، الرباط، 2000.

المدلاوي المنهجي، محمد، "من هو الطرف الجوهري الثاني بعد المغرب في قضية الصحراء؟" جريدة الأحداث المغربية، 17 نوفمبر 2004، عدد 2122.

- المساري، محمد العربي، "الحسن الثاني يومه مدينويبينهما الصحراء"، جريدة العلم، 12 دجنبر 2010.
- الناصرى: كتاب الإستقصا لأخبار دول المغرب بالأقصى، دار الكتاب، الدار البيضاء، 1997، المجلد الثالث.
- بلحدانور الدين، التسر بالأسبان إلى شواطئ الصحراء المغربية (1860-1934)، منشور اتمعهد الدراسات الأفريقية، سلسلة أطروحات (2)، الرباط، 2008.
- بوشنتوفلطي (تنسيق)، المغرب والتحويلات الدولية، أعمال ندوة تكريم الأستاذ عثمان المنصوري، سلسلة ندوات ومناظرات، ر. 22، كلية الآداب والعلوم الإنسانية، عين الشق، الدار البيضاء، 2008.
- بنعزوز حكيم، محمد، سنة وميلادية في عهد الحماية. الرباط، 1988.
- حركاتابراهيم، المغرب عبر التاريخ، منشور اثارشاد الحديثة (الطبعة الثانية)، الدار البيضاء، 1994، الجزء الثالث.
- شياتخالد، الصحراء المغربية. مسار اناحل، مطبعة الجسور، وجدة، 2007.
- مجدوبي، حسين، ماوراء جبل طارق. الانتقال للديمقراطية - العلاقات الأسبانية البرتغالية، مطبعة الخليج العربي، تطوان، 2002.

Notes

¹ Andalousie, Aragon, Asturies, Baléares, Canaries, Cantabrique, Castille-León, Castille La Manche, Catalogne, Extremadura, Galice, Madrid, Murcie, Navarre, Pays-basque, La Rioja et Valence.

² Les partis régionalistes et nationalistes sont très présents dans la vie politique des régions historiques de Catalogne, du Pays Basque, des Îles Canaries et de Galice : le Parti des Socialistes de Catalunya, Parti Nationaliste Vasque, Convergència i Unió, Esquerra Republicana de Catalunya, Coalición Canaria, Bloque Nacionalista Galego. Parmi ses partis régionaux, il y a 12 partis autonomiques représentés dans le parlement, 124 partis politiques autonomes, en plus de 5 partis à Sebta (3) et Melilla (2) sans représentativité dans le parlement, et 42 partis sans aucune représentativité publique.

³ Les partis nationaux les plus représentatifs de la scène politique espagnole sont : le PSOE (Parti Socialiste Ouvrier Espagnol) fondé en 1879, le PP (Parti Populaire), qui réunissait à l'origine la droite franquiste ralliée à la démocratie, IU (Izquierda Unida ou Gauche unie) UPD (Union Progrès et Démocratie).

⁴ L'Espagne occupe le premier rang au sein de l'Union Européenne en terme de volume de production de vins avec 35 millions d'hectolitres annuellement.

⁵ Au cours de l'été 2010, le Parlement de Catalogne a approuvé une loi pour empêcher la pratique de la tauromachie comme sport considérant qu'il ne représente pas la culture catalane.

⁶ KASBAOUI Nicole, *les relations internationales maghrébines et les conflits du Sahara Occidental*, publications de la Faculté des Sciences Juridiques Economiques et Sociales de l'Université Hassan II, Série de Thèses et Mémoires, Numéro I, p.47.

⁷ Cela a été mis évidence pendant les occasions religieuses comme le Ramadan, l'Aïd al-Fitr et l'Aïd Al Adha, et la preuve la plus significative en est l'incident qui a eu lieu dans l'Aïd al-Adha de l'année 2010: il n'y a pas eu de consensus, notamment à Sebta, quant au lieu d'exécution de la prière de l'Aïd, 1500 personnes l'ont effectuée au *mussala* situé dans le quartier "Loma Margarita", et le caractère officiel a été conféré à l'événement couvert par les médias, et auquel ont assisté les autorités locales, dirigées par le gouverneur de Sebta, et les drapeaux espagnols flottant sur les lieux. Une autre prière de l'Aïd a eu lieu tous près, à la mosquée de Sidi Moubarak, en présence de 500 personnes, sachant que cette mosquée est rattachée spirituellement au Maroc. Bien que la même divergence soit observée à Melilla, entre ceux qui suivent la doctrine adoptée au Maroc et ceux qui suivent la ligne de la Commission Islamique

d'Espagne, les musulmans de Melilla ont effectué la prière de l'Aïd en un seul endroit sur l'une des places publiques, et le nombre de fidèles avoisinait les 3000 personnes.

⁸ - Les quotas d'exportations marocaines en vigueur jusqu'en 2007 étaient comme suit : 150 000 Tn de tomates (d'octobre à mars), 300 000 Tn d'oranges et 150 000 Tn de mandarines (de décembre à mai), 120 000 Tn de pommes de terre (de décembre à avril) , 5 000 Tn de fleurs, 5000 Tn de concombres et 5000 Tn d'artichauts durant toute l'année. En 2009, en vertu de l'accord signé avec l'UE, le Maroc a réussi à faire augmenter les quotas de certains produits : + 20 000 TN pour la tomate (soit une augmentation de 22%), + 8 800 pour les concombres, (soit une augmentation de 140%), + 31 300 pour la clémentine (soit une augmentation de 22%). Cf. Josep Ma Jordan Galduf, « Relaciones económicas entre el Arco Mediterráneo y la ribera sur » (2001) et La vie éco, 28-12 2009.

⁹ - Le secteur espagnol des fruits et légumes représente presque le 27% de la production finale agricole du pays et procure un nombre important d'emplois directs et indirects et c'est une source importante de revenus)

¹⁰ - Cf. *España: baja la exportación a Europa por la competencia de Marruecos*, In: Agro-económica. Negocios e inversión, Abril 2011.

¹¹ - Cf. DE LARRAMENDI Hernando: *la política exterior de Marruecos*, Madrid , Editorial Mapfre, 1997

¹² - Cf. MA JORDAN GOLDUF Josep , op.cit.

¹³ « Au moment où la connaissance actuelle, importante et directe, en plus de la connaissance scientifique, semblent avoir clarifié l'image floue et équivoque (du voisin du sud), il se trouve que nos reflexes politiques continuent d'être entachés du préjugé installé dans nos mentalités par l'imagerie mora (maure). Résidu mental qui fait que se glissent encore dans le langage des expressions familières mais significatives telles que : *un niño moro* pour qualifier un nouveau né non encore baptisé; *a moro muerto gran lanzada, que se lo digan al moro Muza, hay moros en la costa* », toutes exprimant l'idée de l'arabe ennemi. *Al sur de Tarifa. Marruecos y España : un malentendido histórico*, Madrid, Editorial PONS, 2002, pp. 34-35.

¹⁴ - Voir lien <http://www.youtube.com/watch?v=gBGNt479Euc>

¹⁵ 7% des exportations concentrent 8% des ventes totales. Maroc Export Plus : Stratégie nationale pour le développement et la promotion des exportations. In : Actes de la 6ème Table Ronde sur le thème : « Promotion et diplomatie économique en vue d'une sortie de crise ». Organisée par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération, les 21 et 22 décembre 2009.

¹⁶ Les cinq principaux produits exportés vers l'Espagne ont représenté plus de 60% des exportations totales vers ce pays en 2010. Cf. Statistiques de l'Office de Change, 2010.

¹⁷ Cf. Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement : examen de la politique de l'investissement. Maroc 2008, page 47.

¹⁸ Royaume du Maroc : stratégie de lutte contre le réchauffement climatique au Maroc.

¹⁹ Nations-Unies, Commission Economique pour l'Afrique : Développement durable et changement climatique. Octobre 2010.

²⁰ Relancer le projet de création de l'Université des deux Rois. Voir ut infra. Chapitre 4 : « Le pari culturel : une option stratégique »

²¹ Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies : Pacte National pour l'émergence industrielle. 2009-2015

²² Malgré les efforts déployés, le système judiciaire continue d'être considéré par les investisseurs étrangers comme l'un des principaux obstacles au développement des investissements au Maroc. Par exemple : World Economic Forum : The Global Competitiveness Report 2011-2012

²³ En élargissant aussi l'espace du Marché pour les entreprises installées au Maroc et à exporter vers les pays de la CERMAC et de l'UEMOA.

²⁴ Voir, CNOCED : Examen de la politique de l'investissement du Maroc, 208, chap. IV.

²⁵ http://politica.elpais.com/politica/2011/08/01/actualidad/1312226437_150092.html

²⁶

http://www.elpais.com/articulo/espana/Marruecos/utiliza/religion/controlar/inmigrantes/Espana/elpepu/20110802elpepinac_1/Tes

²⁷ <http://feeri.eu/index.php/noticias/217-comunicado.html>

²⁸ http://www.interior.gob.es/DGRIS/Notas_Prensa/PDF_notas_de_prensa/2011/np082402.pdf

²⁹

http://www.interior.gob.es/DGRIS/Notas_Prensa/PDF_notas_de_prensa/2011/estudio_resumen_2010x1x.pdf

³⁰ Le baromètre du CIS de 2003 indique que 58% des Espagnols associent immigration à insécurité et que 68% des immigrants pensent qu'on les traite avec mépris, 10% avec agressivité, 1,7% avec méfiance, 45,5% avec indifférence, voir El Pais, 10 août 2003.

³¹ http://politica.elpais.com/politica/2011/08/01/actualidad/1312226437_150092.html

http://www.elpais.com/articulo/espana/Marruecos/utiliza/religion/controlar/inmigrantes/Espana/elpepu/20110802elpepinac_1/Tes

³² 23 mars 2011

³³ Entretien avec Anna Terron, Secrétaire d'Etat espagnole à l'Immigration et l'Emigration, La tribune, Paris, 27 avril 2011

³⁴ <http://makassib.ma/fr/acquis-strategiques>

³⁵ <http://makassib.ma/fr/acquis-citoyens/marocains-du-monde>

³⁶ Voir première partie de l'étude.

³⁷ - A l'instar de celle réalisée en 1999 et approuvée en 2000 et qui n'a concerné que les communautés marocaines de France et de Belgique. A la suite de cette étude un Plan d'action a été élaboré pour remédier au malaise et aux dysfonctionnements au sein de cet enseignement. Ce plan d'action ne semble pas avoir eu d'impact en Espagne. Rappelons qu'actuellement il existe très peu d'enseignants en Espagne : des 42 enseignants affectés en Europe en 2008, 5 seulement devaient aller en Espagne; des 85 désignés en 2010 (mais qui ne furent envoyés dans leurs pays d'affectation qu'en 2011), 41 devaient partir en Espagne.

³⁸ - Le recours à la naturalisation, la perte partielle ou totale de la langue maternelle, l'espacement des visites ou des contacts familiaux, etc. Selon Madkouri Maataoui, professeur à l'Université Complutense de Madrid, invité pour un séminaire fermé, au mois de juin 2011 par l'équipe chargée de la réalisation de la présente étude sur les relations entre le Maroc et l'Espagne, les jeunes marocains fils d'immigrés, sont vulnérables aux critiques et aux préjugés qui circulent sur le Maroc. Cela crée chez eux un malaise qui parfois se transforme en un rejet de leur propre identité.

³⁹ - Il existe une hésitation quant à l'appellation du futur établissement.

⁴⁰ - Selon la Consule Générale du Maroc à Montréal, elle serait bientôt inaugurée. Cf. <http://www.LEDEVOIR.com/internaional/actualites-internationales/325719> Mardi, septembre 2011

ACTIVITES ORGANISEES EN MARGE DE L'ELABORATION DE L'ETUDE SUR LES RELATIONS ENTRE LE MAROC ET L'ESPAGNE :

Journée d'Etude sur le thème « Les relations Maroc Espagne : bilan et perspectives ». Organisé le 20 août 2012 au siège de l'IRES.

Journée d'Etude sur le thème « le rôle des acteurs non gouvernementaux dans le développement des relations entre le Maroc et l'Espagne ». Organisé le 31 mars 2011 au siège de l'IRES.

Séminaire fermé sur les relations entre le Maroc et l'Espagne, animé par Mr. Abdelhamid Beyyouki (Directeur du Réseau Euro-méditerranéen de Coopération pour le Développement). Organisé le 1 avril 2011 au siège de l'Institut des Etudes Hispano-Lusophones.

Séminaire fermé sur les relations entre le Maroc et l'Espagne, animé par Mr. Mohammed El Madkouri Maataoui (Professeur marocain à l'Université Autonome de Madrid). Organisé le 30 avril 2011 au siège de l'Institut des Etudes Hispano-Lusophones.

Entretiens avec des personnalités marocaines et espagnoles, en Espagne et au Maroc.